

# Confédération Générale du Travail

SIÈGE SOCIAL :

Maison des Fédérations, 33, Rue de la Grange-aux-Belles

PARIS (X<sup>e</sup>)

# RAPPORTS

DES

## Comités & des Commissions

*pour l'Exercice 1908-1910*

PRÉSENTÉS AU

## XVII<sup>e</sup> Congrès Corporatif

(XI<sup>e</sup> de la C. G. T.)

Tenu à **TOULOUSE**, du **3** au **10** Octobre 1910

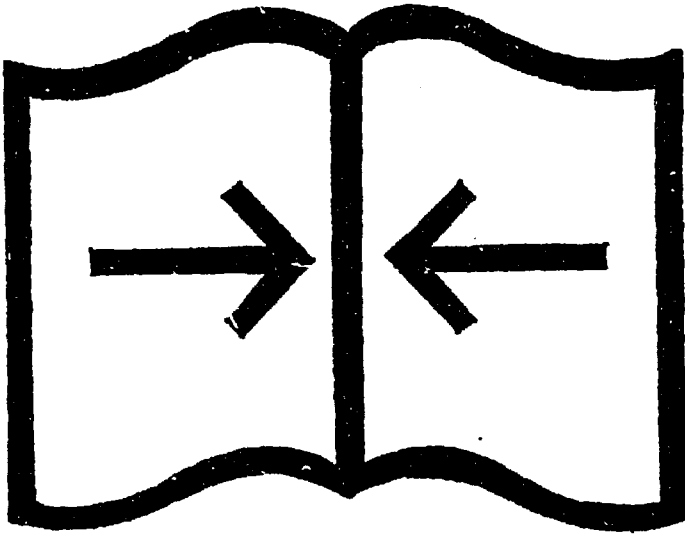


PARIS

MAISON DES FÉDÉRATIONS (SERVICE DE L'IMPRIMERIE)

33, Rue de la Grange-aux-Belles, 33





**Reliure serrée**  
**Absence de marges intérieures**

**Tableaux pris dans la reliure**

**Pages 74-75**

**Page 88**

**Pages 94**

**Pages 102-103**

**Page 104**

**Page 112**



# RAPPORT

DU

## Comité Confédéral

(*Deux Sections réunies*)

---

CAMARADES,

Deux années se sont écoulées depuis le Congrès de Marseille, temps relativement court pour l'énorme somme de travail que la C. G. T. eut à accomplir.

Au milieu des difficultés de tous ordres, malgré les manœuvres et la répression gouvernementales, le Comité sut faire face à toutes ses obligations.

Cependant, rien ne lui fut épargné ! La répression, pour avoir été en ces temps derniers moins bruyante, n'en fut pas moins effective.

Devant la poussée sans cesse montante du syndicalisme, bourgeois-capitalistes et gouvernants, unis dans un même sentiment de crainte, ont déclaré une guerre sans merci aux groupements ouvriers. Il suffit de lire les deux discours-programme prononcés par le renégat Briand pour s'en rendre compte.

Au Neubourg, comme à Saint-Chamond, les requins de la finance et de l'industrie ont reçu du président du conseil l'assurance que leurs privilèges seraient vigoureusement défendus.

Avances et sourires aux exploiters, menaces envers les travailleurs organisés, tel fut le sens des déclarations ministérielles. D'ailleurs, la mise en pratique avait précédé ces déclarations.

Cette politique de lutte sourde, chère à la méthode briandiste, a permis aux aboyeurs rétribués de la presse bourgeoise de reprendre de la voix. Aussi voit-on actuellement un grand nombre de nos quotidiens étaler dans leurs colonnes de violentes attaques contre le mouvement confédéral, et dont la conclusion est une invite au gouvernement à dissoudre la C. G. T.

Malgré ces obstacles nombreux et divers, le Comité confédéral a répondu aux exigences toujours plus croissantes de l'organisation syndicale. Méprisant les critiques malsaines et fielleuses, indifférente aux menaces comme aux coups des puissants, déjouant les pièges qui lui étaient habilement tendus, la C. G. T. sut accomplir sans vaine forfanterie sa besogne journalière dans la mesure que le lui permettaient ses modestes ressources.

C'est cette œuvre que nous allons examiner.

## Contre les poursuites.

Le Congrès de Marseille à peine terminé, le Comité eut à se préoccuper de la situation des camarades arrêtés dans les conditions que l'on sait, à la suite de la tragédie de Villeneuve-Saint-Georges. Il fallait à tout prix arracher des griffes de la justice de classe les victimes qu'elle s'appropriait à envoyer dans ses bagnes.

A cet effet une commission fut nommée, avec charge de continuer l'agitation commencée pendant le cours de l'année. Les camarades Dumas, Bruon, Lefèvre, Janvion, Le Guéry, Jouhaux, Merrheim, plus le bureau intérimaire, la composèrent.

Cette commission se mit immédiatement au travail et décida d'organiser dix meetings régionaux qui devaient se tenir dans les villes les plus importantes du pays, en même temps qu'il serait lancé un manifeste de protestation tiré à 500.000 exemplaires.

Toutes les mesures étaient prises ; Bourses du Travail et Syndicats avaient répondu favorablement. Les meetings étaient fixés au 9 janvier et devaient se tenir dans les villes suivantes : Reims, Rennes, Vierzon, Limoges, Toulouse, Marseille, Nice, Saint-Etienne, Lyon, Besançon.

L'affiche suivante fut expédiée partout où devaient se tenir les meetings (*Voix du Peuple* du 10 au 17 janvier 1909) :

### CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

# A L'OPINION !

« Le 11 janvier comparaitront devant la Cour d'assises de Versailles les huit camarades retenus par le Parquet de Corbeil pour les événements de Villeneuve-Saint-Georges.

On se souvient de ce que fut le guet-apens du 30 juillet dernier : le gouvernement voulait une tuerie. Il la provoqua ! Nombreuses furent les victimes. Tués et blessés furent tous du côté ouvrier !

Le gouvernement voulait davantage ! Il espérait que les balles de Villeneuve, à travers les victimes, frapperaient l'organisation syndicale. Dans ce but, pour couronner son œuvre de sang, il fit incarcérer un certain nombre de militants de la C. G. T.

Malgré trois mois d'une méticuleuse instruction judiciaire, le Parquet ne put échafauder le *procès d'opinion* que voulait le gouvernement ; des non-lieu mirent hors de cause seize des inculpés.

Pour masquer l'échec de l'instruction, un choix fut opéré et huit camarades furent maintenus. Ce sont eux qui sont aujourd'hui poursuivis. *Ils le sont en formelle violation de la loi* (articles 213 et 100 du Code pénal).

Cinq mois se sont écoulés entre la date d'arrestation de ces victimes et leur comparution en Cour d'assises.

Cet arbitraire, si excessif, a contraint la Chambre des députés, dans sa séance du 23 décembre, à voter une amnistie en leur faveur. C'est, en effet, par un truquage, dont nos parlementaires sont coutumiers, qu'

cette amnistie n'a pas été proclamée en séance publique, malgré qu'elle ait été votée à 14 voix de majorité.

*Travailleurs !*

Le procès de Versailles va s'ouvrir dans des conditions d'une révoltante iniquité.

Laisserons-nous s'exercer contre huit des nôtres la basse vengeance d'un gouvernement criminel ?

Laisserons-nous s'accomplir le monstrueux déni de justice qui se prépare à Versailles ?

La classe ouvrière se doit d'affirmer sa réprobation contre cet odieux procès en participant aux

## **MANIFESTATIONS RÉGIONALES**

que la Confédération générale du Travail organise

le Samedi 9 Janvier

à Reims, Rennes, Vierzon, Limoges, Toulouse, Marseille, Nice, Lyon, Saint-Etienne, Besançon.

Au jour fixé, le 9 janvier, dans toutes les villes ci-dessus désignées se tiendra un

## **M E E T I N G**

auquel tous les travailleurs se feront un devoir d'assister afin de proclamer leur solidarité avec les huit prisonniers de Versailles dont la libération s'impose. »

« LE COMITE CONFEDERAL. »

L'agitation menaçait de revêtir un caractère tel que le gouvernement, apeuré, espérant sans doute par ce moyen et à l'aide de cette mesure faire cesser la campagne, fit rendre une ordonnance de non-lieu en ce qui concernait les membres de la Confédération.

Le Comité, avec raison, jugea qu'il ne saurait y avoir, dans le mouvement syndical, ni « menu » ni « gros » fretin. En conséquence, il estima que l'agitation ne devait cesser qu'avec la libération complète et définitive de tous les camarades arrêtés.

Devant cette décision — et pour sauver les gendarmes assassins — les parlementaires crurent prudent de voter, dès le commencement de janvier — et malgré l'opposition de Clemenceau — une amnistie qui permettait aux autres inculpés de recouvrer la liberté.

C'était la victoire ! Il ne restait plus qu'à l'enregistrer. C'est ce que fit le Comité confédéral.

Une fois de plus, la volonté ouvrière avait eu raison des instincts répressifs des gouvernants !

## **Élection du Trésorier — Incident Lévy-Griffuelhes La Maison des Fédérations.**

L'élection du trésorier donna lieu à des incidents de diverse nature.

Emu par certains bruits qui circulaient dans les milieux ouvriers, le camarade Griffuelhes, secrétaire sortant, crut devoir demander au camarade Lévy, trésorier sortant, des explications sur le bien-fondé de ces bruits.

Pendant trois séances consécutives, auxquelles, chose extraordinaire, assistaient la totalité des délégués aux deux sections, l'on discuta sur la valeur de ces propos qui, colportés de l'un à l'autre, arrivaient aux oreilles des intéressés considérablement amplifiés, parfois même dénaturés.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de faire revivre dans ce rapport ces pages vraiment pénibles de notre histoire syndicale. Laissons dormir dans l'oubli le plus profond ces heures fiévreuses de bataille qui, pendant quelques semaines, ont menacé de rompre l'unité ouvrière.

Qu'il nous suffise, maintenant que le temps a fait son œuvre d'apaisement, d'extraire de cette longue discussion les deux phrases qui, dans la bouche de chacun des intéressés, nous paraissent être la conclusion de ce corps-à-corps.

C'est d'abord Lévy, invité à préciser, qui déclare n'avoir jamais mis en doute l'honnêteté de Griffuelhes. « Ce que j'ai voulu attaquer, dit-il, ce sont : 1° les procédés selon moi irréguliers qui ont présidé à l'édification de la Maison des Fédérations ; 2° le fonctionnement non moins irrégulier de son Conseil d'administration ».

C'est ensuite Griffuelhes déclarant : « S'il y eût, à l'origine de cette Maison, des irrégularités commises, elles ont été motivées par les difficultés avec lesquelles nous nous sommes trouvés aux prises lorsqu'il a fallu, à la suite de l'expulsion de la Bourse du Travail et de la cité Riverin, trouver un nouveau local à la C. G. T., menacée d'errer éternellement.

« J'ai conscience d'avoir accompli mon devoir en dotant l'organisation confédérale d'un immeuble qui lui a permis de ne pas sombrer dans la désagrégation et à l'abri duquel elle peut maintenant narguer les menaces du gouvernement ».

Comme nous le disons plus haut, le temps a maintenant fait son œuvre ; et si quelques petits malaises subsistent encore, ils pourront facilement disparaître lorsque le Conseil d'administration de la Maison des Fédérations aura été établi sur des bases plus larges. C'est ce que notre camarade Griffuelhes a toujours espéré faire le jour où les organisations confédérées voudront apporter une contribution effective à la vie de l'œuvre. Souhaitons que ce jour arrive bientôt.

A la suite de ces longues séances, le camarade Lévy fut élu par 56 voix contre 51 et 22 abstentions, mais il démissionna immédiatement. Le Comité élit alors comme trésorier le camarade Marek, présenté par la Fédération des Syndicats Maritimes, par 49 voix contre 63 abstentions et 8 diverses.

### **Première Grève des Postiers.**

Au mois de mars 1909, les agents et sous-agents des P. T. T., mécontents de la situation qui leur était faite et écœurés des procédés inqualifiables que les politiciens placés à la tête de leur administration employaient à leur égard, déclarèrent la grève à la suite du coup de force odieux commis envers leurs délégués par le cynique et grossier personnage Simyan, alors sous-secrétaire d'Etat aux Postes et Télégraphes.

Le mouvement fut admirable d'élan et de solidarité ; aussi, se termina-t-il par une victoire complète de nos camarades postiers. Le Comité Confédéral, quoique ne voulant pas s'immiscer dans cette lutte,

suivait avec intérêt le conflit, prêt à intervenir si les circonstances l'exigeaient.

Voulant créer dans les masses ouvrières un courant de sympathie en faveur des grévistes, en même temps qu'il protestait contre les mesures répressives prises par le gouvernement, le Comité décida de faire paraître le manifeste suivant (*Voix du Peuple* du 28 mars au 4 avril 1909) :

## Un Manifeste de la C. G. T.

### A TOUS LES TRAVAILLEURS

« La Confédération Générale du Travail, sans vouloir s'immiscer dans la grève des postiers, a le devoir d'appeler votre attention sur les circonstances de cette grève et de vous engager à lui apporter tout votre appui.

Comme dans toutes les grèves, les procédés employés contre les travailleurs sont les mêmes, « qu'il s'agisse d'ouvriers en conflit avec des patrons, ou de fonctionnaires en conflit avec l'Etat ».

Vous connaissez l'origine du mouvement. Il est né non seulement de la résistance que l'« Etat-patron » opposait aux réclamations légitimes des intéressés, mais surtout de l'arrogance du sous-secrétaire d'Etat, M. Simyan.

Comment seraient-ils restés impassibles devant les injures de ce grossier personnage qui, « manquant de respect à des femmes », leur adressait des invectives outrageantes ?

Les arrestations arbitraires, les violences de la police ont mis le comble à l'exaspération de nos camarades des postes. Par surcroît, des « condamnations iniques » ont été prononcées sans le moindre sentiment de justice, sans même la loi de sursis, contre des travailleurs coupables uniquement d'avoir manifesté leur indignation au cri de : « Consuevez Simyan ! » La prison pour un tel crime est une monstruosité !

Révoltés par ces procédés, les postiers ont déclaré la grève et immédiatement le gouvernement tourne l'armée contre eux, non seulement sous le prétexte habituel de maintenir l'ordre que personne ne songe à troubler, mais encore et surtout pour remplacer les grévistes dans leur travail.

« Un fois de plus, le prolétariat constatera que l'armée est dirigée contre les travailleurs. »

Toutes les forces dont dispose le pouvoir gouvernemental : la police, la magistrature, l'armée sont contre les postiers. Pour les soutenir dans leur résistance, il faut qu'ils aient avec eux la sympathie de tout le prolétariat, de tous les gens de cœur.

### TRAVAILLEURS !

Quelle que soit la perturbation que la grève des postiers apportera dans vos habitudes, dans vos relations, dans vos affections même, il faut que vous supportiez de bonne volonté cette gêne momentanée.

Il faut que les travailleurs des postes sachent que toute la sympathie de la population leur est acquise. Ils seront ainsi encouragés à persévérer dans leur lutte jusqu'à ce que la victoire couronne leurs efforts. »

« LE COMITE CONFEDERAL. »

Afin de marquer la signification du mouvement de nos camarades des postes, et voulant, par ce moyen, aider à la diffusion de l'idée de grève générale en en démontrant la possibilité d'application, le Comité Confédéral, ne négligeant aucune occasion de faire l'éducation des masses, adopta l'ordre du jour suivant, qui fut imprimé en manifestes et affiché par les soins des Bourses du Travail de Paris et de la province. (*Voix du Peuple* du 11 au 18 avril 1909.)

## Après la grève des Postiers

### ORDRE DU JOUR DE LA C. G. T.

*Le Comité confédéral, réuni en séance le mardi 6 avril, a voté l'ordre du jour suivant :*

« Le Comité Confédéral adresse aux fonctionnaires et ouvriers des P. T. T. l'assurance de sa fraternelle solidarité. Il les assure que, quelles qu'aient été les difficultés et la gêne éprouvée par les travailleurs au cours de leur grève, c'est avec la plus vive sympathie que ceux-ci ont suivi leur admirable mouvement.

Le C. C. fait appel à l'esprit d'analyse de ces fonctionnaires et travailleurs, exploités par l'Etat comme le sont les travailleurs de l'industrie et du commerce, pour qu'ils dégagent eux-mêmes, de leur propre grève, la justification de toutes les résolutions des Congrès de la C. G. T. et de son action.

Plus convaincu que jamais que l'émancipation de tous les salariés de toutes catégories ne peut être que l'œuvre des salariés eux-mêmes ;

Enregistrant le grand fait historique que constitue la grève des postiers et l'enseignement qui en découle ;

Considérant que semblable mouvement, inspiré d'un désir plus profond d'affranchissement total et généralisé à certaines industries et exploitations, serait bien de nature à réduire et à paralyser le fonctionnement du système capitaliste et l'oppression coercitive de son agent l'Etat bourgeois ;

Le C. C. affirme sa confiance en la grève générale comme moyen déterminant d'une situation et de conditions favorables à la reprise des instruments de production et d'échange pour les remettre au service de tous et les faire fonctionner au profit de la société tout entière, réalisant ainsi la suppression du salariat, source de toutes les oppositions et de toutes les exactions.

C'est avec joie que pour cette grande œuvre révolutionnaire et à la fois humanitaire, le Comité Confédéral voit les fonctionnaires prendre conscience de leur force et de leurs intérêts de classe et se rapprocher par leur action de l'ensemble du prolétariat organisé dont ils sont solidaires. »

« LE COMITE CONFEDERAL. »

### **Le Premier Mai — Arrestation de Marck et Torton.**

Comme toutes les années précédentes, le Comité Confédéral prit toutes les mesures propres à donner à la journée du Premier Mai sa véritable signification de manifestation revendicatrice du prolétariat mondial en marche vers son affranchissement intégral.



Par ses soins, un manifeste fut envoyé dans tous les centres syndicaux.

Plus de cent meetings furent tenus dans lesquels les travailleurs affirmèrent, outre leur désir d'améliorations immédiates, leur soif de liberté toujours plus grande.

Ces manifestations ne furent marquées que par un seul événement : l'arrestation de Marck et de Torton à Rouen.

Sur la foi de rapports imbéciles et mensongers, rédigés par de répugnants mouchards, nos amis furent jetés en prison au mépris de tous les règlements judiciaires ; Marck fut arrêté en violation de la liberté de domicile.

Le Comité, indigné de ces procédés ignobles et arbitraires, se proclamait solidaire des camarades arrêtés et décidait de reproduire dans le texte d'une affiche les phrases incriminées.

## Contre l'Arbitraire

« Quand ce n'est pas avant, c'est pendant et après le Premier Mai, que le gouvernement actuel, pour complaire à la bourgeoisie, dont il est le serviteur, use chaque année d'arbitraire contre la classe ouvrière.

N'ayant pas osé faire usage du traditionnel complot pour arrêter les militants syndicalistes avant le Premier Mai, on a usé de provocations policières le jour même. Pour arrêter certains de nos camarades et les faire condamner ensuite, on les a inculpés de délit de paroles ou d'injures à des magistrats.

A Orléans, au cours d'une manifestation, trois ouvriers ferrassiers ont été arrêtés et aussitôt condamnés, *sans défense, sans témoins*, l'un à 13 mois et les deux autres à 8 mois de prison.

A Rouen, le camarade Marck, trésorier de la C. G. T., a été arrêté la nuit, à l'issue d'une réunion tenue le Premier Mai. Le camarade Torton, secrétaire de la Bourse du travail de Rouen, fut, le lendemain, également arrêté et emprisonné.

Qu'ont-elles donc de criminelles les phrases imputées à Marck et que celui-ci revendique ?

En voyant autour de lui, dans la salle, les louches personnages payés pour épier et dénaturer ses paroles, il s'écria :

« *Parmi nous se trouvent les représentants officiels de la succursale Vermine, Fripouille, Clemenceau et Cie.* »

Puis, au cours de sa conférence, Marck, faisant l'énumération des gaspillages dont tous les journaux entretiennent chaque jour l'opinion publique (Voir les dessous dévoilés du sabotage financier et industriel de la marine, de l'armée, des travaux publics), on a retenu pour l'en inculper la phrase suivante :

« *105 millions sont dépensés pour la valetaille policière et la création de brigades mobiles dont nous avons journellement des représentants dans nos réunions. On les a créées pour arrêter les voleurs, mais ils ramassent ceux qui, comme moi, viennent dans les réunions.* »

Quant à Torton, il est inculpé d'avoir dit :

« *Dans l'après-midi, j'ai aperçu des mines patibulaires dans la salle. Ce soir, je vois encore des mouchards, des roussins, qui sont les souteneurs de la Troisième République.* »

Telles sont les ridicules accusations par lesquelles on veut remettre en prison ces deux militants pour y augmenter le nombre de tous ceux de nos camarades victimes de l'arbitraire gouvernemental et de la justice de classe du régime actuel.

Il est de notre devoir de solidarité de protester contre les mesures stupides d'autorité exercées contre nos camarades, contre nos militants.

C'est pourquoi le Comité Confédéral, dans sa séance du 4 mai, a décidé de manifester son indignation contre les tyranneaux du gouvernement actuel en affirmant son entière solidarité avec les camarades arrêtés et en prenant, comme eux, la responsabilité des phrases citées plus haut, dont on leur fait une inculpation.

#### LE COMITE CONFEDERAL.

*(Suivent les signatures.)*

Marck fut arrêté et condamné ; il fallait pourvoir à son remplacement comme trésorier ; c'est ce que fit le Comité en désignant Jouhau, des Allumettiers, pour faire l'intérim pendant l'incarcération de Marck.

### **Deuxième grève des Postiers.**

Le gouvernement, humilié d'avoir été une première fois obligé de capituler devant l'énergie des camarades postiers, cherchait à se procurer l'occasion d'une revanche.

Mesures vexatoires et arbitraires pleuvaient donc sur la tête de nos amis. Clemenceau, méconnaissant la parole donnée, refusait de mettre en application les promesses faites sous le coup de la peur.

On sentait en haut lieu l'influence grandissante que prenait l'organisation syndicale dans le prolétariat postal. Il fallait, coûte que coûte, et par des procédés plus sales les uns que les autres, essayer de saper cette force montante et de plus en plus menaçante pour la sécurité des politiciens tarés que les hasards de l'intrigue et de la courtoisie avait placés à la tête de l'Administration postale.

Poussés à bout par ces procédés vexatoires et irritants, les postiers déclarèrent à nouveau la grève.

Malheureusement, les manœuvres et les faveurs gouvernementales avaient réussi à semer la division parmi le personnel. L'hésitation, l'indécision, faisaient place à la spontanéité du premier mouvement.

La grève fut loin d'être générale ; le Central télégraphique continua de fonctionner malgré la désertion de quelques-uns.

Recevant régulièrement ses dépêches, la province ne marcha pas. Aussi les militants virent-ils qu'ils couraient à un échec. Ils résolurent de tenter un dernier coup en donnant à la grève une allure nouvelle. Ils crurent, par une déclaration de grève générale de toutes les corporations, réveiller l'énergie des employés et facteurs des postes. C'est alors qu'ils firent appel à la C. G. T.

Il était trop tard, l'on avait trop tergiversé !

Le mouvement des postiers était virtuellement mort ! Comment, dans de telles conditions, faire marcher les syndiqués des autres organisations ?

Fallait-il, d'autre part, rester dans l'inaction lorsque des camarades, dans une situation critique, faisaient appel à la solidarité des travailleurs organisés ?

Pouvait-on, par un refus brutal, briser à jamais les liens qui s'étaient créés pendant le cours de la première et de la deuxième grèves, entre le prolétariat postal et celui de l'industrie privée ?

Devait-on, en raison des difficultés du moment, faire crouler le pont que, si difficilement, l'on était arrivé à jeter entre les deux prolétariats, jusque-là restés indifférents l'un à l'autre ?

La Confédération, malgré les obstacles, devait-elle s'avouer impuissante avant d'être allée à la bataille ?

Ce sont ces questions que le Comité Confédéral se posa lorsque les délégués des ouvriers des P. T. T. — organisation adhérente à la C. G. T. — vinrent lui demander son concours.

Le Comité estima qu'il ne pouvait, sans manquer gravement à la solidarité, refuser de marcher. Par une majorité de 83 voix contre 6 et 28 abstentions, il décida d'inviter toutes les organisations affiliées à faire cause commune avec les postiers.

Les conditions défavorables dans lesquelles cet appel à la grève générale fut lancé firent que peu d'organisations y répondirent. Seules, la Fédération du Bâtiment et quelques autres organisations parisiennes se mirent en branle.

Cet appoint ne put arriver à relever le courage des postiers. Malgré la déclaration de grève générale, les rentrées s'opéraient chaque jour plus nombreuses. La lassitude et la crainte des renvois avaient fait place à l'énergie du début : le mouvement postal menaçait de finir faute de combattants. C'est ce que comprirent ses militants qui, estimant que la classe ouvrière avait assez donné, vinrent demander au Comité de faire cesser l'agitation.

Le Comité Confédéral rédigea alors un appel qui, enregistrant les déclarations des intéressés, déclarait terminé le mouvement de solidarité. Voici cet appel :

## *Aux Travailleurs de France*

---

« Pour répondre aux provocations et à l'arbitraire du gouvernement, pour se solidariser avec les grévistes de l'administration des postes, et sur l'invitation de la Confédération Générale du Travail, diverses corporations, en un superbe élan, firent immédiatement grève.

Ce mouvement de protestation énergique et généreux s'étendait graduellement dans toute la France et principalement à Paris. Nos camarades postiers — révoqués et grévistes — pensaient qu'une telle action, une telle preuve de solidarité effective rappelleraient à leur devoir tous les inconscients qui avaient déjà trahi leurs camarades en grève en réintégrant leur emploi.

Il n'en fut malheureusement rien.

Des responsabilités s'établiront plus tard.

Mais nos camarades postiers avaient trop préjugé de l'issue heureuse d'une deuxième grève. Celle-ci fut, à l'évidence, préparée, incitée, voulue par le gouvernement désireux d'exercer des représailles contre les militants de la première grève qui avaient, avec l'opinion publique, mis le ministère en échec et démontré la puissance victorieuse du *Syndicalisme fonctionnaire* qui se substituera demain à la puissance d'Etat.

Cependant si la plupart des fonctionnaires ont consenti à être domestiqués et à abandonner leurs frères, ce ne sera pas pour longtemps.

Toute action comporte un enseignement.

Mais, en attendant, *tous nos camarades révoqués et grévistes des P. T. T. demandent au prolétariat de ne pas continuer plus longtemps un sacrifice inutile.*

La protestation du monde ouvrier fut suffisamment démonstrative. C'est un résultat.

La C. G. T. constate donc que, par suite des conséquences qu'a eues sur le mouvement postier la solidarité de certaines corporations, il n'y a plus nécessité de faire appel aux organisations décidées à se mêler à la lutte, et, notamment, aux électriciens.

Le mouvement de protestation en faveur de nos camarades des P. T. T. peut, dès lors, être considéré comme terminé.

Il reste au prolétariat postier à prendre sa revanche. Il la prendra. Et la classe ouvrière, encore une fois, secondera son action. »

#### « LE COMITE CONFEDERAL. »

Cette grève générale avait fait naître divers incidents, dont celui qui fut cause de la démission des camarades Niel et Thil, secrétaire et secrétaire-adjoint de la C. G. T.

### **Conférence des Bourses et Fédérations.**

Conformément au mandat que le Congrès de Marseille lui avait donné, le Comité eut à organiser une conférence nationale des Bourses ou Unions et des Fédérations. Le rôle de cette conférence était de solutionner les questions d'ordre administratif que le Congrès n'avait pu trancher définitivement.

Il ne nous paraît pas nécessaire de retracer ici la besogne accomplie par cette conférence, le compte rendu de ses travaux étant paru dans une brochure très explicite que tous les syndiqués ont dû lire. Qu'il nous suffise de rappeler brièvement les questions principales sur lesquelles elle se prononça définitivement.

Ce sont : 1° La création du timbre et de la carte confédéraux ; 2° L'augmentation des cotisations confédérales qui furent portées de 4 à 6 fr. par mille membres et par mois, et à 5 centimes par membre et par an pour les Unions de Syndicats, au lieu de 35 centimes par mois et par syndicat ; 3° le viaticum confédéral ; 4° l'unification de la comptabilité confédérale. Aujourd'hui, toutes, sauf le viaticum, sont appliquées de façon normale. Déjà l'établissement de la carte et du timbre a fait sentir ses effets bienfaisants ; les effectifs confédéraux ont sensiblement augmenté. Quoiqu'il y ait encore quelques légères améliorations à apporter, on peut espérer, vu les résultats déjà obtenus, voir le Congrès de Toulouse maintenir l'application de la carte et du timbre.

Si le viaticum confédéral n'est pas encore appliqué, cela tient à ce que nous n'avons pas reçu un nombre suffisant de réponses à la circulaire que, conformément à la décision de la conférence, nous avons fait parvenir aux organisations. Ces réponses devaient, à l'aide des indications qu'elles nous apporteraient, nous permettre d'établir, sur des bases rationnelles, le service du viaticum. N'ayant pas les éléments d'appréciation nécessaires, il nous fut impossible d'appliquer la décision.

*Le 30 et le 31 août 1909 eut lieu à Paris une Conférence internationale dont nous parlons plus loin au chapitre « Rapports internationaux ».* Elle se termina par un vaste meeting contre la guerre.

## La Grève Générale de Barcelone.

Tous les camarades ont encore présent à la mémoire l'admirable mouvement de révolte accompli par les travailleurs de Barcelone et des principaux centres de Catalogne, contre l'expédition marocaine.

Pendant trois jours, des valeureux révoltés luttèrent contre les armées de l'assassin royal, accomplissant des prodiges d'héroïsme.

Les femmes du peuple, sublimes de courage, se couchaient sur les rails pour empêcher de passer les trains qui devaient emporter vers les champs de carnage leurs maris, leurs fils, leurs amants ou leurs frères.

Ce fut une lutte épique, d'une population noble et intelligente contre un régime d'ignorance et de cruauté. Le Comité Confédéral, comprenant l'importance et la portée du mouvement, lança un premier manifeste qui, en même temps qu'il faisait connaître les raisons véritables de cette révolte au prolétariat français, était, comme on le verra plus bas, un encouragement pour nos frères d'Espagne.

## Manifeste à nos Frères d'Espagne

\* Dans un noble sentiment de fraternité internationale, dans un élan d'admiration et d'émotion, le prolétariat organisé de France adresse à ses frères d'Espagne ses vœux les plus sincères pour le triomphe de leur lutte héroïque contre la guerre.

Nous comprenons trop bien, ouvriers de France, l'importance d'une aussi belle révolte du peuple espagnol pour ne pas nous réjouir aux moindres succès de la révolte ouvrière en Catalogne. Nous applaudissons aux actes d'insubordination militaire. Honneur à ceux qui refusèrent d'être des assassins !

Honneur aux femmes et aux jeunes gens d'Espagne, empêchant les hommes de partir pour la tuerie du Maroc !

Nous applaudissons de tout cœur à tous les actes révolutionnaires accomplis au delà des Pyrénées.

La Grève Générale proclamée par le monde ouvrier des centres industriels d'Espagne, aussitôt suivie d'un sabotage énergique des lignes téléphoniques, télégraphiques et de chemins de fer, c'est en somme, la réalisation des vœux émis en France, dans nos Congrès ouvriers.

Il n'y a pas d'autres moyens en notre pouvoir pour empêcher les exploités de partout d'arroser du sang du Peuple les territoires qu'ils convoitent comme favorables à leurs opérations financières.

« Plutôt l'insurrection que la guerre ! » ont proclamé les socialistes au Parlement français.

« A la déclaration de guerre, nous répondrons par la Grève Générale ! » ont dit les ouvriers de France dans leurs Congrès nationaux et internationaux.

Nos amis, nos frères d'Espagne mettent en pratique ce que nous avons mis en résolution. Nos souhaits les plus chaleureux les accompagnent et, s'ils sont vainqueurs, toute l'Internationale ouvrière voudra bientôt imiter leur exemple. S'ils sont vaincus, leur courage, leur héroïsme n'auront pas été inutiles. Le sang répandu ne l'aura pas été en vain : il fécondera, comme toujours, les idées de révolte, créatrices de mieux-être et de liberté !

Quelle que soit l'issue de la lutte acharnée des ouvriers espagnols, un enseignement salutaire s'en dégage pour le Proletariat universel

Pour vous, braves camarades en lutte, c'est une expérience qui portera ses fruits.

Frères d'Espagne, courage !

Les travailleurs organisés de France sont avec vous ! »

« LE COMITE CONFEDERAL. »

Nos amis révolutionnaires connurent les heures de succès ; dans plusieurs villes, ils furent les maîtres de la situation. Malheureusement, le manque d'organisation devait amener leur défaite.

Enfermée par une ceinture de fusils et de canons qui, à chaque minute, vomissaient la mort ; sans communication avec le reste de l'Espagne, la Catalogne ouvrière dut capituler.

Ce fut le signal de la répression la plus horrible ! Tous ceux qui, pendant les journées d'émeute, avaient sué la peur, sortirent de leurs antres ivres de vengeance, altérés du sang des travailleurs.

C'était le carnage après la bataille !

Hommes, femmes, enfants, tous étaient arrêtés et jetés dans la sinistre forteresse de Montjuich. Traduits devant un tribunal d'exception, nos amis étaient pour la plupart condamnés à mort !

Déjà les fossés de la forteresse avaient retenti du bruit des fusillades des pelotons d'exécution. Ferrer, cette noble figure, fut arrêté et poursuivi comme instigateur de la révolte et contre toute évidence.

La Confédération ne pouvait rester indifférente devant de tels crimes. Le Comité se réunit et décida d'ouvrir immédiatement une souscription en faveur des réfugiés espagnols en France. Partout, sur son instigation, dans toutes les Bourses du travail, des comités s'organisèrent en vue de venir en aide aux camarades que la chance avait assez favorisés pour pouvoir échapper aux griffes des tigres à face humaine qui, dans la Catalogne vaincue, faisaient couler des ruisseaux de sang ouvrier. Des meetings régionaux furent organisés en protestation contre les condamnations à mort et les exécutions de camarades révolutionnaires.

Le 20 septembre, le bureau confédéral adressait aux Unions de Syndicats une circulaire les invitant à organiser des réunions, suivies de manifestations dans la rue.

L'appel suivant, envoyé par la C. G. T., fut affiché partout par les soins des Bourses du travail.

## Contre les Bourreaux de la Liberté

« Nous avons tous admiré le beau geste par lequel les ouvriers d'Espagne se sont révoltés.

Qui donc pourrait blâmer des travailleurs, des pères de famille qui s'insurgèrent plutôt que de courir aux abattoirs du Maroc pour le profit des capitalistes internationaux ?

Ce fut un spectacle réconfortant que cette grève générale spontanée qui fit trembler tous les profiteurs de la monarchie cléricale et inquisitoriale.

Mais cette grève, trop localisée, malgré les actes héroïques de nos courageux camarades, fut vaincue.

C'est la Réaction sauvage, féroce, impitoyable qui sévit maintenant. Tous les braves qui luttèrent, tous ceux qui ne sont pas morts en combattant expient leur acte sublime dans les cachots, dans les tortures, en attendant leur jugement, leur condamnation et leur exécution.

Les galonnés espagnols, vaincus sur tous les champs de bataille, prennent *bravement* leur revanche sur les sièges des conseils de guerre.

Ils condamnent à la mort tout ce que l'Espagne compte encore de noble, de généreux dans sa population.

Les hommes de progrès, les hommes de pensée libre sont voués au garrot ou au peloton d'exécution.

*Laisserons-nous assassiner nos frères d'Espagne sans protester, sans crier haut notre admiration aux victimes, notre haine aux bourreaux.*

NON !

*Il faut qu'on nous entende !*

Il faut que les tortureurs frémissent devant nos vibrantes protestations.

Toute l'Europe ouvrière proteste avec nous. Il faut que nos camarades en danger de mort reprennent espoir. Faisons tout pour les arracher aux cruelles et lâches vengeances des moines et des officiers.

#### TRAVAILLEURS !

*Joignez-vous aux protestataires. Si vous êtes des hommes conscients, venez tous à la manifestation organisée par la C. G. T. »*

La date des meetings fut fixée au 16 octobre ; ils eurent lieu dans les villes suivantes : Bordeaux, Besançon, Bayonne, Bourges, Béziers, Cette, Clermont-Ferrand, La Rochelle, La Guerche, Le Mans, Lille, Limoges, Marseille, Méru, Nancy, Rennes, Rouen, Toulouse, Valence, Troyes, Soissons, Saint-Denis, Versailles, Ivry-sur-Seine, Corbeil, Saint-Quentin, Decazeville, Paris, Lyon, Bruay, Brive, Grenoble, Voiron, Nouzon, etc., etc.

Avec les délégués confédéraux, parlèrent dans ces meetings des délégués des Bourses de la région où se tenait la réunion. Leur réussite fut complète ; l'élan de solidarité fut admirable.

Dans toutes les villes, les consuls représentants de l'assassin royal reçurent la visite des foules ouvrières venant clamer leur indignation et leur dégoût. A Paris, la manifestation revêtit un caractère particulièrement grandiose.

Le Comité ne borna pas là seulement ses efforts : il résolut de frapper d'un grand coup le commerce espagnol en déclarant le boycottage de ses navires dans les ports français.

Les obstacles nombreux que rencontrèrent, dans l'application de cette mesure, les organisations des dockers, n'empêchèrent pas les marchandises espagnoles de rester en souffrance dans de nombreux ports de la Méditerranée et de l'Atlantique.

A Marseille, le boycottage fut complet pendant quarante-huit heures ; il ne cessa qu'en raison de la trahison de certains sujets espagnols qui, sous la protection de l'armée et de la police, effectuaient le travail que, par solidarité et en protestation des assassinats commis à Montjuich, les travailleurs marseillais avaient délaissé.

Si restreint qu'il fût, ce boycottage produisit un effet salutaire.

Devant les démonstrations de l'indignation populaire, devant la résolution prise par les travailleurs organisés de ne plus manipuler les mar-

chandises espagnoles les dirigeants meurtriers crurent prudent de faire faire la voix meurtrière des fusils. En conclusion, si la campagne de la C. G. T. n'a pu empêcher l'assassinat légal de Ferrer et de cinq autres camarades, elle aura tout au moins évité que d'autres victimes ne tombent sous les coups des sbires assassins.

Comme toujours, la Confédération s'est, dans la mesure que le lui permettaient ses ressources et ses moyens, mise au service de la solidarité internationale.

Elle a conscience d'avoir accompli son devoir !

### **Retraites Ouvrières.**

Le projet de retraites ouvrières, tant de fois mis à l'ordre du jour depuis 1901 par les différents gouvernements qui se sont succédés et qui, depuis 1906, dormait dans les cartons du Sénat, fut remis en discussion à la tribune de cette assemblée dans les tout derniers mois de l'année 1909. Cette fois, les sénateurs apportaient un tel zèle à discuter les différents articles du projet qu'il y avait tout lieu de croire que la loi serait votée au Sénat et ratifiée par la Chambre avant la fin de la législature.

Rien cependant — sauf l'aggravation de l'âge plus élevé des bénéficiaires et la diminution au quart de la rente proposée — n'avait été modifié dans les dispositifs de la loi. Comme précédemment, elle reposait sur les versements ouvriers et patronaux et sur la capitalisation.

Le Comité, saisi de cette question, devait donc, se référant aux diverses résolutions antérieures, se prononcer non contre le principe des retraites, mais contre la capitalisation, contre les versements, contre le taux ridicule de cette retraite et contre l'âge beaucoup trop reculé. C'est ce qu'il fit dans sa séance du 14 décembre 1909. Par un ordre du jour, adopté à l'unanimité, moins une voix, il fit connaître son opinion sur cette importante question.

Voici la teneur de cet ordre du jour :

« Le Comité Confédéral, inquiet de ce qui se prépare contre le prolétariat par le vote du projet de loi sur les retraites ouvrières, dénonce l'escroquerie formidable que sera cette loi, si le Sénat la vote telle quelle et si la Chambre, à l'approche des élections, ratifie ce vote.

« Se conformant à l'ordre du jour du Congrès Confédéral de Lyon 1901, le Comité attire, sur cette question des retraites, toute l'attention de la classe ouvrière et déclare protester surtout contre le système de capitalisation au lieu de répartition plus ou moins équitable ; il proteste encore contre les cotisations ouvrières et contre l'âge beaucoup trop avancé des bénéficiaires prévu par le projet.

« Enfin, le Comité Confédéral décide de faire, au plus tôt, une agitation intense contre les projets actuels du Parlement. Il estime que tout ouvrier qui ne peut plus travailler doit être à la charge d'une société qu'il a enrichie et, mieux que les défenseurs de la société bourgeoise, le producteur, devenu incapable de produire, doit pouvoir vivre comme s'il travaillait encore. »

Dans la même séance, une commission était nommée pour organiser l'agitation.

Une première circulaire fut adressée à toutes les organisations syndicales pour les inviter à voter des ordres du jour contre cette loi de



retraites pour les morts. Ces ordres du jour devaient être envoyés au Sénat, au gouvernement, à la C. G. T., et être insérés dans la presse locale et régionale.

Une seconde circulaire fut envoyée pour l'organisation de meetings dont la date avait été fixée dans la première quinzaine de février 1910. Une première affiche de protestation fut éditée, ainsi qu'un tract tiré à deux cent mille exemplaires et distribué dans tous les centres ouvriers.

Partout nos appels furent entendus : les ordres du jour arrivèrent nombreux au bureau de la C. G. T. L'on pouvait dire qu'à la presque unanimité, les groupements ouvriers se prononçaient contre le projet de duperie et d'escroquerie du gouvernement.

Ces protestations avaient jeté l'alarme dans le clan parlementaire. Les sénateurs commençaient à ouvrir les oreilles aux bruits qui leur arrivaient du dehors. Aussi, M. Viviani, ministre du travail, crut-il nécessaire de monter à la tribune du Sénat pour déclarer que l'on ne devait pas prêter une oreille attentive aux protestations de la C. G. T., organisme qui, selon lui, ne représentait qu'une infime minorité de la classe ouvrière.

Heureux d'enregistrer ces résultats, le Comité cru devoir redoubler d'activité ; une seconde affiche fut éditée en même temps que la date des meetings était fixée aux 12 et 13 février.

Voici la teneur de la seconde affiche qui, condensant les termes de la première et du manifeste, indiquait clairement les raisons pour lesquelles le Comité avait pris position contre le projet de loi des Retraites ouvrières.

## CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

# L'Escroquerie des Retraites

« De nouveau, la classe ouvrière est menacée, sous le prétexte des Retraites ouvrières, d'une *formidable escroquerie*.

Nos dirigeants veulent, par la loi actuellement en discussion au Parlement, frapper tous les travailleurs d'un impôt nouveau.

**EN EFFET, LE PROJET, BASE SUR LA CAPITALISATION**, consiste en une cotisation annuelle de 9 francs pour les hommes, 6 francs pour les femmes, et 4 fr. 50 pour les jeunes ouvriers. Les patrons seront taxés d'une cotisation identique ; *cette taxe patronale sera encore fournie par le travail exploité.*

A l'aide de ces versements, *l'Etat capitalisera annuellement :*

Versements ouvriers . . . .	80.000.000 de francs
Versements patronaux . . . .	80.000.000 de francs

**Au total . . . . . 160.000.000 de francs**

qui, par intérêts composés, constitueront, au bout de 40 années, un capital de 11 milliards 500 millions de francs environ ; en 80 années. 15 milliards.

## QUE FERA-T-ON DE CET ARGENT ?

Cette capitalisation est pour nos gouvernants une bonne affaire financière. Elle leur permettra, en cas de conflagration internationale, de trouver les fonds nécessaires pour soutenir la guerre. L'exemple de la Caisse des Inscrits maritimes est là pour nous ouvrir les yeux.

Par six prélèvements successifs, les six gouvernements qui se sont succédés, de 1740 à 1870, ont soustrait à cette caisse une somme globale de 342.000.000 de francs.

C'est encore à l'aide de cette capitalisation que l'Etat comblerait les vides creusés tous les ans dans le trésor public par l'augmentation croissante des budgets de la guerre et de la marine — œuvre essentielle de mort.

## OU PLACERA-T-ON CET ARGENT ?

Dans des exploitations capitalistes, comme le démontre la démarche faite auprès du président du Conseil par le Crédit commercial et industriel.

*L'argent des ouvriers servira à leur exploitation !*

## DEVONS-NOUS ACCEPTER CE PROJET ?

Après trente années de versements, il ne nous réserve qu'une rente de 300 à 400 francs par an, alors que, sans aucun prélèvement, l'Etat accorde aux militaires — gens oisifs par excellence — ayant accompli 15 ans de service, des retraites variant entre 700 et 1.100 francs.

Combien de nous arriveront au terme exigé par la loi, 65 ans ?

Pas même 600.000 sur 11 millions de travailleurs. *Pas même 5 pour cent !*

Ainsi, pendant treize ans, nous paierons un impôt nouveau sous forme de cotisations annuelles. Nous prélèverons sur notre budget, déjà si maigre, des sommes qui ne serviront même pas à procurer à nos vieux camarades d'atelier les moyens de vivre.

L'Etat n'assurera, pendant les trente premières années, que des allocations ridicules, allant de 60 à 120 francs par an !

## NOUS DEVONS PROTESTER ENERGIQUEMENT

contre cette formidable duperie ! Il faut que nos clameurs d'indignation fassent reculer tous les parlementaires devant l'accomplissement de cette hypocrite et monstrueuse escroquerie.

*Toute la classe ouvrière se doit d'assister aux meetings que la C. G. T. organise pour les samedi 12 et dimanche 13 février..*

Dans ces meetings, vous direz, travailleurs, que vous voulez des retraites, mais que vous les voulez juste, équitables et humaines.

Avec nous, vous protesterez : *contre les versements obligatoires, contre l'âge trop avancé de l'entrée en jouissance, contre le taux dérisoire de cette retraite.* Avec nous, vous affirmez votre volonté d'obtenir des retraites sur la base de la « Répartition ».

*Parce que, seule, la répartition est susceptible de nous donner satisfaction ;*

*Parce que, seule, et contrairement à la capitalisation, la répartition ne constitue pas un danger pour notre avenir d'émancipation.*

*Affirmons-nous*

**CONTRE LA CAPITALISATION !**

**POUR LA REPARTITION ! »**

« LE COMITÉ CONFÉDÉRAL. »

Les principaux meetings se tinrent dans les villes suivantes : Rennes, Fougères, Dinan, Saint-Malo, Arles, Marseille, Aix-en-Provence, La Seyne-sur-Mer, Saint-Nazaire, Nantes, La Rochelle, Fresnes, Dunkerque, Toulouse, Béziers, Méze, Brest, Morlaix, Vannes, Lorient, Quimper, Carhaix, Châteaulin, Quimperlé, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Saint-Pol-de-Léon, Orléans, Bourges, Saint-Quentin, Tergnier, Oullins, Lyon, Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond, Roanne, Clermont-Ferrand, Givors, Romans, Tarare, Le Havre, Rouen, Elbeuf, Nancy, Romilly, Versailles, Chartres, Dun-sur-Auron, La Guerche, Méhun-sur-Yèvre, Saint-Denis, Hermes, Besançon, Le Mans, Alençon, Bordeaux, Bayonne, Commentry, Cognac, Angoulême, Melun, Saint-Amand, Montluçon, Mâcon, Montpellier, Narbonne, Albi, Nice, Cherbourg, Lille, Paris, etc., etc.

Partout, ces meetings obtinrent le plus vif succès. Syndiqués et non-syndiqués, tous les travailleurs se trouvaient d'accord pour protester contre le projet, très onéreux pour leur bourse, et sans profit pour les ouvriers.

Une troisième affiche, illustrée par Grandjouan, fut lancée ; un diminutif de ces affiches fut tiré en cartes postales.

Deux numéros spéciaux — dont l'un illustré — de la *Voix du Peuple*, et entièrement consacrés aux retraites, furent mis en circulation.

L'accueil que recevaient nos affiches, nos cartes et nos numéros spéciaux, la protestation considérable qu'avait soulevée notre campagne, permettaient de laisser croire que sénateurs et députés allaient tenir compte de nos vœux et transformer la loi suivant les désirs de la classe ouvrière.

Malgré nos protestations, malgré le courant d'opinion qui s'était montré si hostile au projet du gouvernement, ce dernier fut voté par le Sénat et ratifié par la Chambre !

Afin de justifier cette attitude, l'on prétendit dans les milieux parlementaires que notre intervention était trop tardive ! que nous nous trompions sur le pourcentage des survivies à soixante-cinq ans et sur le rôle de la capitalisation en matière de retraites ouvrières.

On nous déclara également que la loi, si mauvaise fût-elle, devait être votée, car elle inscrivait dans notre législation le principe d'assurance sociale, jusqu'ici totalement méconnu.

A tous ces essais de réfutation nous répondîmes en démontrant que, déjà, par un ordre du jour voté par le Congrès de Lyon en 1901, par un manifeste de protestation en 1906 et par les réponses des organisations ouvrières aux questionnaires du gouvernement et du Sénat — ce dernier en 1907 — la Confédération générale du Travail s'était prononcée contre la capitalisation, contre le taux ridicule, contre l'âge trop reculé des bénéficiaires et contre les cotisations ouvrières.

En ce qui concerne le pourcentage des survivies, il nous fut facile de faire constater que nos chiffres étaient aussi exacts qu'ils pouvaient l'être en pareille matière. Au surplus, tous avaient été extraits des statistiques officielles.

Au point de vue « assurance sociale », nous répondons à nos contradicteurs que le mince avantage que contient l'inscription d'un principe dans notre code ne pouvait nous faire oublier les défauts et les dangers du projet de loi. Nous estimions, nous basant sur les enseignements du passé, qu'il était bien plus facile de faire modifier la loi avant son adoption par le Parlement, qu'après.

Ainsi, deux thèses se trouvaient en opposition : ce fut la thèse parlementaire qui prévalut. Nos arguments et bien d'autres, non des moindres,

que nous sommes obligés de passer sous silence, aboutirent à un résultat négatif.

En 1909, comme en 1901 et 1906, l'on se trouvait à la veille de la consultation électorale ! Le gouvernement voulait le vote de sa loi qui, en même temps qu'elle constituait pour lui une fructueuse opération, lui permettait de jeter un voile sur tous les crimes et les actes arbitraires qu'au nom de l'Ordre (?) il avait commis à l'égard de la classe ouvrière.

Devons-nous considérer comme une défaite le résultat intervenu ?

Non, car si nous n'avons pas pu empêcher le vote de cette loi — que nous persistons à considérer comme une duperie doublée d'une escroquerie — nous n'en avons pas moins mis en garde les ouvriers contre les dangers et les défauts de cette pseudo-réforme.

Aujourd'hui, les travailleurs avertis pourront, nous en sommes certains, mieux faire face aux difficultés qui ne manqueront pas de se présenter au moment de l'application de la loi.

L'heure des responsabilités peut sonner : le Comité confédéral a conscience d'avoir accompli tout son devoir.

Demain, lorsque la loi sera appliquée, il faudra que les organisations ouvrières sachent quelle attitude elles doivent avoir en face de cette application. *Devront-elles se refuser catégoriquement à payer les cotisations ?*

Devront-elles, au contraire, orienter leurs efforts vers les modifications à intervenir ?

Ou bien encore, devront-elles rechercher les moyens qui leur permettront de faire servir les cotisations des ouvriers à la propagande syndicale, mettant ainsi leur argent en dehors des griffes gouvernementales ?

Autant de points d'interrogation que la situation actuelle pose à notre esprit.

Le Congrès de Toulouse se doit, à ce sujet, de prendre une résolution qui dictera pour l'avenir la conduite de chacun.

## **Le 1<sup>er</sup> Mai 1910**

### **La Grève Générale à Marseille et à Dunkerque.**

Le 1<sup>er</sup> mai 1910, comme les années précédentes, fut, dans tous les centres ouvriers, une journée de protestation ouvrière :

Contre l'interdiction de séjour pour faits syndicalistes ;

Contre les crimes policiers et militaires ;

Contre la non-application des lois ouvrières ;

Contre l'interprétation donnée par la jurisprudence à la loi sur les accidents du travail ;

Contre la violation de la liberté de pensée ;

Contre tous les projets de loi liberticides que les parlementaires s'approprièrent à voter, y compris la loi sur les retraites ouvrières.

Le Comité confédéral lança dans toutes les Bourses l'appel suivant :

**CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL**

# **LE PREMIER MAI**

En dehors des ambitions politiques, en des disputes intéressées des arrivistes et des politiciens de toutes nuances, pour conserver ou con-

quérir les sièges parlementaires, voici que surgit, une fois de plus, pour les travailleurs, l'occasion de s'affirmer résolus et conscients : *Voici le Premier Mai !*

TRAVAILLEURS, CE JOUR-LA,

TOUS DEBOUT ! MANIFESTONS !

Oui, manifestons notre mépris des palinodies parlementaires !

Manifestons notre indignation des répressions et des crimes de la police, de la magistrature et du gouvernement, *domestiques serviles du Capital !*

*Travailleurs,*

Rappelons que l'*Etat-Patron* a toujours entravé la liberté de penser et d'agir de ses exploités. Il a révoqué, réduit à la faim, les meilleurs et les plus courageux des travailleurs des Postes Télégraphes et Téléphones. Il a frappé très durement, les instituteurs. C'est par nécessité politique, par crainte des électeurs, que des réintégrations — bien incomplètes — ont été récemment opérées. Rattachant, par une sournoise combinaison financière, les chemins de fer de l'Ouest au réseau de l'Etat, il n'a pas encore donné à ses cheminots, à ses esclaves de la voie ferrée, *la malheureuse pièce de cent sous quotidienne* que ceux-ci réclament et lui arracheront peut-être de force.

Pour faire patienter les cheminots, le gouvernement fait brutaliser, assommer par son abjecte police et condamner par ses valets de cour ceux qui revendiquent dans la rue leur droit à la vie.

Rappelons-nous que la *Magistrature*, en ces derniers temps, a distribué, sans scrupules, les peines les plus variées aux militants, aux travailleurs, sous l'hypocrite raison de faire respecter la liberté du travail. C'est la liberté de la lâcheté et de la trahison que la justice protège et encourage ! C'est pour cela qu'aux années et aux mois de prison, cette justice de classe applique à des travailleurs *l'infamante interdiction de séjour*, réservée jusqu'alors à ceux qui vivent de la prostitution.

Voilà ce que les souteneurs d'un régime d'exploitation, de honte de sang, ont osé faire !

*Travailleurs,*

Pour accomplir de tels forfaits, police, magistrature, gouvernement s'appuient sur l'armée. Ils font de nos fils et de nos frères, des traîtres à leur cause, des jaunes ou des assassins.

Dénonçons alors les cruautés sans nom des brutes galonnées ; dénonçons les infamies, les forfaitures de Biribi ; donnons aux soldats une conscience.

Un trio de renégats, un trio de traîtres à leur passé, à leur parti, au peuple, s'est fait stipendier pour accomplir une œuvre néfaste au prolétariat qu'il veut tromper, corrompre ou massacrer, pour le profit des parasites et des exploités du travail : *Crachons-lui notre haine !*

Pour masquer tous leurs crimes, pour voiler leurs mauvaises intentions, pour *arriver à leur but*, ces gens-là ont fait voter, par un Parlement sans conscience, une loi de bluff électoral d'*escroquerie* et de vol : *les retraites ouvrières*.

La classe ouvrière n'en est pas dupe, et *contre l'application de cette loi, les travailleurs se révolteront*.

Contre tout cela, au souvenir de tant d'infamie, la classe des exploités doit

### AU PREMIER MAI, SE LEVER ET PROTESTER

Ce jour-là, les travailleurs affirmeront leur volonté de conquérir de leurs propres forces, le bien-être, la liberté auxquels ils ont droit, pour être des hommes fiers et dignes.

Dans ce but, dans leurs meetings publics, dans leurs réunions éducatives, les Syndicats, les Bourses du Travail ont fait appel à leurs militants pour dénoncer au peuple les crimes des gouvernants, les hontes du régime capitaliste et l'espoir d'en finir.

Si la manifestation organisée par l'Union des Syndicats de la Seine avorta, en raison des mesures de répression prises par le gouvernement, à Marseille, l'intervention brutale et ridicule de M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Marine, dans la grève des inscrits maritimes, détermina, avant le 1<sup>er</sup> mai, les organisations ouvrières à déclarer la grève générale de vingt-quatre heures.

À Dunkerque, les travailleurs, en réponse aux brutalités commises par la police et l'armée pendant la manifestation du 2 mai, déclarèrent également la grève générale de vingt-quatre heures.

Dans ces deux villes, le mouvement fut admirable. Pas une usine ne fonctionna, pas un chantier ne reçut la visite des ouvriers, pas un seul tramway ne sortit des dépôts.

L'arrêt de l'activité fut complet. Seules, les patrouilles de soldats sillonnaient les rues, à l'affût de nouvelles brutalités à commettre.

### La Conférence de Lille.

Le 12 juillet dernier eut lieu, à Lille, une conférence franco-belge, dans le but de rechercher les moyens d'organiser les ouvriers étrangers travaillant des deux côtés de la frontière.

Cette conférence avait d'abord été motivée par le dépôt, sur le bureau de la Chambre, d'un amendement présenté par le député Ceccaldi, et tendant à frapper d'une taxe spéciale les ouvriers belges travaillant en France.

Les protestations qui se produisirent des deux côtés de la frontière, firent comprendre aux dirigeants que cette solution ne serait pas tolérée par la classe ouvrière. L'amendement tomba dans l'oubli ; l'on n'en parla plus et tout porte à croire que l'on n'en parlera plus jamais.

Cependant, si le danger de l'amendement n'existait plus, l'utilité d'organiser les travailleurs n'en subsistait pas moins.

Aussi, la Commission syndicale belge et le Comité confédéral résolurent-ils d'organiser une conférence qui réunirait les délégués de toutes les Fédérations intéressées des deux pays.

Cette conférence eut lieu à la Bourse du Travail de Lille. Après discussion et échange de vues entre les délégués, l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Les délégués des Fédérations et des Bourses du Travail, réunis à l'occasion de la conférence franco-belge, à la Bourse du Travail de Lille, décident : d'employer tous leurs efforts pour arriver à syndiquer, dans les localités où ils travaillent, autant que les circonstances locales le

permettent, les travailleurs occupés dans les usines, chantiers et mines des régions de frontière de ces deux pays.

« En conséquence, les diverses Fédérations s'engagent à entrer d'urgence en pourparlers, et ce, par similitude de profession, pour déterminer d'une façon exacte les dispositions les plus propres et les plus efficaces à rendre la propagande profitable à l'organisation syndicale nationale et internationale. »

Il est à espérer que les mesures prises à cette conférence seront mises en application et que, bientôt, nous ne verrons plus des ouvriers, parce qu'inorganisés, venir offrir leurs bras à des salaires moindres que ceux payés aux ouvriers de la région.

### **La propagande générale.**

Il est utile de rappeler, dans ce rapport, que le Comité entreprit, entr'autres campagnes d'agitation, celles contre la peine d'interdiction de séjour en matière de grève, et contre la condamnation de Vignaud, gérant de la *Voix du Peuple*, pour la reproduction d'un article qui, inséré une première fois dans le *Petit Sou*, ne fut pas poursuivi et, reproduit dans le *Pioupiau* de l'Yonne, fut acquitté aux assises d'Auxerre après la brillante plaidoirie de l'actuel président du conseil des ministres; contre l'arbitraire gouvernemental en matière de révocations et de répressions dans les grèves (l'affiche suivante, rappelant le bilan du gouvernement, fut lancée) :

#### CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

## ***Dénonçons leurs crimes !***

« L'opinion publique semble se trouver toute accaparée par le scandale financier des honnêtes liquidateurs du fameux Milliard des Congrégations ! Joint aux honteuses combinaisons capitalistes de l'Ouenza, du Maroc, de la Marine et autres tripotages du monde politique et financier ; ce n'est cependant là qu'une sale affaire de plus.

Il est d'autres crimes à l'actif de nos maîtres actuels. La classe ouvrière ne doit pas les oublier.

Nous les lui rappelons.

#### LES MASSACRES

C'est à Narbonne, contre les vignerons révoltés.

C'est à Nantes, contre les dockers.

C'est à Raon-l'Étape, contre les esclaves de la chaussure.

C'est enfin à Villeneuve-Saint-Georges, contre les serfs du bâtiment.

*Bilan de ces glorieuses journées pour la République :*

*15 ouvriers tués et 467 mutilés.*

#### LES CONDAMNATIONS

A cette férocité dans la répression, s'est joint un arbitraire gouvernemental sans précédent.

Des magistrats domestiqués, sur d'odieux et ridicules rapports de police, ont frappé durement bon nombre de militants ouvriers, pour

délits de parole, faits de grève ; enfin, suprême arbitraire, comme gérant de la *Voix du Peuple*.

Pour deux d'entre ces militants, Julian et Ricordeau, la peine de la prison s'est augmentée de celle de l'interdiction de séjour, ordinairement réservée aux délits de vagabondage spécial.

*C'est, au total :*

*180 années de prison qui, pendant cette législature, ont été généreusement distribuées par les chats-fourrés républicains.*

### LES REVOCATIONS

Les fonctionnaires ne furent pas épargnés par cette vague de réaction féroce.

Ce sont un instituteur et des sous-agents des postes, révoqués pour délit d'opinion.

C'est un fonctionnaire municipal, révoqué parce qu'ayant signé une affiche en tant que délégué de sa Fédération.

Ce sont des postiers révoqués pour faits de grève.

Ce sont des déplacements d'office s'abattant sur tous les fonctionnaires assez libres pour protester contre l'arbitraire de l'autorité administrative.

*Le bilan des révocations, pour cette législation, est de :*

*392 révocations, 16 déplacements.*

### LES CRIMES MILITAIRES

C'est enfin, pour couronner cette longue série d'exactions, le crime exécuté contre le soldat *Aernould*, dans les bagnes d'Afrique ; c'est le soldat Rousset, courageux accusateur des criminels, et, pour ce fait, condamné à cinq ans de prison, qui risque maintenant d'être aussi la victime des chaouchs.

C'est le soldat Amirault, poursuivi comme antimilitariste, acquitté par le conseil de guerre, qui, par ordre d'un officier supérieur, reste menacé d'un départ aux compagnies de discipline.

Ce sont les pioupiou du 17<sup>e</sup>, exposés au *climat meurtrier de l'Afrique*, pour avoir obéi à leur *conscience de fils du peuple*.

La C. G. T., organisme central de la classe ouvrière, s'élève avec indignation contre ces attentats répétés de gouvernants malpropres et véreux, pris la main dans le sac au pillage des biens des congrégations ; capables de toutes les bassesses et de tous les crimes, soutenus par des parlementaires aveuils et tarés, qui ont volé et dilapidé, eux et leurs amis, le milliard destiné aux retraites ouvrières.

A l'occasion des élections et de l'effervescence qui les entoure, la C. G. T. veut dénoncer, dans ses meetings, les escroqueries et les crimes des nos gouvernants.

Elle veut ainsi amplifier encore l'agitation nécessaire dont les manifestations du Premier Mai seront le couronnement.

*Tous debout pour la défense de nos droits et de nos libertés. »*

Plusieurs meetings furent, à Paris et en province, organisés par l'Union des Syndicats de la Seine et par les Bourses du Travail, avec le concours de la C. G. T.

Fut également décidée une tournée de propagande en Algérie, à l'effet de réclamer l'application des lois ouvrières en général, et en particulier celle de la loi sur les accidents du travail, qui semblent



être totalement inconnues pour les fonctionnaires et magistrats du gouvernement de la République dans cette colonie.

Enfin, un mouvement de protestation contre les crimes militaires, contre *Biribi* et les conseils de guerre est amorcé. Il devra se continuer jusqu'à la disparition complète des bagnes militaires.

### Les Conflits.

Outre sa besogne de propagande et d'administration, le Comité confédéral fut appelé à solutionner trois conflits.

Le premier fut porté par la Bourse du Travail de Saint-Etienne ; il concernait les deux organisations de mineurs qui existaient dans cette ville. La Bourse du Travail voulait la fusion entre les deux syndicats, dont l'un était adhérent à la Fédération des Mineurs et l'autre à celle des Ardoisiers.

Le Comité, après explications de part et d'autre, adopta l'ordre du jour suivant qui, momentanément, permettait de mettre fin au conflit :

« Après avoir entendu les intéressés et, dans l'espoir d'une entente prochaine,

« Le Comité, tenant compte de la situation créée par la décision du Congrès de Marseille, invite instamment la Bourse du Travail à accepter le Syndicat des Mineurs adhérent à la Fédération des Mineurs, considérant que c'est le meilleur moyen pour s'acheminer vers l'entente complète ;

« Invite la Fédération des Ardoisiers à s'en tenir, en ce qui concerne les Syndicats de Mineurs, aux situations acquises au moment de l'admission de la Fédération des Mineurs à la C. G. T. ;

« Le Comité considère que des sections ne peuvent être créées par ces deux Syndicats là où existent des Syndicats de Mineurs confédérés ;

« Ne sont pas considérés comme sections les endroits où existe simplement un bureau collecteur. »

Le deuxième conflit fut présenté par l'Union des Syndicats de la Seine : il concernait le Syndicat des Employés de la région parisienne, non adhérent à la Fédération d'industrie.

Il occupa deux séances. Les délégués du Syndicat formulèrent devant le Comité les raisons qui les avaient obligés à se retirer de la Fédération en désertant la Chambre syndicale y adhérent.

Dans un esprit de conciliation, le Comité nomma une commission de six membres, choisis, à part égale, par les deux organisations intéressées. Cette commission avait charge de rechercher les moyens propres à terminer le conflit. Elle devait entendre les deux parties et formuler, après appréciation, des propositions qui seraient soumises aux Syndicats en cause.

Dès sa première réunion, le Syndicat fédéré lui présenta des résolutions telles qu'il lui fut impossible de poursuivre plus avant la recherche des moyens de conciliation. Elle déclara donc, devant l'évident parti pris de la partie adverse, sa mission terminée et déposa son mandat devant le Comité.

Le secrétaire confédéral fut alors chargé d'écrire à la Fédération pour lui demander si elle ne pouvait pas intervenir dans un sens amiable. La Fédération répondit en déclarant qu'elle se trouvait devant une résolution de Congrès qui ne lui permettait pas d'imposer la fusion à un syndicat qui ne la voulait pas autrement que dans la forme déjà indiquée par lui à la commission.

Les choses restaient donc en l'état ; et c'est dans ces conditions que le conflit revint devant le Comité à la séance du 14 juin dernier.

Après avoir entendu, d'une part, les délégués de la Fédération et, d'autre part, ceux du Syndicat de la région parisienne, le Comité, reconnaissant que tout espoir de fusion entre les deux organisations devait être abandonné, au moins pour le moment, décida, par 63 voix contre 2, que, sans porter atteinte à l'autonomie d'une organisation, il pouvait, suivant le désir manifesté, permettre à un syndicat d'être régulièrement confédéré, en adoptant la résolution suivante :

« En principe, le Syndicat des Employés de la région parisienne est admis à la C. G. T.

« Le Congrès de Toulouse devra statuer sur l'admission définitive si, par la fusion entre les deux syndicats ou par l'adhésion individuelle du Syndicat des Employés de la région parisienne, la Fédération n'a pas régularisé la situation. »

### **Rapports internationaux.**

Au commencement de l'année 1909, le camarade Legien, secrétaire du Bureau international, demandait au camarade Niel, alors secrétaire de la Confédération, si la Conférence internationale pouvait avoir lieu à Paris, sous les auspices de la C. G. T.

Le camarade Niel communiqua cette proposition au Comité confédéral. Conformément à la décision de Marseille, celui-ci répondit qu'il accepterait d'organiser la Conférence, sous la condition que la question « de transformation des Conférences internationales en Congrès internationaux avec représentation effective des Fédérations » y serait discutée.

Le secrétaire international fit réponse que cette question serait inscrite à l'ordre du jour.

Les difficultés de principe étant ainsi aplanies, le Comité s'occupa de l'organisation matérielle. Il manifesta, en outre, le désir que cette conférence se terminât par un vaste meeting contre la guerre et dans lequel prendraient la parole les délégués étrangers, principalement les représentants allemands, anglais, autrichiens, italiens et espagnols. Ce désir fut porté à la connaissance des camarades de ces différentes nations, qui répondirent en y acquiesçant.

La date de la Conférence fut fixée aux 30 et 31 août 1909. Le meeting la clôturant devait avoir lieu le mercredi soir, 1<sup>er</sup> septembre.

### **La Conférence des Secrétaires Nationaux.**

Pendant deux jours et demi, les délégués discutèrent les questions à l'ordre du jour.

Sur bien des points, les délégués de la C. G. T. se trouvèrent en désaccord de vues avec leurs camarades étrangers ; cela n'empêcha nullement la Conférence de continuer sur le ton le plus courtois. Entre les tactiques syndicales étrangères et la nôtre, il y a de grandes différences. Nous procédons d'un tout autre esprit que leur.

Alors que la plupart de nos camarades étrangers veulent organiser le prolétariat sur les deux terrains politique et économique, les organisations françaises maintiennent jalousement l'autonomie du mouvement syndical. C'est ce qui peut expliquer les divergences existantes ; c'est ce qui explique aussi pourquoi la proposition française ne fut pas acceptée.

En effet, les délégués étrangers ont, au cours de la discussion, manifesté clairement leurs craintes de voir, si notre proposition était adoptée, les congrès internationaux socialistes diminuer d'importance.

Ajoutons que cette Conférence fut la première qui revêtit le véritable caractère du syndicalisme général. Les deux secrétaires confédéraux qui y furent délégués, se tinrent strictement dans les limites du mandat qui leur avait été donné. Le Comité, dans une séance ultérieure, a d'ailleurs approuvé à l'unanimité leur attitude.

L'on nous promet d'aborder à nouveau la question que nous avions proposée à la Conférence de Budapest, qui doit avoir lieu en 1911. Nous voudrions espérer voir, à cette Conférence, les délégués, plus avertis, adopter notre proposition qui permettrait de fonder une Confédération internationale souple et puissante, susceptible de servir efficacement la cause des travailleurs.

Mais nous avons pu nous convaincre, au cours de la Conférence de Paris, que c'était là une œuvre vraiment difficile à accomplir. Il faudrait, pour atteindre ce résultat, que les organismes syndicaux étrangers fussent, comme l'organisme français, absolument autonomes.

Le temps, seul, et les événements de la lutte économique peuvent amener les organisations étrangères à se pénétrer de cette nécessité.

Quoi qu'il en soit, les relations internationales sont aujourd'hui renouées effectivement : la France participe, suivant les conceptions qui animent son organisation syndicale, à la vie du prolétariat international.

Déjà, le rapport international pour 1908 a pu paraître avec une partie pour la France. Le Congrès de Toulouse devra dire si ces relations doivent continuer dans les mêmes conditions.

#### **Le Meeting.**

Par les soins du Comité, l'affiche suivante avait été apposée sur les murs de Paris :

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

# Contre la Guerre

« A l'occasion de la CONFERENCE INTERNATIONALE des secrétaires d'organisations centrales qui se tiendra à Paris aux Salons du Globe, les 30 et 31 août, la *Confédération Générale du Travail* organise pour le MERCREDI 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE, 8 HEURES ET DEMIE PRECISES DU SOIR, GRANDE SALLE WAGRAM, un

## GRAND MEETING INTERNATIONAL

Présidé par le camarade *Bourderon*, de la Fédération du Tonneau,  
Assisté des camarades *Péricat*, du Bâtiment,  
et *Thuillier*, de l'Union des Syndicats de la Seine

A CETTE IMPORTANTE

# Manifestation Ouvrière

Prendront la parole :

**ALLEMAGNE :**

C. LEGIEN

**ANGLETERRE :**

A. APPLETON

**AUTRICHE :**

A. HUEBER

**ÉTATS-UNIS :**

SAMUEL GOMPERS

**ESPAGNE :**

VICENTE BARRIO

**ITALIE :**

RINALDO RIGOLA

**FRANCE :**

LEON JOUHAUX — GEORGES YVETOT

*Avis important.* — Les ouvriers syndiqués sont invités à assister très nombreux à cette imposante et significative démonstration internationale et à se munir, pour l'entrée, de leur *carte* ou *livret de syndiqué* ou, à leur défaut, de la *circulaire-convocation*. »

Dès huit heures, la salle Wagram est bondée. Plus de 8.000 auditeurs, pour la grande majorité ouvriers syndiqués, s'y trouvaient entassés — sans compter les milliers de travailleurs qui n'y purent entrer, faute de place.

C'est au milieu d'un enthousiasme indescriptible que les déclarations niant l'existence des patries, au point de vue ouvrier, de *Appleton*, pour l'Angleterre ; *Legien*, pour l'Allemagne ; *Rigola*, pour l'Italie ; *Vicente Barrio*, pour l'Espagne et de *Jouhaux* et *Yvetot*, pour la France, sont acclamées.

L'ordre du jour clôturant cette admirable soirée expose nettement et clairement les sentiments ouvriers des divers prolétariats à l'égard de toutes les patries et contre toutes les guerres.

Cette journée a eu, tant par le nombre des auditeurs que par les déclarations des orateurs étrangers, une portée considérable sur l'opinion publique. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'aujourd'hui tous les travailleurs sont d'accord pour déclarer que « les prolétaires, tenus en esclavage par le salariat, *n'ont pas de patrie* ».

C'est la signification du meeting de la salle Wagram.

## CONCLUSION

Peu de choses restent à dire pour terminer ce long rapport.

L'œuvre de ces deux années a été la mise en application des décisions du Congrès confédéral de Marseille 1908.

L'attitude et la ligne de conduite du Comité furent toujours dirigées par l'esprit des résolutions antérieures.

Nous avons conscience d'avoir, dans la limite des ressources dont nous disposions, fait tout le possible.

Avec nous, le Congrès de Toulouse estimera que nous avons rempli la tâche qui nous était assignée.

Pour le Comité confédéral,

*Le secrétaire :*

L. JOUHAUX.



# RAPPORT

DE LA

## Section des Fédérations Nationales

---

Camarades,

Il ne nous paraît pas nécessaire de retracer ici toute l'œuvre de propagande à laquelle le Comité des Fédérations a, pour sa part, participé, d'autant plus que cette besogne se trouve détaillée dans le rapport du Comité Confédéral. Il nous suffira d'indiquer dans ce rapport le travail d'organisation, d'administration et la propagande particulière à cette section.

### **Désignation du Bureau et des Commissions.**

Conformément aux élections précédentes, le Comité constitua une première fois le bureau et les commissions de la façon suivante :

Le camarade Niel, du Livre, secrétaire ; le camarade Thil, des Lithographes, secrétaire-adjoint.

Furent désignés pour composer la commission du journal les camarades Brun, Latapie, Garreau, Laval, Luquet, Garnery.

Pour la Commission des Grèves et de la Grève générale, furent nommés : les camarades Roche, décédé depuis ; Curie, Clavier, Péricat, Jouhaux, Lévy.

Des incidents, dont nous n'avons pas à parler ici, obligèrent les camarades Niel et Thil à donner leur démission. De ce fait, de nouvelles élections furent nécessaires ; en voici les résultats : Jouhaux, des Allumettiers, fut élu secrétaire, et le camarade Lefèvre, des Bijoutiers, secrétaire-adjoint.

D'autre part, par suite de décès, départ et aussi du désintéressement qu'apportaient certains camarades à assister aux séances des Commissions, divers changements se produisirent dans leur composition.

### **Situation confédérale.**

#### *Adhésions*

Par le tableau ci-dessous, les camarades pourront se rendre compte

de l'effort d'organisation accompli par le Comité durant le cours de ces deux dernières années.

ORGANISATIONS ADHÉRENTES

*Septembre 1908*

1. Féd. des Ouvriers Agricoles du Midi.
2. Féd. des Ouvriers Agricoles du Nord.
3. Féd. Nat. des Travailleurs de l'Alimentation.
4. Féd. Nat. des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures d'Allumettes.
5. Féd. Nat. de l'Ameublement.
6. Féd. Nat. des Ardoisiers.
7. Féd. Nat. des Artistes Musiciens.
8. Féd. Nat. des Travailleurs du Bâtiment.
9. Féd. Nat. de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie.
10. Internation. des Blanchisseurs.
11. Féd. Nat. des Brossiers-Tabletters.
12. Féd. Nat. des Bûcherons.
13. Féd. Nat. des Carriers-Chauffourniers.
14. Féd. Nat. de la Céramique.
15. Féd. Nat. de la Chapellerie.
16. Synd. Nat. des Chemins de fer.
17. Féd. Nat. des Coiffeurs.
18. Féd. Nat. de la Confection Militaire.
19. Féd. Nat. des Cuir et Peaux.
20. Féd. Nat. des Chauffeurs-Conducteurs-Mécaniciens.
21. Féd. Nat. des Dessinateurs en Bâtiment.
22. Féd. Nat. des Employés.
23. Féd. Nat. de l'Eclairage.
24. Féd. Nat. des Ferblantiers-Boitiers.
25. Féd. Nat. des Ouv. des Magas. administratifs de la Guerre.
26. Féd. Nat. du Personnel Civil de la Guerre.
27. Féd. Nat. des Gantiers.
28. Féd. Nat. de l'Habillement.
29. Féd. Nat. de l'Horticulture.
30. Féd. Nat. des Huiliers-Pétroliers.

ORGANISATIONS ADHÉRENTES

*Juillet 1910*

1. Féd. des Ouvriers Agricoles du Midi.
2. Féd. des Ouvriers Agricoles du Nord.
3. Féd. Nat. des Travailleurs de l'Alimentation.
4. Féd. Nat. des Ouvriers et Ouvrières des Manufactures d'Allumettes.
5. Féd. Nat. de l'Ameublement.
6. Féd. Nat. des Travailleurs du Bâtiment.
7. Féd. Nat. de la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie.
8. Féd. Int. des Blanchisseurs.
9. Féd. Nat. des Brossiers-Tabletters.
10. Féd. Nat. des Bûcherons.
11. Féd. Nat. de la Céramique.
12. Féd. Nat. de la Chapellerie.
13. Syn. Nat. des Chemins de fer.
14. Féd. Nat. des Coiffeurs.
15. Féd. Nat. de la Confection militaire.
16. Féd. Nat. des Cuir et Peaux.
17. Féd. Nat. des Chauffeurs, Conducteurs, Mécaniciens.
18. Féd. Nat. des Dessinateurs en Bâtiment.
19. Féd. Nat. des Employés.
20. Féd. Nat. de l'Eclairage.
21. Féd. Nat. des Ferblantiers-Boitiers.
22. Féd. Nat. des Ouvriers des Magasins administratifs de la guerre.
23. Féd. Nat. du Personnel civil de la guerre.
24. Féd. Nat. des Gantiers.
25. Féd. Nat. de l'Habillement.
26. Féd. Nat. de l'Horticulture.
27. Féd. Nat. des Syndicats d'Instituteurs.
28. Féd. Nat. Lithographique.
29. Féd. Nat. du Livre.
30. Synd. Nat. de la Maréchalerie.

ORGANISATIONS ADHÉRENTES

*Septembre 1908*

31. Féd. Nat. Lithographique.
32. Féd. Nat. du Livre.
33. Syn. Nat. de la Maréchalerie.
34. Féd. Nat. des Travailleurs de la Marine.
35. Féd. Nat. des Mécaniciens.
36. Féd. Nat. des Mineurs.
37. Un. Féd. de la Métallurgie.
38. Féd. Nat. des Modeleurs-Mécaniciens.
39. Féd. Nat. des Mouleurs.
40. Féd. Nat. des Métaux et Similaires.
41. Féd. Nat. des Syndicats Maritimes.
42. Féd. Nat. du Papier.
43. Féd. Nat. des Peintres.
44. Féd. Nation. des Ports-Docks-Transports.
45. Féd. Nat. des Pelletiers-Fourreurs.
46. Synd. Nat. des Ouvriers des P. T. T.
47. Féd. Nat. des Presses Typographiques.
48. Féd. Nat. des Préparateurs en Pharmacie.
49. Féd. Nat. des Poudreries-Raffineries.
50. Féd. Nat. des Ouvr. en Peigne.
51. Féd. Nat. des Sabotiers-Galochiers.
52. Féd. Nat. de la Sellerie-Bourrellerie.
53. Féd. Nat. des Services de Santé.
54. Féd. Nat. des Tabacs.
55. Féd. Nat. du Textile.
56. Féd. Nat. du Tonneau.
57. Féd. Int. des Teinturiers-Dégraisseurs.
58. Féd. Nat. des Transports.
59. Féd. Nat. des Transports et Manutentions.
60. Féd. Nat. des Travailleurs-Municipaux.
61. Féd. Nat. de la Teinture et Apprêt.
62. Féd. Nat. des Verriers.
63. Féd. Nat. de la Voiture.

ORGANISATIONS ADHÉRENTES

*Juillet 1910*

31. Féd. Nat. des Travailleurs de la Marine.
32. Féd. Nat. des Mécaniciens.
33. Féd. Nat. des Mines, Minières, Carrières.
34. Féd. Nat. des Métaux et Similaires.
35. Féd. Nat. des Syndicats Maritimes.
36. Féd. Nat. du Papier.
37. Féd. Nat. des Ports, Docks, Transports.
38. Féd. Nat. des Pelletiers-Fourreurs.
39. Synd. Nat. des Ouvriers des P. T. T.
40. Féd. Nat. des Préparateurs en Pharmacie.
41. Féd. Nat. des Produits Chimiques.
42. Féd. Nat. des Poudreries-Raffineries.
43. Féd. Nat. des Sabotiers-Galochiers.
44. Féd. Nat. des Services de Santé.
45. Féd. Gén. du Spectacle.
46. Synd. Nat. des Sous-Agents des P. T. T.
47. Féd. Nat. du Sciage, Façonnage du bois.
48. Féd. Nat. des Tabacs.
49. Féd. Nat. du Textile.
50. Féd. Nat. du Tonneau.
51. Féd. Int. des Teinturiers-Dégraisseurs.
52. Féd. Nat. des Transports.
53. Féd. Nat. des Travailleurs Municipaux.
54. Féd. Nat. de la Teinturerie et Apprêts.
55. Féd. Nat. des Verriers.
56. Féd. Nat. de la Voiture.
57. Féd. Nat. des Vanniers.

A ces organisations, il convient d'ajouter les Syndicats suivants, adhérents isolément à la Section des Fédérations : Syndicat des Peintres de Levallois, Syndicat des Cannes, Fouets, Parapluies, Syndicat des Monnaies et Médailles, Syndicat des Voiliers de Dunkerque, Syndicat des Vendeurs de journaux de Marseille, Syndicat des Employés de la région parisienne.

Ce tableau permet de s'apercevoir que le nombre des Fédérations a diminué, la raison en est dans les fusions qui se sont opérées sous l'influence du courant entraînant le mouvement syndical vers le mode d'organisation par industrie et non plus par métiers.

L'on ne peut nier qu'il y ait là un progrès réalisé au point de vue de la défense ouvrière. Il est, en effet, indiscutable qu'une organisation, groupant dans son sein l'ensemble des ouvriers d'une même industrie, ait une puissance d'action supérieure à celle d'une fédération de métier, qui ne grouperait qu'une partie de ces mêmes travailleurs.

S'il y a cependant avantage à organiser les ouvriers dans des fédérations d'industries, il convient, selon nous, avant d'aller trop avant dans cette voie, de rechercher des bases fixes et nettement déterminées qui permettraient d'obtenir de cette méthode le maximum de résultats que l'on puisse espérer en retirer. Autrement dit, il serait nécessaire, maintenant que le principe des Fédérations d'industrie est en voie d'admission définitive, de fixer selon quelles règles ces organisations devraient s'établir. Devront-elles l'être en raison de l'objet à confectionner, comme c'est le cas dans la Fédération du Bâtiment, ou bien en raison de la matière extraite, ou bien encore, en raison des méthodes de transformation de la matière.

Le prolétariat syndical se doit d'accomplir ce travail s'il ne veut voir, dans un avenir prochain, toute son organisation tomber dans le chaos et l'incohérence.

Il appartient donc au prochain Congrès, s'il le juge nécessaire, de nous donner à ce sujet une indication nette.

Les Fédérations ayant fusionné sont les suivantes : La Fédération des Huiliers-Pétroliers s'est fondue dans celle des Produits Chimiques ; la Métallurgie, les Mouleurs et certains Syndicats des Mécaniciens ont formé la Fédération des Métaux ; la Fédération des Choristes et celle des Musiciens disparaissent pour constituer la Fédération générale du Spectacle ; celle des Sports et Manutentions diverses avec les Ports et Docks ; la Fédération des Presses Typographiques est disparue ; celle des Ouvriers en Peignes s'est ralliée à la Fédération des Brossiers-Tabletters ; trois syndicats de scieurs à la mécanique fusionnent pour fonder la Fédération du Sciage et Façonnage mécanique ; la Fédération des Ardoisiers fusionne avec celle des Mineurs pour former la Fédération des Travailleurs du sous-sol ; la Fédération des Peintres et celles des Carriers-Chauffourniers entrent au Bâtiment ; la Fédération de la Sellerie-Bourrellerie est fusionnée avec les Cuirs et Peaux.

D'autre part, des adhésions nouvelles ont été faites ; ce sont celles des Vanniers, novembre 1908, des Instituteurs et des Sous-Agents des P. T. T., août 1909, des Peintres de Levallois, avril 1909 et des Vendeurs de journaux de Marseille, mars 1910, ces deux dernières organisations à titre de Syndicats isolés.

Le Syndicat des Employés de la Région Parisienne, sur décision du Comité Confédéral, est admis comme Syndicat isolé, jusqu'au prochain Congrès de Toulouse, qui devra statuer définitivement.



## Situation fédérale.

Il nous a paru nécessaire d'indiquer par un autre tableau la situation numérique en Syndicats adhérents de chaque Fédération pour six périodes correspondant à la publication des répertoires contenant la nomenclature des organisations confédérées. Nous le donnons ci-dessous.

	NOMBRE DE SYNDICATS ADHÉRENTS					
	1902	1903	1904	1906	1908	1910
1. Féd. Agricole du Midi.	"	"	96	106	72	70
2. Féd. Agricole du Nord.	"	"	"	"	13	6
3. Féd. de l'Alimentation.	43	45	49	62	70	132
4. Féd. des Allumettiers.	"	"	6	6	6	6
5. Féd. de l'Ameublement	41	45	49	50	40	44
6. Féd. des Ardoisiers..	"	"	"	"	9	"
7. Féd. des Artistes Musiciens .. . . . . .	"	"	25	24	31	"
8. Féd. du Bâtiment....	"	8	34	94	336	485
9. Féd. de la Bijouterie-Orfèvrerie .. . . . . .	8	10	6	15	15	20
10. Féd. des Blanchisseurs	"	4	4	4	4	4
11. Féd. des Brosseurs-Tablettiers .. . . . . .	"	"	12	11	21	31
12. Féd. des Bûcherons..	"	40	63	85	104	115
13. Féd. des Carriers-Chauffourniers .. . . . . .	"	"	6	6	27	"
14. Féd. de la Céramique.	19	20	20	24	26	24
15. Féd. de la Chapellerie.	31	31	27	30	24	39
16. Féd. des Charpentiers.	"	"	15	15	"	"
17. Synd. des Chemins de fer .. . . . . .	152	152	156	178	269	340
18. Féd. des Coiffeurs....	8	20	30	35	30	33
19. Féd. des Chauffeurs-Conducteurs .. . . . . .	"	"	"	8	8	15
20. Féd. de la Confection Militaire .. . . . . .	"	"	9	10	17	16
21. Féd. des Cuirs et Peaux	34	38	54	64	68	101
22. Féd. des Dessinateurs.	"	"	"	4	7	7
23. Fédération de l'Eclairage .. . . . . .	"	"	"	"	21	30
24. Féd. des Employés... 28	28	29	36	85	85	82
25. Féd. des Ferblantiers-Boitiers .. . . . . .	"	"	"	"	11	12
26. Féd. des Gantiers....	"	"	"	6	5	5
27. Féd. des Magasins de la guerre .. . . . . .	"	"	15	16	18	23
28. Féd. du Personnel civil de la guerre.....	"	"	19	23	25	26
29. Féd. de l'Habillement.	"	"	"	45	41	50
30. Féd. Horticole .. . . . . .	"	"	"	10	16	13



	NOMBRE DE SYNDICATS ADHÉRENTS					
	1902	1903	1904	1906	1908	1910
64. Synd. des Sous-Agents des P. T. T.....	"	"	"	"	"	14
65. Féd. du Sciage et Dé- coupage du bois...	"	"	"	"	"	8
66. Féd. des Tabacs.....	"	"	23	25	25	33
67. Féd. des Teinturiers- Dégraisseurs .....	"	"	6	6	5	6
68. Féd. de la Teinture et Apprêt .....	"	"	"	"	"	"
69. Féd. du Textile.....	16	48	93	114	126	125
70. Féd. du Tonneau....	"	"	12	47	21	30
71. Féd. des Transports..	"	"	"	33	19	29
72. Féd. des Transports et et Manutentions ...	"	"	12	29	19	"
73. Féd. des Travailleurs Municipaux .....	"	"	"	34	37	23
74. Féd. des Verriers....	"	8	22	49	57	46
75. Féd. de la Voiture...	19	23	30	33	23	31
76. Féd. des Vanniers....	"	"	"	"	"	9
Totaux.....	1.043	1.220	1.792	2.399	2.586	3.012

Il est réconfortant de constater par ces chiffres l'augmentation constante des Syndicats confédérés. De 1902 à 1910, l'augmentation est de 1.969 syndicats. Malgré les fusions des divers Syndicats des professions du Bâtiment en de nombreuses villes de province et la création de Syndicats uniques d'industrie d'autres professions, le total, pour 1910 est encore sensiblement plus élevé que celui de 1908.

Ces chiffres et ceux du compte rendu financier démontrent surabondamment le rôle joué par la C. G. T.

### Adhésions ajournées.

Le Comité eut à s'occuper de l'admission, à titre de Syndicats isolés, des Tullistes de Calais, du Textile de Reims et des Femmes imprimeurs de Marseille. Ne voulant pas empiéter sur l'autonomie des Fédérations, le Comité ne crut pas devoir les accepter, malgré la valeur des raisons données par ces groupements.

Par les soins du Secrétariat, des lettres furent adressées aux Fédérations d'industrie desquelles relèvent ces organisations, dans l'espérance de faire cesser la situation anormale de ces Syndicats. Jusqu'ici les réponses parvenues n'ont pas permis de réaliser cet espoir. Il appartiendra au Comité de prendre ultérieurement telle mesure susceptible de mettre fin à cette situation équivoque, toujours préjudiciable au mouvement syndical.

### Organes Corporatifs fédéraux.

Pour compléter les renseignements contenus dans les deux précédents tableaux, il est utile de mentionner que le nombre des organes

corporatifs des Fédérations adhérentes à la C. G. T. a augmenté : de 29 en 1908, il passe à 39 en 1910.

Cette augmentation, sur laquelle nous insistons tout particulièrement, marque l'effort d'éducation syndicale fait dans les organisations ouvrières. En effet, il ne faut pas oublier que si les résultats à obtenir dépendent en partie du nombre des syndiqués, ils sont encore plus dépendants du degré de conscience et de volonté des travailleurs intéressés.

Or, ces deux qualités ne s'acquièrent que par l'éducation. Il y a donc tout lieu de se réjouir de l'énergie dépensée dans cette voie par les Fédérations.

Voici la liste des Fédérations possédant un organe :

Agricoles, Bûcherons et Horticoles, organe commun ; Alimentation, Ameublement, Bâtiment, Bijouterie, Céramistes, Chapeliers, Coiffeurs, Chemins de fer, Cuirs et Peaux, Employés, Eclairage, Gantiers ; Personnel civil de la guerre, Magasins administratifs, Poudreries, Monnaies et Médailles, Allumettiers, organe commun ; Habillement, Instituteurs, Livre, Lithographie, Marine, Mécaniciens ; Mineurs et Ardoisiers, organe commun ; Métaux, Travailleurs municipaux, Maréchaux, Inscrits Maritimes, Papier, Sous-Agents des P. T. T., Préparateurs en Pharmacie, Ouvriers des P. T. T., Services de santé, Ports et Docks, Transports, Sabotiers-Galochiers, Artistes Musiciens, Tabacs, Teinturiers-Dégraisseurs, Textile, Verriers et Voiture.

Les dix nouveaux organes appartiennent aux Fédérations de l'Eclairage, Guerre, Magasins administratifs, Poudreries, Monnaies et Médailles, Allumettiers, Instituteurs, Mineurs et Ardoisiers, Inscrits Maritimes, Sous-Agents des P. T. T., Préparateurs en Pharmacie, Ports et Docks, Sabotiers-Galochiers, Teinturiers-Dégraisseurs.

### **Activité fédérale — Propagande.**

La besogne de propagande fut particulièrement active pendant le cours de ces deux dernières années.

Le Comité eut à faire face à de nombreuses demandes de délégués, soit pour meetings, conférences éducatives ou faits de grèves, tant à Paris qu'en province. Toujours il s'efforça de donner satisfaction à ces demandes dans la mesure que lui permettaient et ses ressources en argent, lorsque les frais n'étaient pas à la charge des organisations demanderesse, et en camarades disponibles.

Nous ne pouvons malheureusement pas mentionner toutes les délégations de propagande qui ont été accomplies ; elles sont véritablement trop nombreuses. Qu'il suffise de connaître qu'il ne s'est pas passé une seule semaine sans que le Comité, ou à son défaut le bureau, n'eût à désigner un camarade pour partir en délégation.

D'ailleurs, les organisations qui ont fait des demandes de cette nature ont pu s'en apercevoir : peu sont restées sans réponse favorable. Nous regrettons bien sincèrement de n'avoir pu les satisfaire toutes et nous devons dès maintenant prendre les dispositions nécessaires pour remédier à cet état de choses.

Pour cela, il suffira que des militants de province — dûment autorisés par leurs organisations respectives — se mettent à la disposition du Comité, afin que ce dernier puisse, par un nombre plus considérable de camarades disponibles, donner satisfaction à toutes les organisations.

Parmi les grèves, pour ne parler que des plus importantes, soit par

le nombre des grévistes, soit par la longueur de leur durée, soit par les circonstances qu'elles firent naître, dont le Comité eut à s'occuper par suite du fonctionnement irrégulier de la Commission des grèves et de la Grève générale, citons celle des Délaineurs de Mazamet, des Mégissiers de Graulhet, des Boutonniers de l'Oise, des Bûcherons de la Nièvre, de l'Allier et du Cher, des Meuliers de La-Ferté-sous-Jouarre, des Postiers, des Chapeliers d'Esperaza, des Teinturiers de Lyon, des Mineurs de la Machine et de Ronchamp, des Métallurgistes du Chambon-Feugerolles, des Plâtriers d'Argenteuil et de Seine-et-Oise, des Jockeys et Lads de Chantilly-Maisons-Laffitte, des Carriers de Méry, des Agriculteurs du Midi, des Inscrits Maritimes, du Bâtiment de Dunkerque, des Serruriers de Paris et de la Seine, des Céramistes de Mehun-sur-Yèvre, des Ardoisiers de Trélazé, de l'Ameublement de Paris, des Métallurgistes d'Argenteuil, etc., etc.

Diverses Fédérations manifestèrent le désir de voir un délégué confédéral assister à leur Congrès. Là encore, le Comité s'efforça de donner satisfaction à ces organisations.

De nombreux délégués de la C. G. T. se rendirent dans ces assises ouvrières avec le mandat, non pas d'intervenir dans la marche des organisations, mais de répondre simplement à toutes les demandes de renseignements qui pouvaient leur être adressées.

Le délégué apportait, d'autre part, par sa présence, une marque de sympathie aux travailleurs de ces organisations de la part de la C. G. T., en même temps que cela constituait une affirmation éclatante des liens de solidarité effective qui, dans le monde ouvrier organisé, unissent tous les groupements syndicaux.

Voici, avec le nom des délégués, la liste de ces Congrès :

- Congrès des Mineurs, à Lens (mai 1909), délégué, Niel.
- Congrès de la Céramique, à Mehun-sur-Yèvre (mai 1909), délégué, Roche.
- Congrès des Sabotiers, à Palis (Aube) (mai 1909), délégué, Robert.
- Congrès des Verriers, au Tréport (juin 1909), délégué, Monatte.
- Congrès de la Bijouterie, Orfèvrerie, Horlogerie, à Paris (mai et juin 1909), délégué, Lefèvre.
- Congrès unitaire des Métaux, à Paris (mai 1909), délégué Jouhaux.
- Congrès des Ports et Docks, à Marseille (juin 1909), délégué, Tabard.
- Congrès des Agriculteurs du Midi, à Carcassonne (août 1909), délégué Jouhaux.
- Congrès des Bûcherons, à Saint-Amand (septembre 1909), délégué, Dumas.
- Congrès des Cuirs et Peaux, à Fougères (septembre 1909), délégué, Yvetot.
- Congrès des Inscrits Maritimes, à Bordeaux (octobre 1909), délégué Marck.
- Congrès extraordinaire des Chemins de fer, à Paris (décembre 1909), délégué, Jouhaux.
- Congrès unitaire des Travailleurs du sous-sol, à Albi (mars 1910), délégué, Merrheim.
- Congrès du Sciage-Découpage, à Paris (mars 1910), délégué, Arbogast.
- Congrès du Bâtiment, à Orléans (mars 1910), délégué, Jouhaux.
- Congrès des Allumettiers, à Paris (mars 1910), délégué, Jouhaux.
- Congrès ordinaire des Chemins de fer (avril 1910), délégué, Lefèvre.
- Congrès du Tonneau, à Bordeaux (août 1910), délégué, Robert.

Congrès des Agriculteurs du Midi, à Montpellier (août 1910), délégué, Jouhaux.

D'autres Fédérations nationales tinrent des Congrès pendant l'exercice de ces deux dernières années. Ce sont :

Congrès régional des Boulangers, à Narbonne (avril 1909).

Congrès des Ardoisiers, à Paris (mai 1909).

Congrès des Employés, à Marseille (août 1909).

Congrès des Brossiers-Tabletters, à Paris (août 1909).

Congrès du Textile, à Lyon (août 1909).

Congrès de l'Ameublement, à Tours (septembre 1909).

Congrès des Chauffeurs, Mécaniciens, Electriciens, à Rouen (septembre 1909).

Congrès des Travailleurs Municipaux, à Amiens (septembre 1909).

Congrès des Services hospitaliers de santé, à Toulouse (septembre 1909).

Congrès de la Voiture, à Paris (octobre 1909).

Congrès des Maréchaux, à Paris (mars 1910).

Congrès du personnel civil de la Guerre, à Paris (juin 1910).

Congrès des Poudreries et Raffineries, à Paris (juin 1910).

Congrès des Magasins administratifs de la Guerre, à Paris (juin 1910).

Congrès de la Marine de l'Etat, à Paris (juin 1910).

Congrès des Tabacs, à Paris (juin 1910).

Congrès du Livre, à Bordeaux (juillet 1910).

Nous ne pouvons, à notre grand regret, donner ici le texte de toutes les résolutions prises dans ces différents Congrès. Cependant, il nous est permis de dire que toutes marquent, chez les travailleurs, la volonté de perfectionner leur organisation de classe. A noter également une tendance générale à relever le taux des cotisations. Aujourd'hui plus qu'hier, l'ouvrier syndiqué, devant la nouvelle tactique patronale, sent la nécessité de fortifier, au point de vue de la résistance, ses groupements syndicaux.

Les Congrès fédéraux sont, à ce point de vue, d'une utilité incontestable ; en même temps qu'ils donnent la possibilité de constater les progrès réalisés par l'organisation, ils permettent de transformer les rouages intérieurs des Syndicats ou des Fédérations en leur donnant plus d'élasticité, en un mot en les adaptant aux nouvelles nécessités de lutte qui ont pu se créer.

L'organisation syndicale, en gestation continuelle, doit, pour être féconde, pouvoir faire face aux nécessités du moment. Seuls des Congrès assez fréquents permettent cette adaptation aux conditions nouvelles, adaptation indispensable pour obtenir des résultats tangibles.

Le mouvement syndical ne saurait reposer sur des principes immuables ; il doit au contraire pouvoir être assez souple pour se plier au gré des circonstances qui lui sont faites.

#### A PROPOS DES CONCESSIONS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le Comité jugea nécessaire de s'occuper de la situation des travailleurs exploités dans le bassin de Meurthe-et-Moselle.

Devant les nouvelles demandes de concessions faites par les capitalistes internationaux, la Confédération estima qu'il était utile de faire paraître une affiche, prélude de la campagne organisée.

Le but de cette campagne est d'empêcher, par tous les moyens, d'accorder de nouvelles concessions, sans que des garanties et des améliorations viennent modifier la situation des parias présents et futurs des exploitations actuelles et à venir.

Voici le texte de cette première affiche :

## Les "Requins" à l'œuvre

### Accaparement des Richesses Minières

L'opinion publique connaît aujourd'hui, dans tous ses détails, l'affaire de l'Ouenza. Néanmoins, rappelons-les brièvement :

*L'Ouenza* est une région dont la richesse en métaux est évaluée à plus de 200 millions de tonnes, soit au prix minimum de 18 francs la tonne, un capital de plus de 3 milliards 500 millions.

Pareille fortune est convoitée par une bande cosmopolite, composée des grands industriels : *Schneider, du Creusot français, Krupp, du Creusot allemand, Devillers, du Creusot belge, Cockrill, du Creusot anglais*, et de quelques personnalités politiques françaises, parmi lesquelles se distinguent *Etienne, de la Compagnie des Omnibus parisiens, Thomson, des Phosphates algériens, Millerand, l'homme des liquidations*.

Bornons-nous à ces noms !

A eux seuls, ils évoquent un régime fait de rapines, de concussion et de vols.

*Grâce à notre campagne, la concession de l'Ouenza n'a pu être accordée à ce jour.*

*Sous notre pression, les partis politiques, dits d'avant-garde, ont dû se livrer à une obstruction organisée.*

Aujourd'hui sera-t-il comme hier ?

L'obstruction va-t-elle se poursuivre ?

Pour notre part, nous restons décidés à combattre toute main-mise sur les richesses naturelles et nationales, sans qu'en retour la classe ouvrière n'obtienne des garanties sérieuses et des droits incontestés.

#### **APRES L'OUENZA, LA MEURTHE-ET-MOSELLE.**

En même temps que nous ferons œuvre de salubrité dans l'affaire de l'Ouenza, nous nous opposerons à la réalisation du plan poursuivi en *Meurthe-et-Moselle*, par la même association de forbans internationaux.

En *Meurthe-et-Moselle*, les richesses en minerais dépassent celles de l'Ouenza.

*L'Ouenza représente 200 millions de tonnes.*

*La Meurthe-et-Moselle représente 2 milliards 500 millions de tonnes.*

A ces milliards de tonnes en minerais de fer s'ajoutent des gisements de houille d'une incalculable importance

C'est *Krupp, Schneider, Devillers, John Cockrill* qui exigent l'Ouenza.

C'est encore eux qui veulent obtenir sans contrôle, sans garantie, pour les exploités, ce qui reste à concéder du colossal trésor de la *Meurthe-et-Moselle*.

Il faut que l'opinion publique sache qu'en *Meurthe-et-Moselle*, pays frontière, règne un *despotisme, une tyrannie sans limite*.

Les grandes sociétés métallurgiques dominant et gouvernent cette région.

Elles sont maîtresses de l'administration, des autorités, du sol et du sous-sol.

Rien ne peut se produire, se créer, qui ne soit voulu et accepté par elles.

#### LA LIBERTE SYDICALE Y EST MECONNUE.

Interdiction est faite à tout commerçant de prêter une salle pour réunion. Celui qui enfreint les ordres des potentats métallurgistes, est l'objet, de la part *des autorités, de menaces et de poursuites.*

#### LES MAIGRES LOIS OUVRIERES Y SONT VIOLEES.

Pas de limite dans les heures de travail. Pas de repos hebdomadaire. La loi sur les accidents est cyniquement tournée, *l'ouvrier étranger osant se réclamer d'elle, est congédié, expulsé et mis ainsi dans l'impossibilité de faire valoir ses droits.*

#### AUCUNE LIBERTE N'EXISTE.

Le travailleur assujéti à un labeur écrasant, n'a ni le droit de parler, ni le droit d'agir, ni celui de penser. A l'usine, à son domicile, au café, partout, il est sous le *contrôle direct des contremaitres, des agents de l'usine, mouchards officiels, dont le pouvoir est reconnu par l'autorité préfectorale.*

Pour justifier cet arbitraire, l'on invoque que les victimes de cet état de choses sont de nationalités étrangères. Or, ces étrangers sont recrutés par des rabatteurs à la solde du patronat. Ils sont attirés par l'appât d'avantages stipulés dans les contrats.

Arrivés à l'usine, à ces ouvriers, *l'on refuse ce que le contrat leur accordait*, et, comme ils sont sans ressources, il leur faut passer par la volonté des exploiters.

*Avec la complicité des autorités administratives et judiciaires, pèse sur les Français et sur les étrangers la domination d'un patronat sans scrupule, uniquement avide de bénéfices scandaleux réalisés en volant sur les salaires.*

C'est ainsi que pour *deux tonnes de minerai extrait*, il n'est payé à l'ouvrier qu'*une tonne et demie*. Et, si l'on calcule que *cette fraude porte sur des milliers et des milliers de tonnes*, on peut juger de l'importance du vol dont les salariés sont victimes.

Semblable situation est connue de *l'Etat, des gouvernants et du Parlement*. A maintes reprises, nous avons attiré, sur elle, leur attention et celle du public.

#### RIEN N'Y FAIT, POURQUOI ?

C'est que les parlementaires et gouvernants sont *les serviteurs rétribués* du puissant *Comité des Forges*, dont font partie les aigrefins de Meurthe-et-Moselle.

Comme pour l'Ouenza, le gouvernement *est prêt à obéir* aux ordres du Comité des Forges. Il est prêt à donner toutes les concessions, pour faire de *nos requins métallurgistes* les maîtres de l'Ouenza et de Meurthe-et-Moselle, *maîtres sans contrôle et sans partage.*

C'est pour les milliers d'ouvriers, présentement occupés, et pour ceux qui le seront demain, une aggravation de leur état et l'impossibilité de s'échapper de leur servitude.

*Les maîtres du pays, forts de leurs droits de propriété du sol et du*



*sous-sol, pour un temps indéterminé, pourront accroître leurs moyens de pressurer le travailleur sans avoir à craindre le plus léger contrôle.*

## A LA CLASSE OUVRIÈRE

Une fois de plus, le prolétariat va être dupe. Gouvernants et Parlementaires se préparent à livrer à une bande d'aigrefins d'immenses richesses. En retour, l'ouvrier ne reçoit aucun avantage, n'obtient aucune garantie.

### LAISSERONS-NOUS FAIRE ?

Supporterons-nous que les dirigeants concussionnaires dilapident ainsi la richesse publique, en remettant, sans garantie pour les salariés, le sol et le sous-sol Algérien et Lorrain aux mains des *flibustiers de la Métallurgie*.

L'on invoque, mais en vain, depuis quarante ans, *la loi de 1810*, dite loi sur les mines ! Loi qui stipule les règles fixant la propriété des concessionnaires.

*Ce n'est là qu'un hypocrite prétexte !*

Le Parlement a toujours le droit de déterminer de nouvelles conditions s'appliquant aux concessions minières.

Nous le répétons, rien ne *pourrait justifier l'abandon* par l'Etat d'une partie de la propriété nationale, *sans profit* pour la classe ouvrière.

*Il faut que les futurs exploités de ces concessions jouissent d'un minimum de salaire, de la journée de huit heures, de la loi sur les accidents du travail, de la liberté de réunion.*

Il faut qu'on ne puisse pas demain *invoquer le droit d'absolue propriété*, pour refuser au prolétariat le droit de s'organiser, de se défendre.

*Nous disons hautement qu'en dehors de ces avantages, nous n'admettrons aucune DEFAILLANCE, aucune HESITATION, qui, en l'occurrence serait COMPLICITE ET TRAHISON.*

*Le Comité Confédéral.*

## Conflits.

Le Comité eut, en outre, à se préoccuper de plusieurs conflits survenus entre différentes organisations syndicales. Sa préoccupation fut toujours de les résoudre au mieux des intérêts des parties en cause, en tenant compte toutefois de l'intérêt général du mouvement.

C'est d'abord, par ordre de date, le conflit du Syndicat des Peintres de Levallois et de la Fédération du Bâtiment. Une résolution du Comité, en date du 13 avril 1909, solutionna ce conflit par l'admission à titre de Syndicat isolé, à la section des Fédérations, du Syndicat des Peintres de Levallois.

C'est ensuite celui de la jeune Fédération Syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais et la Fédération des Ardoisiers. Là aussi, un ordre du jour, adopté dans la séance du 28 septembre 1909, mit fin à ce conflit en permettant à la jeune Fédération du Pas-de-Calais de rejoindre l'organisation confédérale en lui donnant le droit de participer aux travaux du Congrès d'Albi, Congrès qui avait pour but de constituer, par la réunion des Fédérations des Mineurs et des Ardoisiers, l'unique Fédération des Travailleurs du Sous-Sol et dans laquelle la Fédération syndicale des Mineurs du Pas-de-Calais avait sa place toute marquée.

C'est enfin celui du Syndicat des Industries Electriques, de la Fédération des Chauffeurs, Conducteurs, Electriciens, et de la Fédération des

Métaux. Le Comité crut très sage, en l'occurrence, de ne pas apporter dans la solution de ce litige une sentence trop rigoureuse qui aurait pu éloigner à jamais des organisations n'ayant que des dissentiments momentanés. Il a estimé que le temps et la réflexion devraient souffrir à aplanir les difficultés du moment ; aussi a-t-il adopté, le 11 janvier 1910, une résolution qui laisse possible, dans un délai plus ou moins proche, une fusion des trois organisations intéressées.

En terminant, espérons — le temps ayant fait son œuvre et adouci les angles de tous ces petits désaccords — voir le Congrès de Toulouse solutionner, par une décision définitive, ces conflits qui, s'ils se perpétuaient, finiraient par entraver la marche ascendante du syndicalisme.

## CONCLUSION

Nous avons voulu, par un exposé assez complet, quoique très court, permettre de constater le chemin parcouru par l'organisation malgré les difficultés sans nombre qui se sont érigées sur sa route.

A la lecture de ce rapport, on aura l'impression d'un fort mouvement ouvrier, devenant de jour en jour plus homogène.

Chacun pourra se rendre compte du développement acquis par les organisations confédérées, de l'intensification de leur action et des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation syndicale. Cette besogne de croissance et d'action ne peut que se fortifier sous la poussée intelligente des organismes fédératifs réunis dans le sein de la Confédération Générale du Travail.

A noter en terminant l'influence heureuse qu'eut, sur la notable augmentation des effectifs de la section des Fédérations Nationales, l'application de la carte et du timbre confédéraux.

Le Congrès de Toulouse devra dire si nous avons répondu aux désirs et aux aspirations des organisations et des militants. Pour nous, c'est en toute confiance que nous attendons son jugement, certains d'avoir fait tout ce que nos forces et les circonstances nous ont permis de réaliser.

*Pour la Section des Fédérations Nationales,  
Le Secrétaire,*

L. JOUHAUX.

---

# RAPPORT MORAL

DE LA

## Section des Bourses

1908 - 1910

---

### **La Situation.**

La force et l'activité d'une organisation comme la C. G. T. ne doit pas être faussement portée à la connaissance de tous.

Ceux qui la jugent superficiellement se font seulement une opinion par le bruit fait autour d'elle et de son action. Ce n'est pas suffisant.

Si la tactique de Clemenceau fut de rendre la C. G. T. responsable de tous les événements politiques désavantageux à la bourgeoisie, de tous les faits économiques désastreux pour le patronat, la tactique de son successeur paraît être toute contraire. Au lieu d'attribuer à l'action syndicale la puissance exagérée que lui attribua Clemenceau et la presse à ses ordres, Briand se garde bien de faire trop de bruit autour des événements de la lutte ouvrière. Il assourdit, par les espèces sonnantes des fonds secrets, les extravagances de plume des domestiques du journalisme qui vont, place Beauveau, chercher le ton et la note à donner à l'opinion publique sur les faits sociaux en cours.

Puis, au lieu de frapper avec éclat, au grand jour, comme son prédécesseur, Briand frappe sournoisement, avec l'hypocrisie d'un traître, les militants de la classe ouvrière. La manière, c'est l'homme lui-même. Cette façon d'agir réussit à donner le change. Que de naïfs et d'aveugles ont sincèrement cru la C. G. T. endormie !

Pourtant, son action fut la même que toujours ; sa propagande ne fut ni moins intense, ni moins hardie ; les résultats n'en furent ni moins efficaces ni moins féconds que les années précédentes.

Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer le travail d'organisation qui fut accompli pendant ces deux années. Il suffit encore de vouloir examiner les faits sociaux et la part qu'y prit l'une et l'autre des deux sections de la C. G. T. On s'apercevra alors qu'il n'y eut rien de changé ni dans l'action ni dans la vie de l'organisme central qui unit entre eux tous les syndiqués rouges, qui harmonise l'entente entre elles de toutes les organisations syndicales de France qui ont pour idéal la suppression du patronat et du salariat.

### **Sombre arbitraire.**

Il faut cependant le reconnaître, si des militants sont frappés aussi durement aujourd'hui qu'hier, les fonctionnaires de la C. G. T. ont été moins traqués. Ils ont pu s'adonner sans arrêt à la lourde tâche

d'organisation que leur traça le Congrès de Marseille et la Conférence des Bourses et des Fédérations. On frappa sans bruit d'autres militants plus modestes, parmi les meilleurs.

Mais si les longs séjours habituels dans les prisons de la République furent épargnés à certains militants, il faut se rappeler que Marck et Torton furent emprisonnés à Rouen, comme le furent ailleurs Ricordeau et Jullian auxquels on prétendait encore infliger la peine infamante de l'interdiction de séjour, qui leur aurait été appliquée sans la solidaire et énergique attitude de leurs camarades.

Il ne faut pas oublier la multitude de braves camarades auxquels une magistrature de classe sut distribuer, à profusion et comme à plaisir, des mois et des mois de prison pour des faits de grève et souvent sur les simples dénonciations de vils mouchards menteurs et parjures. Il faut se souvenir enfin que le camarade Vignaud, notre gérant de la *Voix du Peuple*, fut condamné à un an de prison pour un article qu'il n'avait point écrit. Malgré nos protestations réitérées il fit sa peine entière. La sollicitude habituelle de l'administration pénitentiaire se donne aux condamnés de droit commun, auxquels on fait la faveur de la libération conditionnelle ; mais elle ne fut point pour Vignaud.

Tout cela, ce n'est pas de la répression bruyante ; c'est tout simplement de la partialité voulue contre tout ouvrier militant, contre tout militant digne. C'est du sombre arbitraire.

### **Beaucoup de travail, peu de moyens.**

Certes, de rester au complet pendant un moment, le bureau fédéral en avait besoin. Il y avait une besogne, en dehors de la besogne courante d'administration et de propagande, à laquelle trois hommes ne pouvaient suffire.

La Conférence des Bourses et des Fédérations, la Conférence internationale, les campagnes en faveur des ouvriers espagnols, celle en faveur des prisonniers de la lutte ouvrière, celle contre l'escroquerie des retraites ouvrières et celle contre de multiples iniquités, tout cela demandait une somme de travail pour laquelle trois fonctionnaires, qui forment le bureau de la C. G. T., eurent beaucoup de peine à suffire. Ils durent se faire aider.

Qu'on veuille bien réfléchir qu'il y avait en même temps à appliquer les décisions de la Conférence des Bourses et des Fédérations, surtout celle qui consistait à la mise en pratique, à l'organisation, à l'application du timbre et de la carte.

L'on se rend compte qu'après cela on peut affronter tranquillement le Congrès. Surtout que cela ne s'est pas accompli sans difficultés. Nous les énumérerons ces difficultés, si le Congrès l'exige. Nous dirons comment nous avons été secondés par quelques organisations et comment d'autres nous ont aidés en ne répondant pas à nos circulaires.

Mais, attendons les critiques et préparons-nous à y répondre avec la tranquillité de conscience de militants et de fonctionnaires qui croient avoir fait tout ce qu'ils devaient.

D'ailleurs, l'énumération de la besogne accomplie, des résultats obtenus va maintenant parler pour nous. Si le Comité des Bourses n'eut aucune critique à adresser à son bureau, exécuteur de ses ordres, le Congrès, nous l'espérons, n'aura point d'observations trop amères pour ce Comité, qui fit le possible pour réaliser ce qu'on attendait de lui.

## **Election du Bureau et des Membres de Commission Fonctionnement du Comité.**

Le 11 décembre 1908 fut la séance des élections du bureau et des Commissions.

Quelques jours avant la première séance qui suivit le Congrès, chaque délégué au Comité de la Section des Bourses avait reçu du secrétaire la circulaire suivante :

« Camarade,

« Vous êtes invité à vous rendre à la prochaine réunion du Comité des Bourses, qui aura lieu *le vendredi 13 novembre, à neuf heures du soir, au siège de la C. G. T.*

« Nous vous rappelons que l'élection des membres du bureau (secrétaire et secrétaire adjoint) doit avoir lieu à l'une des séances qui suivent immédiatement le Congrès.

« En conséquence, vous êtes prié de nous faire parvenir au plus tôt — si vous en avez l'intention — votre candidature à l'une des fonctions de *secrétaire* ou de *secrétaire adjoint*.

« Egalement, nous vous prions d'insister auprès de la Bourse du Travail ou Union de Syndicats dont vous êtes le délégué, pour qu'elle nous adresse au plus tôt le renouvellement de votre mandat.

« Jusqu'à nouvel ordre, les réunions ordinaires du Comité des Bourses ont toujours lieu le second vendredi du mois.

« Fraternelles saluts.

« Pour le Comité des Bourses,

« *Le secrétaire : G. YVETOT.* »

Il suffit de la reproduction de cette circulaire pour que chacun sache comment les choses se passent au Comité de la Section des Bourses.

S'il est une manière plus loyale d'agir, le Congrès voudra bien nous l'indiquer.

Il est bien entendu que le secrétaire a le devoir de s'assurer et de signaler au Comité le délégué qui aurait un mandat de délégué au Comité de la Section des Bourses sans être en situation normale pour y représenter une Bourse ou Union, c'est-à-dire que chaque délégué doit appartenir à un Syndicat confédéré et être à jour de ses cotisations à ce Syndicat.

Les délégués sont tenus de se conformer aux obligations stipulées à l'article 30 des statuts confédéraux.

Il est vrai de dire que le Comité n'eut pas la sévérité d'appliquer rigoureusement les statuts pour ceux des délégués qui, sans excuses, furent plus de trois fois consécutives absents des séances du Comité. Il s'excuse de son indulgence parce qu'il sait que la plupart des délégués sont des militants ouvriers que le travail ou la propagande accaparent au point de leur faire oublier la date des réunions. D'ailleurs, il lui semble que l'organisation qui observe les absences réitérées de son délégué a, encore mieux que le Comité, le devoir de s'en inquiéter et la faculté d'y remédier puisque la *Voix du Peuple*, en publiant les présences et les excuses, indique, de ce fait, ceux des délégués qui négligent la tâche qu'ils ont assumée.

Le renouvellement des membres du bureau se fit au vote secret.

En voici les résultats :

Il y avait 91 votants.

Pour le *secrétariat* de la Section des Bourses, nul candidat ne se présentait contre le secrétaire sortant, le camarade Yvetot, qui fut réélu par 83 voix. Il y eut 8 abstentions et aucune voix contre.

Pour le *secrétariat adjoint*, il y eut deux candidats : les camarades *Charles Desplanques* et *Georges Paul*. Par 56 voix, Desplanques fut élu. Georges Paul eut 12 voix. Il y eut 16 abstentions et 6 bulletins blancs.

Plus tard, le camarade Desplanques donna sa démission et, dans sa séance du 11 juin 1909, le Comité de la Section des Bourses procéda à l'élection de son remplaçant, le camarade Lenoir, seul candidat. Il fut élu par 42 voix sur 48 votants. Il y eut 6 abstentions.

Dans la même séance du 11 décembre 1908, le Comité procéda à l'élection de la Commission du journal et de la Commission des grèves et de la grève générale, à chacune desquelles la section des Bourses doit fournir 6 membres.

Pour la *Commission du journal*, il y eut 9 candidats qui obtinrent le nombre de voix ci-après : 1. Le Guery, 65 voix ; 2. Janvion, 64 voix ; 3. Tesche, 62 voix ; 4. Merrheim, 60 voix ; 5. Monatte, 60 voix ; 6. Robert, 44 voix ; — 7. Georges Paul, 42 voix ; 8. Blanchard, 34 voix ; 9. Gauthier, 19 voix. Les 6 premiers furent élus.

Pour la *Commission des grèves et de la grève générale*, il y eut également 9 candidats, qui se classèrent ainsi par nombre de voix : 1. Dret, 64 voix ; 2. Marck, 60 voix ; 3. Thuilier, 59 voix ; 4. Lefèvre, 59 voix ; 5. Tabard, 52 voix ; 6. Delalé, 50 voix ; — 7. Delpech, 50 voix ; 8. Lemoux, 28 voix ; 9. Etard, 6 voix. Les 6 premiers furent élus.

Le détail intégral de tous ces votes, qui eurent lieu au bulletin secret, fut publié dans la *Voix du Peuple*.

Le Congrès n'a plus maintenant qu'à examiner et juger le fonctionnement de la section des Bourses.

C'est le travail du Comité des Bourses que nous présentons par ce rapport. Ce sont les observations que le Congrès ou la Conférence croiront devoir y faire dont le Comité devra tenir compte. Ce sont les décisions que le Congrès prendra à son sujet que le Comité devra appliquer.

Aussi, de tout ce qui put atteindre, émouvoir, entraver ou aider l'action du Comité de la Section des Bourses, celui-ci n'a rien à cacher.

Il croit même de son devoir d'aller au-devant de la critique, de la provoquer afin de prouver quelle confiance il a pour la bonne foi avec laquelle il a toujours agi, très librement.

## Le Malaise.

Au lendemain du Congrès de Marseille, on sait de quel malaise se trouva fatalement atteint le Comité confédéral et l'on comprend combien ce malaise pouvait influer sur chacun des membres du Comité de la Section des Bourses, bien qu'il ait eu soin de rester en dehors de toute campagne de désorganisation et qu'il sut éviter toutes les discussions susceptibles de l'entraîner sur un terrain autre que celui où il s'est toujours tenu, pour le plus grand bien de l'organisation syndicale et du principe fédéraliste.

Pourtant, de ce malaise, il advint une transformation dans le bureau confédéral.

On sentait par trop qu'il y avait, sur une question d'administraton, en dehors même de la C. G. T., un antagonisme entre individus et, sur des questions personnelles se greffèrent de vieilles questions de tendances et de tactiques. Déjà moins aiguës, ces questions s'apaiseront, l'entente renaîtra partout et la Section des Bourses, par sa neutralité, y aura contribué.

## A PROPOS DU CAS LEVY-GRIFFUELHES

Vers février ou mars 1909, les Bourses du Travail ou Unions locales de Lille, Montluçon, Clermont-Ferrand, Belfort, Commentry, Quimper, Montpellier, La Guerche, Le Havre, Saint-Etienne, Méze, Elbeuf, Caen, Romilly, Albi, Auch, Vierzon demandaient qu'il leur soit donné copie ou communication des procès-verbaux relatifs aux incidents Lévy-Griffuelhes.

Etant donnée les décisions antérieures de ne pas publier ces procès-verbaux, une note fut insérée dans la *Voix du Peuple* au nom du bureau de la C. G. T., pour informer les organisations de l'impossibilité où nous nous trouvions de les satisfaire sur ce point, jusqu'à décision nouvelle du Comité confédéral. On sait que, d'ailleurs, cette demande eut dû plutôt être faite au Comité confédéral.

Malgré l'avis de la *Voix du Peuple*, Moulins, Alais, Lille, Romilly, Chartres, Vichy, Marseille nous refirent la même demande, à laquelle il fut fait la même réponse.

Le délégué de Belfort-Elbeuf (Chevallier) nous proposa même l'impression des procès-verbaux des séances relatives à l'affaire Lévy-Griffuelhes. Cette proposition fut renvoyée au Comité confédéral, que cela regardait spécialement.

Il fut également passé à l'ordre du jour pur et simple sur une assez belle quantité d'ordres du jour contradictoires les uns aux autres concernant le cas Lévy-Griffuelhes, et il fut pratiqué de même à l'égard des lettres qui, comme celle de Limoges, nous payant ses cotisations en juin ou juillet 1909, nous écrivait textuellement ceci :

« ...Il serait désirable que le Comité confédéral mit la même célérité à rendre compte des fonds par lui perçus, qu'il met à réclamer nos cotisations lorsqu'elles sont échues. »

Blâmera-t-on le Comité d'avoir compris que la Section des Bourses avait un autre travail que celui-là à faire en votre nom ?

## Propagande.

C'est surtout un travail de propagande générale qui entre dans le rôle d'action de la Section des Bourses. Son Comité croit s'en être acquitté.

On se souvient des questions passionnantes, en dehors même des intérêts spécialement corporatifs que les Congrès anciens de la Fédération des Bourses d'autrefois et des Conférences des Bourses de maintenant, que le Comité dut mettre au point après avoir eu mandat d'agir par les Congrès ou les Conférences. Ces questions restent toujours d'actualité, car, si le mal de la classe ouvrière réside en la continuation du système de l'exploitation, le remède demeure également le même : organisation et éducation du prolétariat pour l'action sur le terrain économique.

Sur ce point, nul effort ne fut marchandé.

## DELEGATIONS

C'est ce que prouvent les multiples délégations de propagande faites partout.

Parmi les délégations à signaler selon leur importance — car on ne peut vraiment les signaler toutes, tant elles sont nombreuses — les premières auxquelles le Comité de la Section des Bourses dut, pour sa part, répondre favorablement, furent celles en faveur des camarades retenus à la prison de Corbeil, puis de Versailles, pour les événements de Villeneuve-Saint-Georges, si la prison ne s'ouvrait pas devant nos protestations et notre agitation déjà faites. Heureusement, on libéra nos amis et l'amnistie vint ensuite.

Dans sa séance du 5 janvier, le Comité confédéral décida alors, sinon de suspendre ou d'ajourner les meetings organisés, tout au moins de faire l'économie de certaines délégations projetées. Néanmoins, des meetings antérieurs à ceux projetés pour le 9 janvier eurent lieu en divers endroits, notamment dans l'Anjou, la Somme, la Seine-Inférieure, le Nord, la Seine et Seine-et-Oise. Pour sa part, et à cette occasion le secrétaire de la Section des Bourses s'en fut semer la propagande syndicaliste révolutionnaire à Dunkerque, Angers, Trélazé, Tours, Lyon, Le Havre, Bezons, Amiens. Mais il ne put encore satisfaire aux demandes faites à des dates coïncidant avec celles de réunions promises. C'est ainsi qu'il ne put se rendre à Limoges, ni dans plusieurs villes de Bretagne et de l'Isère.

Bien que beaucoup de meetings furent ajournés de ceux qui devaient avoir lieu le 9 janvier, nous pouvons dire que ceux-ci auraient eu un beau succès, car les Bourses ou Unions de Syndicats avaient compris et secondé l'initiative du Comité confédéral. Celui-ci, sur la proposition de son secrétaire à ce temps-là, le camarade Griffuelhes, invita les Bourses ou Unions qui, pour des raisons diverses, ne pouvaient organiser des meetings sérieux, efficaces et retentissants, à contribuer de leur mieux à la réussite, au succès de celles des Unions qui pouvaient faire grand et bien. Pour cela, les petites Unions, les plus pauvres, les moins importantes, n'avaient qu'à envoyer de leurs Bourses ou Unions environnant celle où se tenait le meeting, le plus grand nombre possible d'orateurs, de militants pour les représenter à ce meeting. Ce système excellent, qui est désormais adopté par le bureau de la C. G. T. pour toute agitation importante et vaste, est du meilleur effet. Il donne à certains moments une activité extraordinaire aux militants de partout et il intéresse à une agitation nécessaire les milieux les plus modestes en ressources, qui avaient été vraiment trop oubliés jusque-là.

En outre de ces réunions pour un but défini, le Comité adopta que son secrétaire fut en mai à Périgueux, en mars au Tréport et à Blangy, chez les verriers, etc.

Par suite fâcheuse d'une lettre restée en souffrance, Yvetot ne put aller à Lorient où il était instamment demandé, d'abord pour le 1<sup>er</sup> mars, ensuite pour le 1<sup>er</sup> mai.

Le secrétaire fit une féconde tournée de propagande dans la Loire. Elle laissa une très bonne impression.

Le Chambon, en nous remerciant ainsi que Firminy, nota que la conférence valut au Syndicat des Métallurgistes du Chambon 38 adhésions du coup. De plus, une masse d'exploités furent un peu secoués par la propagande syndicale et leur réveil s'est manifesté naguère.

Limoges, Lorient, Montceau, Brive expriment en avril le désir pres-



sant d'avoir le secrétaire de la Section des Bourses comme délégué de la C. G. T. au 1<sup>er</sup> mai 1909.

Devant cette difficulté d'accorder à l'une de ces Unions le même délégué que les autres demandent également, le Comité croit sage de la faire partir son secrétaire à Genève et à Lauzanne, où il est également demandé depuis plusieurs années pour le 1<sup>er</sup> mai par les organisations syndicales de la Suisse romande.

Beaucoup d'autres Bourses demandent spécialement leur délégué au Comité des Bourses pour le 1<sup>er</sup> mai. Ainsi La Rochelle demande Janvion ; Cette demande Marie ; Rennes demande Lévy, etc., etc.

Après le 1<sup>er</sup> mai, ce sont encore des demandes nombreuses de délégués : Montluçon demande Merrheim, Pataud ou Yvetot.

En août 1909, nous passons sous silence les demandes d'orateurs qui sont faites par d'autres organisations que les Syndicats ou Unions de Syndicats.

*Commentry* demanda Yvetot au cas où il irait à Montluçon. Or, il fut décidé que, comme d'habitude, le secrétaire tâcherait de visiter Commentry, Montluçon, Vichy, Moulins. Cette tournée n'eut pas lieu à cause de circonstances nouvelles.

La Bourse du Travail de *Lyon* demanda le secrétaire de la Section des Bourses pour l'inauguration de son Dispensaire. Après avoir obtenu la certitude que l'Union des Syndicats du Rhône était d'accord avec la Bourse du Travail de Lyon pour faire cette demande, ce fut accepté. Ce fut une superbe réunion.

A *Soissons*, le camarade Galantus fut délégué.

A *Angers* et dans la région, ce fut Jouhaux.

En novembre 1909, Yvetot fut demandé par le Textile de Frévent ; puis une tournée dans la Haute-Marne fut organisée pour lui par la Bourse du Travail de Chaumont. Elle dura cinq jours. Des centres industriels où n'existent pas de syndicats furent visités ; des réunions y furent tenues.

En mars 1910, le Comité a connaissance des résultats satisfaisants des délégations faites à Dunkerque, Blois, Romorantin, Nouzon, Corbie et la tournée de Bretagne qui dura 15 jours, ainsi que d'autres participations à des meetings pour Hervé, Ricordeau et autres réunions syndicales à Paris et dans la banlieue.

Puis c'est le Congrès du Rhône, où est délégué Merrheim.

Bastia demandait un délégué pour une tournée. Il fut impossible d'accéder au désir de ces camarades, car, il faut le répéter, nous n'avons ni le temps, ni le personnel, ni l'argent pour suffire à une propagande qui serait cependant si utile et qui devient de plus en plus nécessaire. Que de Syndicats perdus faute de propagande !

Nous ne pouvons oublier, du moins les Unions départementales ne l'oublieront pas, parmi celles qui en ont fait le sacrifice des frais de délégations, les envois de délégués du Comité des Bourses aux Congrès départementaux. En feuilletant la *Voix du Peuple*, on peut se rendre compte s'ils furent nombreux, ainsi que les fêtes et inaugurations, qui furent autant de bonnes occasions d'éducation syndicale.

Est-ce à dire que les membres du Comité de la Section des Bourses en général, et ceux du bureau en particulier, ont négligé de se dépenser de tout leur individu dans les circonstances difficile ? Non pas, on les voit dans plusieurs grèves à Paris, aux environs et en province.

Enfin, nous avons assez démontré que la Section des Bourses a, pour

sa part, pleinement donné dans l'action, dans toute l'action syndicale dont la C. G. T. a le droit d'être satisfaite pour ces deux années. Nous l'avons démontré pour répondre à des critiques et des propositions qui ont semblé viser les fonctionnaires syndicaux.

Hélas ! si grande que soit la bonne volonté des militants en tournée pour faire au mieux des intérêts généraux de la classe ouvrière, ils ne peuvent pas toujours dire leur pensée sans froisser et même s'attirer la haine d'autres militants. A ces derniers de venir exposer leurs griefs ; il leur sera répondu et le Congrès jugera. Et il jugera comme l'a déjà fait le Comité confédéral lui-même, sans polémiques et sans insultes susceptibles de créer à nouveau des divisions qu'il tient à éviter, même quand elles semblent être obstinément cherchées.

### FRAIS DE DELEGATION

Après une assez longue discussion sur cette délicate question, le Comité se rallia à la décision suivante :

« Les délégués du Comité des Bourses qui seront désignés pour aller en province pour la propagande syndicale, pour les congrès, pour les grèves, etc., auront leurs frais payés par les organisations qui auront fait la demande d'un délégué. Mais le trésorier de la C. G. T. leur avancera l'argent. »

Ceci fut la conséquence de quelques difficultés survenues entre des délégués et des organisations qui ne purent toujours rembourser les frais promis d'une délégation au délégué lui-même.

Ce fut aussi une facilité de contrôle des exigences, ordinairement modestes, des délégués consciencieux, qui donnent sans compter leur temps et leurs efforts, mais ne doivent et ne peuvent rien de plus.

### **Conférence extraordinaire des Bourses et Fédérations (1).**

A sa séance ordinaire du 12 mars 1909, le Comité de la Section des Bourses avait à son ordre du jour : « La Conférence des Bourses et des Fédérations. » Après une courte discussion, le Comité décidait de proposer la fixation de cette Conférence aux 1, 2 et 3 juin.

A la séance suivante, une commission fut désignée pour l'organisation de cette Conférence. Elle était ainsi composée : Duchêne, Savoie, Georges Paul, Vignaud et le bureau confédéral.

Seul Vignaud put, avec le bureau, consacrer son temps à l'organisation de la Conférence.

Cette Conférence aurait eu un joli retentissement, elle eût été une belle époque de l'organisation syndicale si des questions véritablement

---

(1) Qu'on nous permette, à propos de cette Conférence extraordinaire tenue en juin 1909, de rappeler à tous que le compte rendu en a été publié et qu'il reste un nombre assez restreint de ces brochures qui deviennent à présent indispensables à tout militant, à tout Syndicat qui veut s'intéresser au prochain Congrès national corporatif, comme à toute personne qui veut connaître le système nouveau de fonctionnement de la C. G. T., d'après les résolutions prises en cette Conférence. La demander au trésorier de la C. G. T. — Prix : 50 centimes.

étrangères à celles portées à l'ordre du jour n'étaient venues assombrir les débats de résolutions qui eussent pu être définitives et d'une salubre efficacité pour l'organisme confédéral si elles avaient été portées en dehors de cette Conférence.

Néanmoins, les plus importantes des questions solutionnées auront donné à la C. G. T. un appoint formidable d'influence pour l'avenir sur le monde ouvrier. Parmi ces questions, une surtout.

Nous voulons parler de la carte et du timbre confédéraux sur lesquels le rapport confédéral et les rapports financiers édifieront davantage.

Quatre-vingt-dix Bourses ou Unions de Syndicats furent représentées à cette Conférence extraordinaire.

## L'AUGMENTATION DE LA COTISATION

L'un des points d'organisation qui regardent spécialement les Bourses ou Unions fut celui de l'augmentation des cotisations.

En ce qui concerne la Section des Bourses, il y avait un principe fédératif à défendre.

L'augmentation de la cotisation paraissait nécessaire. C'est pourquoi furent mises au vote plusieurs propositions :

- 1° 50 centimes par Syndicat et par mois au lieu de 35 centimes ;
- 2° 35 centimes par Syndicat et par mois, c'est-à-dire le *statu quo* ;
- 3° 5 centimes par membre et par an.

Ce fut cette dernière qui fut adoptée par 43 voix et que l'application du timbre met en pratique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910.

L'augmentation de 15 centimes par Syndicat et par mois, c'est-à-dire la cotisation ordinaire des Bourses portée de 0 fr. 35 à 0 fr. 50, était *une question de principe fédératif s'expliquant très bien et se maintenant dans la tradition vieille, bonne et vraie, qu'un syndicat en vaut un autre, quel que soit le nombre de ses adhérents.*

Nous espérons bien, maintenant, que ce n'est pas le système de cotisation actuelle qui atténuera ce beau principe, qui fut toujours si cher à la Fédération des Bourses et qui l'est demeuré, nous voulons le croire, à la Section des Bourses. Disons de suite que beaucoup de Bourses ont appliqué le nouveau système et le trouvent très efficace.

## CONFÉRENCES PÉRIODIQUES

On adopta d'abord le principe de ces *conférences*, qui seraient semestrielles. Puis une commission fut nommée qui soumit un rapport sur la question. Ce rapport fut adopté.

Il se résume à ceci :

1° Pour des raisons d'ordre financier, ces réunions auraient d'abord lieu annuellement, puis, plus tard, à des époques plus rapprochées les unes des autres ;

2° Les frais de transport des délégués incomberaient à la caisse confédérale ; un délégué pourrait représenter deux Bourses ou Unions ;

3° Elles auraient lieu à Paris ;

4° Elles auraient à solutionner les conflits entre organisations et les questions d'ordre administratif entre deux congrès ; elles auraient mandat de contrôle d'ordre général ;

5° Les membres du Comité confédéral pourraient assister à ces Conférences, à titre consultatif.

N'y a-t-il pas là un pas sérieux vers une meilleure compréhension

de nos assises ouvrières ? Et ne pourrait-on s'en inspirer pour faire que les Congrès nationaux soient vraiment, dans les discussions et dans les décisions, l'émanation des Syndicats confédéraux.

A ces Congrès nationaux, les délégués des Syndicats seuls prendraient la parole pour défendre ou exposer leurs propositions, pour discuter et solutionner les questions à l'ordre du jour du Congrès. Ce serait la logique même ; puisqu'ils ont eux-mêmes proposé les questions, qu'ils les discutent et qu'ils les votent sans être influencés par qui que ce soit.

Les fonctionnaires ou délégués des Bourses ou Unions, les délégués et fonctionnaires des Fédérations et les membres du bureau confédéral n'y auraient que voix consultative. Ils ne devraient même pas y représenter des Syndicats. Ils n'auraient qu'à répondre brièvement aux questions posées, aux interpellations sur les rapports. Ce serait alors vraiment le Congrès national des Syndicats. Les fonctionnaires des Unions, des Fédérations, du bureau confédéral auraient à appliquer les *décisions* qui les *concerneraient*. Après les discussions de Comité qui les auraient mises au point, les fonctionnaires n'auraient plus qu'à les mettre en pratique. C'est ainsi qu'il en fut pour la carte et le timbre.

S'il dépend du Comité de la Section des Bourses d'en arriver à ce résultat, il n'y faillira pas.

### COMPTABILITE UNIQUE

Là-dessus, rien à dire ; car l'exécution est facile et cette simplification renforce l'unité.

### RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Rien à dire non plus sur cette décision. Ce rapport doit être fourni aux organisations confédérées de façon que les Syndicats, les Fédérations et les Bourses connaissent les versements de chaque organisation. Rien de plus logique.

Mais la grosse question qui ressort de la Conférence extraordinaire des Bourses et Fédérations, et qui intéresse particulièrement la Section des Bourses, c'est le viaticum des Bourses.

### Viaticum.

A la séance d'avril 1909 fut proposée la nomination d'une commission, composée de trois membres de chaque section, qui se réunirait le plus tôt possible.

La Section des Bourses désigna immédiatement : *Lapierre*, délégué de l'Union départementale de Seine-et-Oise ; *Hanot*, des Métaux, délégué suppléant ; *Thullier*, délégué de l'Union des Syndicats de la Seine.

Le camarade Thil se chargea de faire désigner à la prochaine séance de la Section des Fédérations, les trois autres membres.

A la séance du mois suivant (mai), le délégué de Montpellier et Narbonne (Niel) crut devoir nous rappeler que les délégués des Fédérations n'avaient pas à se prononcer sur le viaticum. « C'est entendu, lui fut-il répondu, et c'est seulement à titre consultatif qu'ils doivent être dans la commission, puisque l'on a demandé à ce que ce soient surtout des membres des Fédérations qui ont institué chez elles le viaticum. »

Il faut rappeler qu'en 1908, la Conférence qui suivit le Congrès de

Marseille avait comme première question à l'ordre du jour : *Perfectionnement du viaticum des Bourses.*

Plusieurs rapports furent présentés sur la question par les Bourses ou Unions de Narbonne, de la Seine, de Poitiers.

Ils furent discutés sans qu'il soit pris de résolution.

Puis des ordres du jour furent présentés.

Enfin, la Conférence de Marseille fut à peu près unanime à renvoyer la question du viaticum à la Conférence extraordinaire décidée par le Congrès. Jusque-là ce fut le *statu quo*.

En juin 1909, à cette Conférence extraordinaire, beaucoup de délégués auraient voulu que le viaticum, auquel on se devait d'apporter des perfectionnements, fut définitivement établi. Malheureusement, il ne le fut pas encore.

Ce qui fut établi par un vote, c'est le *principe obligatoire* du Viaticum des Bourses.

Au début de la discussion, le camarade Bousquet, au nom de la Bourse du Travail d'Alais, déposa un vœu tendant à ce que soit établie une caisse centrale, gérée par la C. G. T., destinée à mettre les ressources nécessaires à la disposition de toutes les Bourses ou Unions pour le viaticum. Cette caisse serait alimentée par une cotisation supplémentaire de tous les syndiqués et imposée par les soins de leurs Fédérations.

Une commission spéciale fut désignée pour présenter un projet.

Un rapport fut donc soumis, au nom de cette commission, à la Conférence extraordinaire qui le discuta encore, puis l'adopta à l'unanimité moins deux voix.

Mais le rapport ne parlait point de la façon dont seraient prélevées les ressources nécessaires à la vitalité du viaticum obligatoire. Il laissait entrevoir les ressources du système nouveau de cotisations.

C'est alors qu'un amendement au projet qu'était ce rapport du viaticum fut proposé et adopté.

Cet amendement était la ferme proposition suivante :

*Une enquête sera faite auprès des Bourses, des Fédérations et des Syndicats isolés pour connaître le nombre d'ouvriers secourus et les sommes dépensées pour cela ; afin aussi de savoir si le nouveau système de cotisation ne pourrait suffire à alimenter la caisse centrale de viaticum prévue par le rapport adopté.*

L'enquête fut faite. Environ une cinquantaine de Bourses ou Unions ont répondu sur 150. Aucune Fédération ne répondit.

En présence de ce résultat, le Comité décida la continuation du *statu quo*.

L'expérience de la pratique du nouveau système nous éclairera sans doute au prochain Congrès et à la prochaine Conférence pour savoir ce qu'il est nécessaire d'instituer définitivement pour le fonctionnement du viaticum des Bourses, que nous voudrions voir mis en pratique à cause des bons résultats que nous en attendons à plusieurs points de vue.

A ce propos, nous répétons qu'il est indispensable aux militants et aux organisations d'avoir en mains le compte rendu de la Conférence extraordinaire.

Le Comité de la Section des Bourses a donc fait au sujet du viaticum tout ce qu'il devait faire, et il n'est point responsable de la négligence apportée par les organisations à répondre à ses circulaires, à ses referendums. Son devoir et son rôle est de susciter la bonne volonté des organisations ; il croit s'en être acquitté. Il voudrait que les organisations à leur tour puissent dire qu'elles ont également secondé ses efforts.

Quoi qu'il en soit, si la bonne marche de la carte et du timbre se continue, il en découlera sûrement le bon fonctionnement très prochain du viaticum. Le Congrès et la Conférence de Toulouse le voudront ainsi, et le Comité des Bourses ne regrettera rien de ce qu'il aura fait !

### **Correspondance internationale.**

Le Comité de la Section des Bourses eut connaissance de la correspondance internationale qui parvint au secrétariat.

Ce fut d'abord, en mars 1909, une communication du secrétariat international concernant l'organisation typographique de l'Amérique et invitant les organisations syndicales et les ouvriers syndiqués d'Europe à secourir les camarades typographes américains en lutte. Par la *Voix du Peuple*, il fut fait le nécessaire.

Ce fut ensuite une circulaire de la C. G. T. d'Italie répondant, par notre entremise, à une invitation de la Fédération du Bâtiment de France. Celle-ci priait la C. G. T. italienne de vouloir bien se mettre d'accord avec elle pour une action d'ensemble, afin de combattre les rabatteurs de chair humaine à exploiter. Et la C. G. T. d'Italie répondait qu'elle ferait le nécessaire, mais marquait son mécontentement de ce qui lui advint au Congrès de Marseille.

En avril 1909, le Comité eut connaissance d'un manifeste venu de Spokane (Etat de Washington), émanant du Labor Union Industrial Workers of the World, se solidarisant avec les postiers en grève. Ce manifeste fut communiqué au Syndicat des P. T. T.

Une autre lettre venue d'Amérique émanait de Samuel Gompers, président de la Confédération américaine du Travail (American Federation of Labor). Samuel Gompers faisait part de son désir de rencontrer à Paris, en juillet, le secrétaire de la Section des Bourses pour s'entretenir avec lui de l'organisation syndicale en France.

Le Comité approuva la réponse faite à ce désir exprimé, donnant ainsi mandat au secrétaire de la Section des Bourses de recevoir de son mieux le délégué d'Amérique.

En juin 1909, la Fédération des Unions ouvrières suisses nous demanda des renseignements pour former des Fédérations d'industries.

Beaucoup de cette correspondance internationale qui parvint à la Section des Bourses regardait plus spécialement le Comité confédéral ; c'est pourquoi nous n'en parlons pas davantage.

Nous ne parlons pas non plus en ce rapport de la Section des Bourses de la Conférence internationale, à laquelle furent délégués pour la C. G. T. les deux secrétaires.

Enfin, le secrétaire de la Section des Bourses eut, de concert avec l'un des secrétaires de l'Union des Syndicats de la Seine, le plaisir de recevoir et de renseigner sur le syndicalisme français le militant syndicaliste anglais Tom Mann, de retour d'Australie.

### **Cas divers et particuliers des Bourses ou Unions.**

#### **LE CAS DE SAINT-QUENTIN**

Inutile d'en refaire l'historique, puisque nous avons le bonheur d'en enregistrer l'heureuse solution. Disons seulement que le mal naquit de la politique et du subventionnisme et que la guérison s'opéra par le débarras de l'une et de l'autre.

## LE CAS DE CALAIS

S'il est une Bourse du Travail qui fut peu vivante, c'est bien celle de Calais. Cependant, quelques bons militants ont essayé longtemps de la maintenir.

Déjà en 1908 — pour ne pas remonter plus haut — la Bourse du Travail de Calais fut sur le point de disparaître complètement. Peu de temps après, le maire — prétendu socialiste — de Calais fit fermer la Bourse du Travail et n'eut pas même la délicatesse de laisser les camarades prendre leurs livres de procès-verbaux et de comptabilité.

De plus, des divisions politiques entre certains personnages ont valu des rancunes à la Bourse du Travail, qui tenait à se maintenir à l'écart de la politique.

Enfin, malgré la bonne volonté de quelques militants syndicalistes de Calais, et malgré les efforts du Comité de la Section des Bourses qui, pour tenter de relever cette Bourse du Travail délégua un de ses membres, le camarade Blanchard, la Bourse du Travail de Calais a végété, végète encore, ou plutôt ne vit plus. Pourtant, quelques Syndicats voudraient bien s'unir entre eux et reformer une Union locale vivante.

Nous croyons qu'il n'y a qu'un moyen de sauver la situation syndicale à Calais, c'est celui-ci :

La Bourse du Travail de Dunkerque fonctionne très bien. La plupart de ses Syndicats sont fédérés et marchent dans la voie révolutionnaire. Les événements d'avril-mai de cette année l'ont prouvé. Il semble que c'est à cette Bourse qu'incombe le devoir de faire revivre le syndicalisme à Calais... Et comment ? Par le moyen qui, sans cesse, s'offre à l'initiative et à l'activité des militants : par la formation d'une Union régionale du littoral du Nord et du Pas-de-Calais, qui pourrait englober les Unions locales de Gravelines, Dunkerque, Calais, Boulogne et Montreuil ; tandis qu'une autre Union de l'intérieur des mêmes départements engloberait les Unions locales des centres industriels importants.

Les organisations qui comprendront cela sauveront Calais et d'autres Unions locales de Syndicats en les affranchissant de la politique qui les tue, soit qu'elles y participent, soit qu'elles s'en éloignent trop tard.

Les militants syndicalistes qui, dans ces régions, voudront entreprendre cette tâche trouveront certainement l'aide du Comité de la Section des Bourses.

Voilà ce que nous pouvons dire et proposer pour sauver le syndicalisme qui se meurt à Calais.

## LE CAS DE TOULON

Il est trop connu pour que, cette année encore, nous ayons à l'exposer. Disons seulement que la paix n'est pas absolument faite au moment où nous mettons notre rapport sous presse. Pourtant, des décisions prises à la Conférence des Bourses, après Marseille, et à la Conférence extraordinaire de juin 1909, il ne devrait plus en être question. L'union devrait être faite : elle ne l'est pas.

Espérons qu'elle le sera enfin pour le Congrès de Toulouse. Le Comité de la Section des Bourses peut se flatter d'avoir usé de tact, de prudence et de patience pour qu'on n'ait à lui reprocher qu'une trop grande indulgence.

Il souhaite ces reproches si les organisations qui, à Toulon, sont encore réfractaires à l'union définitive peuvent venir à Toulouse assez

franchement unies pour dire au Congrès que l'indulgence du Comité a plus fait que les rigueurs. Il est un moyen pour elles de faire l'accord : c'est, par un Congrès départemental de tous les Syndicats du Var, d'ins-tituer l'Union départementale du Var, englobant les Unions locales de Toulon, La Seyne, Draguignan et Saint-Raphaël.

Ainsi, d'un regrettable et trop long désaccord, naîtra une Union plus grande, plus forte, plus féconde, qui étouffera d'elle-même les petites rivalités personnelles, fera taire les mauvaises langues et dissipera les haines de personnalités.

Les militants du Var, — et de Toulon en particulier, — s'ils comprennent l'importance du groupement, s'ils ont plus de convictions syndicales que de rancunes personnelles, réaliseront ce vœu du Comité de la Section des Bourses avant le Congrès de Toulouse.

### LE CAS DE L'U. D. DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Un cas bien spécial s'est présenté à Nancy. Voici : Des Syndicats, pour des divergences de vues, pour des dissensions personnelles, menaçaient de se retirer de l'Union départementale de Meurthe-et-Moselle. Le Comité de la Section des Bourses était invité à intervenir pour empêcher cela et pour déclarer qu'en cas de scission la C. G. T. ne reconnaîtrait que les Syndicats confédérés, c'est-à-dire appartenant à leur Union, comme à leur Fédération.

Il fut immédiatement écrit à chacune des Fédérations desquelles dépendaient les Syndicats susceptibles d'opérer une scission.

De l'empressement que témoigna le secrétaire à éviter la désunion à Nancy, bien qu'il ait agi au nom du Comité des Bourses, il n'en fut pas moins accusé par la Section du Livre de Nancy d'avoir voulu la division.

Informé, le Comité dut déclarer qu'il approuvait entièrement ce qu'avait fait son secrétaire.

Nous ne doutons pas que, s'il est nécessaire, le Congrès fera de même.

### LE CAS D'EPERNAY

Inutile de nous étendre longuement sur le cas de la Bourse du Travail d'Epervay. D'un conflit entre le Syndicat des Chemins de fer et la Bourse du Travail d'Epervay, le Comité eut à s'occuper ; il assumait la tâche difficile — mais toujours agréable — de tenter la réconciliation de frères ennemis. Le camarade Lucien Roland fut chargé d'aller à Epervay et de faire le nécessaire pour un bon résultat, c'est-à-dire pour l'union. Il s'acquitta au mieux de sa mission et ses efforts furent récompensés par le succès. L'accord fut conclu à Epervay et l'incident fut clos au Comité des Bourses.

### LE CAS DE NICE

Si le cas d'Epervay, avec la bonne volonté de chacun des camarades des parties adverses fut vite solutionné, il n'en fut pas de même à Nice.

Il serait trop long de donner en détails tout ce qui fut dit, écrit sur le cas de Nice. Des séances entières ont été consacrées par le Comité sans que jamais les Syndicats de la Bourse du Travail aient voulu se rendre à l'évidence simple et juste de nos arguments.

Que des Syndicats aient leur siège à la Bourse du Travail municipale de Nice ou ailleurs, cela n'empêchait aucun d'eux d'adhérer à l'Union



locale de Nice, adhérente elle-même à l'Union départementale des Alpes-Maritimes, la seule reconnue par la C. G. T. (Section des Bourses).

Pourtant, le secrétaire actuel de la Bourse du Travail de Nice doit se souvenir des luttes anciennes de 1902. Il s'agissait alors de lutter contre la municipalité. Il était le premier à vouloir l'autonomie des Syndicats et le Congrès des Bourses de 1901, tenu à Nice même, avait adopté une résolution qui engageait toutes les Bourses du Travail à former et à devenir des Unions locales de Syndicats contre lesquelles les municipalités ne pourraient rien. Fermer une Bourse et la dissoudre c'était facile. Sans abri, les Syndicats se croyaient perdus et condamnés à disparaître. Léon Morel comprenait à ce moment que si la Bourse du Travail de Nice était sous la tutelle, sous la surveillance, sous la direction du maire, l'Union des Syndicats pouvait être indépendante. Et il fut le secrétaire de cette Union indépendante et révolutionnaire. Quand tous les Syndicats eurent, plus tard, repris leur place à la Bourse et qu'il fallut un secrétaire, ils se souvinrent de Morel, boycotté partout à Nice pour son action révolutionnaire, et ils lui donnèrent le poste de secrétaire de la Bourse du Travail et Morel devint le secrétaire de la Bourse du Travail comme le fut avant lui Corbani qu'il combattit. Il voulut que la Bourse du Travail de Nice fut la seule organisation confédérée et ceux qui, restés fidèles à la conception syndicale pour laquelle autrefois Morel lutta, voulurent maintenir l'Union locale, adhérente à l'Union départementale. Et des scissions se produisirent, des polémiques s'engagèrent et le Comité des Bourses reçut des deux parties adverses une telle quantité de lettres, de rapports, qu'une commission dut être nommée dont les membres s'effrayèrent en voyant la quantité de pièces, en voyant le volume du dossier concernant ce conflit. Néanmoins, le Comité dut prendre une décision à laquelle tous les Syndicats de Nice auraient dû se conformer. Elle consistait à prier le secrétaire de l'Union départementale d'inviter tous les Syndicats de Nice à se rallier à l'Union locale adhérente à l'Union départementale des Alpes-Maritimes, seule organisation adhérente à la Section des Bourses.

Et l'incident fut clos. Les Syndicats qui, à Nice, sont en dehors de leur Union locale et, par conséquent en dehors de l'Union départementale des Alpes-Maritimes, ne sont pas confédérés.

S'il l'exige, le Congrès aura de vive voix les détails complémentaires qu'il demandera, s'il les croit nécessaires, pour ratifier la décision du Comité des Bourses.

## LE CAS DE LILLE

A Lille se tint, en février dernier, un Congrès interdépartemental dont le Comité eut connaissance par circulaire. De plus, la Bourse du Travail de Dunkerque ayant invité le secrétaire de la Section des Bourses à ce Congrès, le secrétaire de la Bourse du Travail de Lille l'adjura de n'y pas venir. Le secrétaire de la Section des Bourses, dans un but d'union, promit de ne pas s'y rendre, mais Dunkerque ne s'y rendit pas non plus. Tous ces faits émurent le Comité qui fit demander à Lille quelques explications sur ce Congrès. La réponse de Lille fut assez rassurante pour que le Comité considère l'incident clos.

## Cas spéciaux.

### DELEGUES ET DEPUTES

Un incident fut soulevé sur le cas des députés membres du Comité de la Section des Bourses. Un délégué proposait que le mandat de député fut considéré incompatible avec celui de délégué à nos Comités de la C. G. T. Le Comité pensa que cette proposition était une modification ou une adjonction à faire aux statuts et qu'elle devait émaner d'un Syndicat la présentant au Congrès. Néanmoins, d'eux-mêmes, les délégués au Comité de la Section des Bourses, devenus députés, ont donné leur démission.

### LE CAS DE SAINT-NAZAIRE

Sur le point de perdre sa subvention, la Bourse du Travail de Saint-Nazaire avait déjà pris ses précautions. Continuant alors sa bonne propagande syndicaliste, ce qui devait arriver arriva. Résultats : La subvention supprimée, la Bourse du Travail de Saint-Nazaire est chez elle, indépendante et marche très bien.

## Progrès de l'Organisation.

C'est le meilleur chapitre que nous ayons à exposer celui-là. Il faudrait pour cette question spéciale un rapport spécial pour montrer quels progrès la propagande syndicale fait actuellement parmi le masse des exploités de partout. L'organisation s'améliore et se précise en se développant. Il est indéniable que l'avenir est aux Unions départementales. Parlons-en brièvement.

### UNIONS DEPARTEMENTALES

Le Comité des Bourses eut à approuver la fusion des Unions de l'Ain et du Jura (novembre 1908), comme il eut à approuver l'autonomie de l'Union locale d'Ivry et celle du Pré-Saint-Gervais.

Plusieurs réunions furent presque entièrement consacrées à la discussion des Unions locales, départementales et régionales.

Pour en finir sur la question, le Comité approuva la publication d'une *Notice* qui eut pour but de définir, d'expliquer et de propager la nécessité de former des Unions départementales. Nous recommandons à tous les militants de répandre cette *Notice*.

*Caen* fonde une Union départementale.

*Menton* se plaint, comme Union locale, de l'indifférence de l'Union départementale des Alpes-Maritimes.

*Ain-Jura, Cherbourg* donnent des renseignements encourageants sur leur Union départementale. Les Syndicats se multiplient dans la région.

La Bourse du Travail de *Moulins* tente, par un Congrès départemental, de former une Union départementale. Elle y réussit difficilement.

*Montceau-les-Mines* essaie de former une Union départementale et fonde une Maison du Peuple. Plus tard, l'Union départementale de Saône-et-Loire est fondée et la Bourse du Travail de Chalon-sur-Saône qui végétait fusionne dans l'Union de Saône-et-Loire, dont le siège est à la Maison du Peuple de Montceau.

*Autun* est englobé par cette Union départementale et des Syndicats se forment là où jamais la propagande syndicale n'avait porté ses fruits. Cependant, la Bourse du Travail de Mâcon reste indépendante de cette Union.

En avril 1909, *Auch* fait part de son idée et de son intention de former une Union régionale.

En mai 1909, L'Union départementale du Calvados est un fait acquis et Caen est le siège de cette Union, qui veut élargir la portée de sa propagande dans le département, au lieu de la restreindre à Caen.

En juillet 1909, c'est la Bourse du Travail de Bordeaux qui, périlissant depuis longtemps, parce que, malade de politique et de subventionnisme, disparaît. Et c'est l'Union départementale de la Gironde, relevant les Syndicats tombés et les groupant au nombre de 32 d'abord, pour adhérer à la Section des Bourses à la place de la Bourse du Travail de Bordeaux qui ne compte plus.

Les Unions départementales suivantes : Rhône, Alpes-Maritimes, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne, Meurthe-et-Moselle, Ain, Jura, Manche, Nièvre, Seine-Inférieure, etc., font des Congrès annuels dans leur département. Pour ces Congrès, presque toujours un délégué de la Section est demandé.

Nous attendons les délégués de ces Unions départementales au Congrès ou à la Conférence prochaine pour nous rendre compte des résultats acquis par les Unions départementales.

On le voit, c'est un acheminement rapide et sûr vers la forme qui convient le mieux à l'organisation actuelle des Syndicats, à l'expansion incontestable du syndicalisme. Les Unions départementales, c'est l'avenir de l'organisation syndicale en France qui ressent le besoin de la décentralisation et qui se régénérera toujours dans le principe fédéraliste.

*Pour la Section des Bourses :*

*Le secrétaire,*

G. YVROT.

---



# RAPPORT

DE LA

## “ Voix du Peuple ”

---

On verra par le Rapport financier quelle est la situation matérielle très exacte du journal de la C. G. T.

Nous n'avons pas ici à montrer combien la classe ouvrière est loin de donner tout ce qu'elle devrait donner pour que la *Voix du Peuple* soit véritablement l'organe officiel du Proletariat organisé de France. Nous n'avons qu'à exposer les travaux de la Commission du Journal.

Le premier soin qu'eut le Comité confédéral, après le dernier Congrès, ce fut de donner au journal une organisation nouvelle qui lui permit de réaliser quelques économies. C'est ainsi qu'au cours des deux années écoulées, le camarade Pouget, démissionnaire, fut remplacé comme secrétaire-adjoint de la Section des Fédérations, mais ne le fut pas comme administrateur-rédacteur et permanent de la *Voix du Peuple*.

La Commission du Journal elle-même a subi une transformation par suite du remplacement de certains de ses membres nommés par chacune des sections au lendemain du Congrès de Marseille.

Définitivement constituée, en novembre 1909, la Commission du Journal se compose ainsi :

*Pour la Section des Bourses* : Le Guery, Janvion, Tesche, Merrheim, Monatte, Robert.

*Pour la Section des Fédérations* : Tabard, Bled, Bourderon, Arbogast, Bousquet, et le Bureau confédéral.

L'Administration du Journal fut tout entière aux soins du trésorier et la rédaction en incombait aux secrétaires, sous le contrôle de la Commission du Journal.

Cette Commission s'est réunie toutes les semaines, le lundi soir, afin d'examiner les articles adressés à la *Voix du Peuple* et de trancher les cas qui semblaient difficiles.

Bien rarement, furent nombreux les membres de cette Commission ; cependant le Journal fut imprimé avec exactitude et les camarades qui eurent le soin de le rédiger, de le publier, s'appliquèrent à éviter les réclamations.

Nous croyons que le Journal de la C. G. T. fut bien le fidèle reflet de l'action syndicale pendant ces deux années écoulées. Nous croyons qu'il s'est maintenu dans la voie qui est celle de la Confédération elle-même et que sa propagande fut efficace.

Certes, nous ne croyons pas avoir obtenu le maximum d'effet, mais nous pouvons assurer que le maximum de bonne volonté fut mis au service de la cause syndicale par tous ceux des militants qui s'occupèrent de donner à la *Voix du Peuple* un regain de vie et de prospérité.

On peut certainement contester le succès de l'organe de la C. G. T., mais nous demandons à ceux qui voudront lui apporter quelques critiques de bien vouloir se souvenir des appels répétés que nous avons publiés dans le Journal pour obtenir des renseignements sur les grèves, pour obtenir des articles intéressants sur les faits syndicaux par ceux qui les vivaient. Combien de militants ont pris la peine de nous annoncer et surtout de nous rendre compte de leurs Congrès spéciaux de corporations ? Et combien de militants ont répondu à nos appels ? On pourrait en dire le chiffre... Un trop grand nombre sont restés indifférents. Cependant, autant que nous l'avons pu, nous avons secondé les sumpagnes des corporations diverses dans leurs revendications. Nous avons signalé leurs succès.

La *Voix du Peuple* a publié deux numéros spéciaux sur les Retraites Ouvrières.

En outre, comme chaque année, des numéros illustrés ont donné l'idée à tous que les décisions prises par les deux derniers Congrès nationaux de la C. G. T. (Amiens et Marseille) ont été mises en pratique. Au point de vue antimilitariste, des numéros illustrés ont été tirés en grand nombre et répandus à profusion.

Le Conseil de revision, le Départ de la classe, ont été des occasions merveilleuses de propagande antimilitariste que nous n'avons pas manquées. C'étaient, là encore, de bonnes occasions d'éducation syndicale par le Journal illustré.

Mais cela nous a valu la condamnation et l'emprisonnement pour un an de notre gérant, le camarade Vignaud.

Enfin, la campagne menée contre Biribi, l'enfer du soldat, où souffrent et meurent atrocement les Enfants du Peuple fut une nouvelle occasion de lancer partout le cri d'indignation et de colère du monde ouvrier contre ces lieux de tortures et contre les bourreaux galonnés formés au sein de notre belle armée de défense bourgeoise et de protection capitaliste.

La *Voix du Peuple* a sans cesse mené une campagne ardente contre les gros exploiters internationaux ; contre les potentats de l'Industrie et de la Finance et contre les gouvernants domestiqués, toujours prêts à frapper par leur magistrature, à massacrer par leur police et leur armée tout ce qu'il y a de dignes militants parmi la classe ouvrière en œuvre d'affranchissement par sa force d'organisation, par sa conscience de classe, par son action de révolte collective.

La *Voix du Peuple* n'a pas négligé pour cela de dire ce qu'elle pensait des mouvements en cours, des mouvements passés, des mouvements en perspective. Elle n'a pas trop limité la liberté de ses collaborateurs. Si quelques-uns de ceux qui ne collaborent jamais à l'organe de tous ont su critiquer et ont semblé prendre à leur adresse personnelle certaines appréciations, nous n'y pouvons rien ; mais nous estimons qu'un camarade, un militant a le droit d'écrire ce qu'il pense des faits sociaux et d'apprécier le rôle des militants qui prennent part à ces faits, pourvu que leurs appréciations n'aient ni la forme d'injures personnelles, ni l'intention de troubler l'union des travailleurs entre eux.

Sous réserve de ces conditions, la Commission assume devant le Congrès toute la responsabilité de ce qu'a publié la *Voix du Peuple*.

Enfin, rappelons quelle campagne fut menée par l'organe syndicaliste en faveur des Retraites Ouvrières et contre les projets de loi qui semblaient à la C. G. T. des projets de bluff, d'escroquerie et de réclame électorale...

Et, par notre Journal, parallèlement à l'action syndicale, la lutte continue.

Le Congrès donnera son opinion sur l'œuvre accomplie et les efforts dépensés.

A lui de critiquer, à lui de faire des propositions salutaires pour la *Voix du Peuple*.

Il dira s'il n'y a pas un moyen ou plusieurs d'assurer la vie matérielle du Journal, de le rendre intéressant à tous et d'en faire non seulement un organe enregistreur de la vie syndicale de la C. G. T., mais encore un organe de combat du Syndicalisme français.

Pour la Commission :

G. YVETOT.

---







# RAPPORT

DU

## Comité des Grèves de la Grève Générale et des Huit Heures

---

Quoique les événements survenus depuis notre dernier Congrès aient été très nombreux et tous intéressants particulièrement notre Comité des Grèves, de la Grève générale et des Huit Heures, nous ne présenterons pas au Congrès de Toulouse le rapport que nous aurions tous désiré et qu'il était de notre devoir d'établir.

Des raisons indépendantes de notre volonté nous ayant empêché d'apporter toute notre attention aux faits qui se sont produits depuis deux ans, il ne nous a pas été possible de faire un rapport sur un travail qui n'a pas été exécuté. C'est avec beaucoup de regret que nous faisons cette déclaration ; nous eussions préféré apporter un autre rapport dans lequel nous aurions donné l'historique d'une action à laquelle nous aurions participé.

Notre inaction n'est pas imputable aux membres de notre Comité de la Grève générale ; ils se sont tous dépensés comme il l'ont pu et dans la mesure de leurs moyens. La faute réside dans la constitution même de ce Comité qui n'a aucun moyen capable de permettre une activité constante et particulière.

Les moyens financiers lui étaient indispensables pour faire œuvre utile ; il eût fallu surtout un camarade affecté spécialement à cet organisme pour la régularité des travaux, pour maintenir des relations permanentes avec les sous-comités existants, pour répondre aux nombreuses demandes de renseignements des Syndicats, des Fédérations, des Bourses, pour entretenir une agitation, soutenir des mouvements, en provoquer parfois, et propager l'idée de la grève générale et de la diminution des heures de travail.

Nous ne pouvions pas songer à distraire les fonctionnaires actuels de la C. G. T. pour cette besogne particulière, déjà absorbés par le travail administratif et l'agitation constante en faveur des questions d'ordre général ; comme nous, ils firent de leur mieux, mais ne purent satisfaire à toutes les exigences de notre action.

Les camarades qui lurent le compte rendu des travaux du Congrès de Marseille ou qui y assistèrent en qualité de délégués seront peut-être surpris des raisons invoquées par nous, alors que ce point (moyens financiers) avait été examiné en discutant l'augmentation de la cotisation.

Il est évident que de l'augmentation de cotisations adoptée à Marseille, il devait en être attribué une grande partie à notre Comité pour les besoins de la propagande ; c'est dans cet esprit que les congressistes donnèrent des ressources nouvelles, mais faute de précision dans la résolution, aucune suite ne lui fut donnée, pour ce qui avait trait à la vie de notre Comité.

Par cette lacune, la volonté du Congrès fut interprétée différemment, et nous ne pûmes pas disposer des fonds nécessaires à notre fonctionnement, tant pour la propagande que pour l'administration.

Les inconvénients d'une semblable situation surgirent aussitôt. Le Comité de la Grève générale changeant plusieurs fois de secrétaire, un travail commencé ne fut pas terminé ; il n'eut aucune ligne de conduite bien déterminée ; il resta même, plusieurs fois, dans un profond sommeil. Cette façon de procéder ne pouvait que provoquer des réclamations légitimes de la part de nos camarades de province et contribua pour beaucoup à la disparition de la plupart des sous-comités qui s'étaient formés dans plusieurs régions.

Ceci explique le peu d'empressement apporté à répondre à nos dernières circulaires relatives à la formation nouvelle de ces sous-comités. Seule l'insistance que nous fîmes, auprès des Bourses, à obtenir une réponse nous donna un premier résultat, qui témoigne un désir de reprendre et de mener à bien la propagande en faveur de la grève générale et de la diminution des heures de travail.

Pour continuer ce travail et suivre ainsi la voie que nous ont tracée les précédents Congrès, le Comité des Grèves, de la Grève générale et des Huit Heures demande au Congrès de Toulouse de lui fournir les ~~Miarzon, Pougères~~ moyens d'existence.

1° En adoptant la création d'un secrétariat permanent avec un ou plusieurs secrétaires ;

2° En fixant les ressources nécessaires à son fonctionnement.

Ainsi organisé, le Comité pourra centraliser les renseignements relatifs aux conflits et en tirer des documents précieux pour les militants qui s'intéressent à l'action syndicale ; il pourra également répondre aux demandes d'orateurs dans les grèves où la nécessité s'en fera sentir ; il pourra continuer un travail d'organisation pour préparer les forces syndicales en vue d'une grève générale : aboutissant du syndicalisme.

Pour la formation des sous-comités, nous avons fait parvenir une première circulaire le 29 avril 1910 et une deuxième le 1<sup>er</sup> juin. A toutes les organisations qui nous répondirent favorablement, nous adressâmes une autre circulaire renfermant les renseignements complémentaires. Ces circulaires ayant paru dans la « Voix du Peuple », nous jugeons qu'il est inutile de les reproduire dans ce rapport ; nous nous bornons à donner la liste des Bourses qui ont donné suite à notre demande :

**Agen, Arles, Besançon, Béziers, Blois, Carcassonne, Constantine, Dijon, Epervanay, La Rochelle, La Seyne-sur-Mer, Le Tréport, Lille, Li-**

**moges, Lons-lé-Saunier, Lorient, Le Mans, Marseille, Mehun-sur-Yèvre, Montceau-les-Mines, Montpellier, Moulins, Nancy, Nîmes, Oullins, Perpignan, Poitiers, Saint-Brieuc, Saint-Etienne, Seine-et-Oise, Troyes, Vierzon, Fougères.**

Les Bourses suivantes nous ont répondu que, prises par des difficultés matérielles, elles ne peuvent donner suite à notre demande. Certaines d'entre elles espèrent avant peu réussir à former un sous-comité :

**Angoulême, Châteauroux, Commentry, Isère, Mazamet, Mèze, Montluçon, Niort, Orne, Rochefort-sur-Mer, Romilly-sur-Seine.**

Le secrétaire : G. DELPECH.



# **RAPPORT FINANCIER**

DE LA

**SECTION DES FÉDÉRATIONS**

---

# RAPPORT FINANCIER DE LA SECTION DES FÉDÉRATIONS

## Recettes du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

Années	Mois	Cotisations		Labels		Brochures		Soucriptions		Divers		Totaux
1908	Juillet . . . . .	434	85	11	55	24	50	»	»	»	»	470 90
	Août . . . . .	1.717	95	37	»	3	50	58	»	5	»	1.821 45
	Septembre. . . . .	1.096	50	42	30	64	60	202	85	646	35	2.052 60
	Octobre . . . . .	339	»	38	20	130	85	»	»	290	»	798 05
	Novembre. . . . .	992	90	8	»	46	35	26	10	»	»	1.073 35
	Décembre . . . . .	1.568	80	26	85	50	10	23	20	»	»	1.668 95
1909	Janvier . . . . .	1.167	65	31	50	22	»	26	»	»	»	1.247 15
	Février. . . . .	271	90	10	20	26	75	87	50	»	»	396 35
	Mars . . . . .	1.062	85	12	35	25	90	»	»	»	»	1.101 10
	Avril. . . . .	2.375	40	30	65	20	85	»	»	7	»	2.433 90
	Mai. . . . .	361	»	15	25	14	»	»	»	519	»	909 25
	Juin . . . . .	384	55	8	45	21	»	»	»	»	»	414 00
	Juillet . . . . .	1.198	20	26	05	4	50	»	»	»	»	1.228 75
	Août . . . . .	592	»	5	35	15	20	»	»	»	»	612 55
	Septembre. . . . .	1.244	65	13	60	20	45	20	»	»	»	1.298 70
	Octobre . . . . .	2.047	20	13	70	31	70	10	»	»	»	2.102 60
	Novembre. . . . .	655	25	11	05	159	80	»	»	2	»	828 10
	Décembre . . . . .	3.109	10	22	95	154	35	»	»	»	»	3.286 40
	<b>TOTAUX . . .</b>	<b>20.619</b>	<b>75</b>	<b>365</b>	<b>»</b>	<b>836</b>	<b>40</b>	<b>453</b>	<b>65</b>	<b>1.469</b>	<b>35</b>	<b>23.744 15</b>

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

# Dépenses du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

Années	Mois	Correspondance		Impressions		Frais de Bureau		Cotisation internationale	Appointements		Divers		Délégation		Loyer		Totaux	
1908	Juillet . . . . .	3	30	346	50	»	»	»	350	»	217	45	135	»	»	»	1.052	25
	Août . . . . .	48	10	1.266	»	5	»	»	350	»	214	»	268	70	148	»	2.299	80
	Septembre . . . . .	38	90	2.018	05	12	50	»	350	»	478	85	128	25	»	»	3.026	55
	Octobre . . . . .	2	65	605	»	9	85	»	18	»	22	50	239	»	80	»	977	»
	Novembre . . . . .	91	60	314	»	»	»	»	616	»	32	10	»	»	»	»	1.053	70
	Décembre . . . . .	8	35	»	»	29	70	»	450	»	79	60	1	50	»	»	569	15
1909	Janvier . . . . .	76	35	»	»	220	05	»	350	»	61	20	»	»	80	»	787	60
	Février . . . . .	2	70	»	»	71	40	»	430	»	30	»	»	»	»	»	534	10
	Mars . . . . .	46	95	118	»	15	»	»	600	»	134	»	184	»	»	»	1.097	95
	Avril . . . . .	62	75	188	»	4	75	»	350	»	689	»	347	90	»	»	1.642	40
	Mai . . . . .	55	50	408	»	45	»	»	450	»	717	55	210	90	»	»	1.886	95
	Juin . . . . .	13	70	103	»	»	»	»	950	»	»	»	444	40	»	»	1.511	10
	Juillet . . . . .	3	30	»	»	»	»	402 25	550	»	83	40	3	»	80	»	1.121	95
	Août . . . . .	4	80	391	»	20	»	»	350	»	1.244	55	174	50	»	»	2.184	85
	Septembre . . . . .	32	40	»	»	»	»	»	350	»	1.088	75	»	»	»	»	1.471	15
	Octobre . . . . .	»	»	500	»	15	90	»	350	»	54	80	»	»	80	»	1.000	70
	Novembre . . . . .	26	05	482	»	71	15	»	350	»	372	»	»	»	»	»	1.301	20
	Décembre . . . . .	8	30	1.696	35	160	20	»	350	»	49	60	230	»	»	»	2.494	45
TOTAUX . . . . .		525	70	8.435	90	680	50	402 25	7.564	»	5.569	35	2.367	15	468	»	26.012	85

- 71 -

# BILAN DE LA SECTION DES FÉDÉRATIONS

Du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations . . . . .	20.619 75	Correspondance . . . . .	525 70
Labels. . . . .	365 »	Impressions . . . . .	8.435 90
Brochures diverses . . . . .	836 40	Frais de bureau . . . . .	680 50
Souscriptions. . . . .	453 65	Cotisation au Bureau International . . . . .	402 25
Divers. . . . .	1.469 35	Appointements . . . . .	7.564 »
		Divers. . . . .	5.569 35
		Délégations. . . . .	2.367 15
		Loyer. . . . .	468 »
			26.012 85
		En caisse le 31 décembre 1909. . . . .	1.535 55
			27.548 40
En caisse le 30 juin 1908. . . . .	3.804 25		
	27.548 40		



# Situation du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

FÉDÉRATIONS OU SYNDICATS		EFFECTIFS DES SYNDIQUÉS		PAIEMENTS EFFECTUÉS		SOMMES REÇUES		RESTE DU AU 31 Décemb. 1909	
		1908	1909						
1	Travailleurs agricoles du Midi . . . . .	2.500	2.500	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909		198	»	»	
2	— — du Nord . . . . .	716	300	—	au —	45	85	»	
3	Alimentation . . . . .	2 500	2.500	—	au —			3 mois	
4	Allumettiers . . . . .	1.500	1.500	—	au —	118	80	»	
5	Ameublement . . . . .	2.000	2.000	—	au —	158	40	»	
6	Ardoisiers . . . . .	2.500	2.000	—	au —	187	»	»	
7	Artistes Musiciens (affiliée à la F <sup>on</sup> du Spectacle)	4.750	4.750	—	au 30 Juin 1909	250	80	»	
8	Bâtiment . . . . .	43.000	85.000	—	au 31 Décembre 1909	3.864	70	»	
9	Bijouterie-Orfèvrerie . . . . .	1.800	1.800	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —		172	45	»	
10	Blanchisseurs . . . . .	50	50	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —		8	25	»	
11	Brossiers-Tabletters . . . . .	1.500	1.500	—	au —	118	80	»	
12	Bûcherons . . . . .	6.250	6.250	—	au —	495	»	»	
13	Céramique . . . . .	3.000	3.000	—	au —	223	20	»	
14	Chapellerie . . . . .	1.700	3.000	—	au —	155	80	»	
15	Chauff.-Conduc.-Mécan.-Auto . . . . .	1.000	3.500	—	au —	112	20	»	
16	Chemins de fer . . . . .	45.600	47.934	—	au —	3.734	30	»	
17	Coiffeurs . . . . .	2.000	2.000	—	au —	158	40	»	
18	Confection Militaire . . . . .	700	580	—	au —	48	50	»	
19	Cuirs et Peaux . . . . .	8.000	8.000	—	au —	739	20	»	
20	Dessinateurs . . . . .	500	500	—	au —	43	50	»	

FÉDÉRATIONS OU SYNDICATS		EFFECTIFS DES SYNDIQUÉS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	SOMMES REÇUES	RESTE DU AU 31 Décemb. 1909
		1908	1909			
21	Eclairage . . . . .	5.200	5.700	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	444 90	»
22	Employés . . . . .	3.000	3.000	— au —	216 »	»
23	Ferblantiers-Boitiers . . . . .	550	700	Du 1 <sup>er</sup> Décemb. 1907 au —	71 65	»
24	Magasins Administ. de la Guerre. . . . .	900	900	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	71 65	»
25	Pers. civil des Etabl <sup>ts</sup> de la Guerre . . . . .	5.000	5.000	— au —	396 »	»
26	Gantiers . . . . .	500	500	— au —	39 60	»
27	Habillement . . . . .	1.500	2.200	— au —	110 05	»
28	Produits chimiques . . . . .	450	600	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au —	59 25	»
29	Horticoles . . . . .	500	500	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	39 60	»
30	Instituteurs et Institutrices . . . . .	»	1.500	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1909 au —	31 60	»
31	Lithographie . . . . .	1.500	1.500	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	118 80	»
32	Livre . . . . .	10.000	10.000	— au —	780 »	»
33	Maréchalerie . . . . .	1.250	1.250	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1908 au —	79 50	»
34	Marine et de l'Etat . . . . .	5.000	5.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	448 80	»
35	Syndicats Maritimes . . . . .	3.500	3.500	— 1907 au —	256 60	»
36	Mécaniciens . . . . .	5.000	1.000	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	303 60	»
37	Métallurgistes (affiliée aux Métaux). . . . .	14 000	14.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1909	683 20	»
38	Métaux (1 <sup>er</sup> Juillet 1909) . . . . .	»	15.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1909 au 31 Décembre 1909	396 »	»
39	Mineurs . . . . .	30.000	30.000	Du 15 Juin 1908 au —	2.412 »	»
40	Mouleurs (affiliée aux Métaux). . . . .	4.000	4.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	264 »	»
41	Papier . . . . .	1.000	1.500	— au —	85 80	»
42	Peignes (affiliée aux Brossiers-Tabletters). . . . .	350	»	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1908 au 31 Mars 1909	15 20	»
43	<b>PEINTRES DE LEVALLOIS</b> . . . . .	»	25	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1909 au 31 Décembre 1909	7 50	»
44	Pelletiers-Fourreurs . . . . .	400	400	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	32 10	»
45	Préparateurs en Pharmacie . . . . .	500	500	— au —	39 60	»
46	Ports, Docks, Transports . . . . .	5.000	6.000	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	462 »	»

FÉDÉRATIONS OU SYNDICATS		EFFECTIFS DES SYNDIQUÉS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	SOMMES		RESTE DU AU 31 Décemb. 1909
		1908	1909		REÇUES		
48	Poudreries-Raffineries . . . . .	2.000	2.000	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1909	193	80	»
49	Sabotiers-Galochiers . . . . .	300	300	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	24	»	»
50	Services de Santé . . . . .	2.700	2.700	— au —	159	75	»
51	Sous-Agents des P. T. T. (Août 1909) . . . . .	»	1.500	. . . . .			5 mois
52	Sellerie-Bourrellerie . . . . .	600	600	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	47	40	»
53	Spectacle . . . . .	»	8.000	. . . . .			6 mois
54	Tabacs . . . . .	9.000	9.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	1 181	»	»
55	Teinturiers-Dégraisseurs . . . . .	1.000	1.000	— au —	72	»	»
56	Teintures et Apprêts . . . . .	285	360	— au —	26	55	»
57	Textile . . . . .	20.000	20.000	— au —	1.440	»	»
58	Tonneau . . . . .	500	500	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1907 au —	61	»	»
59	Transports . . . . .	5.000	5.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	396	»	»
60	Transports et Manutentions (affiliée aux Ports et Docks)	1.000	1.000	— au 28 Février 1909	35	20	»
61	Travailleurs Municipaux . . . . .	3.000	3.000	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1909	277	20	»
62	Vanniers . . . . .	500	500	Du 1 <sup>er</sup> Décemb. 1908 au —	26	»	»
63	Verriers . . . . .	4.000	4.000	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	336	60	»
64	Voiture . . . . .	1.000	1.500	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	125	40	»
65	<b>CANNES, FOUETS, PARAPLUIES</b> . . . . .	100	90	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1907 au —	133	45	»
66	<b>CAOUTCHOUC</b> (Disparu) . . . . .	130	130	Du 1 <sup>er</sup> Décemb. 1908 au 31 Janvier 1909	13	»	»
67	<b>MAIN-D'ŒUVRE</b> des P. T. T. (Synd. G <sup>e</sup> des P. T. T.).	1 150	»	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1908	30	35	»
68	<b>MONNAIES ET MÉDAILLES</b> . . . . .	200	200	— au 31 Décembre 1909	198	»	»
69	Sciage et Façonnage Mécanique . . . . .	»	300	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1909 au —	11	90	»
70	<b>SCIÉRIES MÉCANIQUES, PARIS</b> . . . . .	100	100	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Mars 1909	49	50	»
71	— <b>LYON</b> . . . . .	25	25	— au 31 Décembre 1909	24	70	»
72	— <b>ANGERS</b> . . . . .	»	20	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	12	»	»
73	— <b>NANTES</b> . . . . .	15	»	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1908	6	75	»
84	<b>VOILIERS, DUNKERQUE</b> . . . . .	50	50	Du 1 <sup>er</sup> Décemb. 1907 au 31 Décembre 1909	62	50	»



Au 30 juin 1908, il existait 63 Fédérations adhérentes. Au 30 juin 1910 leur nombre a été ramené à 57. 5 Fédérations nouvelles se sont formées avec les éléments anciens et 3 se sont constituées ; d'autres se sont fondues dans les Fédérations existantes ou dissoutes.

Voici les modifications qui sont survenues au cours de l'exercice :

**FÉDÉRATIONS FUSIONNÉES :** *Carriers et Peinture*, fédérées au Bâtiment ; *Ouvriers en Peignes*, fédérée aux Brossiers-Tabletters ; *Transports, Manœuvres, Manutentions*, fédérée aux Ports, Docks et Transports ; *Sellerie-Bourrellerie*, fédérée aux Cuirs et Peaux.

**DISPARUES :** *Artistes-Musiciens*, pour faire place à la Fédération générale du Spectacle ; *Métallurgie et Mouleurs*, pour devenir la Fédération des Métaux ; *Ardoisiers et Mineurs*, pour fonder la Fédération des Travailleurs du Sous-Sol ; les Syndicats des *Ouvriers des Scieries Mécaniques*, pour former la Fédération du Sciage et Découpage à la mécanique et les *Huiliers-Pétroliers* pour établir la Fédération des Produits Chimiques.

**NOUVELLEMENT CONSTITUÉES :** Fédération des Instituteurs et Institutrices ; Fédération des Vanniers et Syndicat général des Sous-Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones.

**DISSOUTES :** Modeleurs-Mécaniciens ; Fédération des Presses Typographiques.

**SYNDICATS ISOLÉS :** Il ne reste que 6 Syndicats isolés, dont 2 nouveaux admis, les Crieurs de Journaux de Marseille et le Syndicat des Employés de la Région Parisienne (admis provisoirement). Les 4 anciens sont : le Syndicat des Cannes, Fouets et Parapluies ; le Syndicat des Monnaies et Médailles ; le Syndicat des Peintres de Levallois et le Syndicat des Voiliers de Dunkerque.

Parmi ceux qui sont disparus, il en est qui ont fusionné dans leurs Fédérations respectives ou en ont formé une avec leurs éléments.

*Fédérations en retard de leurs paiements au 30 juin 1910 :* Spectacle, 6 mois ; *Syndicat général des Sous-Agents des P. T. T.*

## RECETTES

*Vente de Labels :* galvanos, caoutchouc.

*Souscriptions diverses :* Coiffeurs, Paris, 20 francs ; Monthéus, Paris, 5 francs ; Syndicat des Bois de Merrains, Cette, 10 francs ; Syndicat des Métallurgistes, Amiens, 3 fr. 40 ; Syndicat Typographique, Brive, 5 francs ; Syndicat des Travailleurs Réunis du Port de Lorient, 5 francs ; Bourse du Travail, Blois, 7 fr. 50 ; Syndicat des Cultivateurs, Narbonne, 10 fr. ; Bourse du Travail, Commeny, 10 francs ; Ardoisiers, Trélazé, 50 francs ; Bourse du Travail, Marseille, 17 fr. 50 ; Journaliers, Lourdouex, 3 francs ; Syndicat des Charpentiers, Corbeil, 3 fr. 75 ; Syndicat des Charpentiers de la Seine, 9 fr. 60 ; Mouleurs, Amiens, 2 francs ; Syndicat des Travail-

leurs Réunis d'Indret, 13 fr. 70 ; Chemins de fer de Villeneuve-St-Georges, 25 francs ; Coopérative « La Famille », Lyon, 200 francs ; Syndicat des Maçons, Reims, 2 fr. 80 ; Syndicat des Maçons, Limoges, 3 fr. 30 ; Amicale « La Famille », Lyon, 15 francs ; Syndicat du Bâtiment, Levallois-Perret, 8 fr. 20 ; Syndicat des Verriers de Terrasson, 20 francs.

Versé par le camarade Andrieux sur la vente du papier à cigarettes « Le Syndiqué » : 316 fr. 50.

*Brochures* : Manuels du Soldat, Répertoires confédéraux, Livrets Statuts-types, Viaticums.

## DEPENSES

*Correspondances* : Lettres, envois de reçus et de circulaires pour le Secrétariat et la Trésorerie.

*Impressions* relatives à l'affaire Draveil-Vigneux-Corbeil, 1.077 fr. 50 ; Répertoire confédéral, 2.000 francs ; carnets de reçus, 37 fr. 50 ; affiches labels, 6 francs ; 4.000 bandes, 3 francs ; 500 « Appel à la Population », 48 francs ; 2.000 affiches « A la Population », 67 francs ; numéro exceptionnel, affaire Draveil, 627 fr. 50 ; numéro exceptionnel, 2 août, 627 fr. 50 ; placards pour Défense Griffuelhes (emprisonnés de Corbeil), 105 francs ; affiches, Villeneuve-Saint-Georges, 84 francs ; numéro supplémentaire, Villeneuve, 230 francs ; circulaires, Congrès Unitaire de la Métallurgie, 10 francs ; affiches réunion pour Mazamet, 50 francs ; affiche pour les Postiers, 50 francs ; circulaires, Congrès Unitaire de la Métallurgie, 8 francs ; affiche grève des Postiers, 118 francs ; affiches, grève de Méru, 50 francs ; affiche « Appel pour les Postiers », 60 francs ; affiches « Appel pour la grève générale », 225 francs ; circulaire pour la Conférence des Bourses et des Fédérations, 18 francs ; affiches, 25 mai, 105 francs ; circulaires pour l'élection au Secrétariat, 12 francs ; circulaires « Contre la Guerre », 250 francs ; brochures « Compte rendu de la Conférence des Bourses et des Fédérations », 950 francs ; affiches « Etrennes aux facteurs », 35 francs ; Cartes confédérales, 1.634 fr. 35.

*Cotisations* : 400 francs au Secrétariat International.

Locations de salles : Théâtre du Peuple, rue de Belleville, 50 fr. 30 ; Manège Saint-Paul (Draveil-Vigneux), 350 francs ; salle Wagram, pour meeting « Guerre à la Guerre », (part de la Section), 400 francs.

*Appointements*. — Aux secrétaires : Griffuelhes, 8 mois et 1 mois d'indemnité, 2.250 francs ; Niel, 5 mois, 1.250 francs ; Jouhaux, 5 mois, 1.250 francs.

Aux Trésoriers : Lévy, 8 mois et 1 mois d'indemnité, 800 francs ; Marck, 8 mois, 780 francs (et 300 francs pendant sa détention de 3 mois à Rouen) ; Jouhaux (intérim), 300 francs, pendant la détention de Marck.

*Indemnités spéciales* : Niel, 500 francs ; Thil, 100 francs.

*Divers* : Installation du gaz (part de la Section), 121 fr. 80 ; témoins pour le Procès Biétry, 113 francs ; travaux de menuiserie ; colis postaux ; travaux supplémentaires au bureau ; confection de labels, galvanos et caoutchouc ; nettoyage du bureau, etc.

*Loyer* : 468 francs.

## DELEGATIONS

Tabard, Congrès des Ports et Docks, 135 francs ; Luquet, Congrès des Travailleurs Agricoles du Midi et Marseille, 150 francs ; Bourderon, Congrès de l'Habillement, Avignon, 118 fr. 70 ; Pataud, Vendée, 53 francs ; Dumas, Bûcherons du Cher, 75 fr. 25 ; Lévy, Marseille, 53 francs ; Luquet, Marseille, 186 francs ; Marck, Asnières, 1 fr. 50 ; Thuillier, *Grève de Méru*, 33 fr. 10 ; Marie, *id.*, 30 francs ; Lévy, *id.*, 70 fr. 70 ; Jouhaux, *id.*, 50 fr. 20 ; Lefebvre, *id.*, 40 francs ; Marck, *id.*, 5 francs ; Roche, *id.*, 5 francs ; Voirin, Grève de Mazamet, 12 fr. 30 ; Péricat, *Grèves de l'Oise*, 14 fr. 15 ; Thuillier, *id.*, 15 fr. 10 ; Marck, *id.*, 8 francs ; Voirin, *id.*, 25 fr. 80 ; Marck *id.*, 25 fr. 80 ; Favier, *id.*, 19 fr. 20 ; Legrand, *id.*, 26 fr. 70 ; Niel, *id.*, 12 francs ; Roche, *id.*, 25 fr. 80 ; Delpech, *id.*, 12 fr. 20 ; Blanchard, *id.*, 6 fr. 25 ; Jouhaux, *id.*, 15 francs ; Lévy, *id.*, 34 fr. 20 ; Péricat et Marck, *id.*, 12 fr. 40 ; Delpech, *id.*, 33 francs ; Niel, Meeting Rouen (arrestation Marck), 23 fr. 50 ; Le Guery, 1<sup>er</sup> Mai, Dijon, 24 fr. 90 ; Garnery, Le Vimeux, *id.*, 15 francs ; Pereyre, *id.*, Melun, 18 fr. 50 ; Delalé, *id.*, Beauvais, 20 francs ; Le Guenic, *id.*, Béthune, 30 francs ; Voirin, Méru, 12 fr. ; Le Guenic, Villeneuve-Saint-Georges, 4 francs ; Lenoir, 1<sup>er</sup> Mai, Valence, 63 francs ; Tabard, Congrès des Ports et Docks, Marseille, 173 francs ; Robert, Congrès des Sabotiers, 59 francs ; Garreau, propagande dans l'Isère, 75 francs ; Griffuelhes, Montceau, 59 fr. 40 ; Monatte, Congrès des Verriers, 78 francs ; Jouhaux, grève des Lads, Maisons-Lafitte, 3 francs ; Pommier, Concarneau, 71 fr. 50 ; Robert, Digoin, 30 francs ; Jouhaux, Congrès des Agricoles du Midi, 103 francs ; Jouhaux, tournée chez les Agricoles du Midi, 200 francs.

*Le Trésorier,*

CH. MARCK.

Conformément aux décisions prises, relativement aux frais de délégations, les indemnités versées aux délégués, mandatés par la C. G. T., sont toujours comptées à raison de 15 francs par jour pour ceux qui ne sont pas permanents d'organisations, et de 7 francs par jour pour ceux qui occupent des fonctions pour lesquelles ils sont rétribués.

Les frais de voyage, aller et retour, en plus.

---





# RAPPORT FINANCIER

DE LA

Section des Bourses

---



# RAPPORT FINANCIER DE LA SECTION DES BOURSES

## Recettes du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

Années	Mois	Cotisations		Divers		Brochures		Souscription		Totaux	
1908	Juillet . . . . .	607	95	»		11	»	34	»	652	95
	Août . . . . .	817	95	»		35	50	»		853	45
	Septembre . . . . .	718	10	»		27	50	»		745	60
	Octobre . . . . .	119	20	»		42	45	»		161	65
	Novembre . . . . .	237	25	»		»		»		237	25
	Décembre . . . . .	929	10	»		26	50	»		955	60
1909	Janvier . . . . .	521	80	»		14	50	»		536	30
	Février . . . . .	187	35	»		29	»	»		216	35
	Mars . . . . .	361	90	»		25	60	»		387	50
	Avril . . . . .	847	15	»		77	05	»		924	20
	Mai . . . . .	290	50	»		38	40	»		328	90
	Juin . . . . .	434	20	401	50	4	75	»		840	45
	Juillet . . . . .	531	60	»		3	50	»		535	10
	Août . . . . .	467	80	»		11	50	»		479	30
	Septembre . . . . .	533	05	»		40	75	»		573	80
	Octobre . . . . .	713	»	0	40	3	»	»		716	40
	Novembre . . . . .	847	90	»		6	05	»		853	95
	Décembre . . . . .	1.357	80	»		3	»	»		1.360	80
	TOTAUX . . . . .	10.523	60	401	90	400	05	34	»	11.359	55

# Dépenses du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

		Correspondance		Impressions		FRAIS DE BUREAU		COTISATIONS Internationales		Appointements		DIVERS		Délégations		LOYER		TOTAUX	
1908	Juillet . . . . .	11	25	»	»	20	»	»	»	350	»	59	75	»	»	»	»	441	»
	Août . . . . .	12	10	»	»	»	»	»	»	350	»	»	»	»	146	»	»	508	10
	Septembre . . . . .	35	85	255	»	»	»	»	»	350	»	29	15	28	70	»	»	698	70
	Octobre . . . . .	20	25	450	»	»	»	»	»	»	1.600	40	254	»	80	»	»	2.404	65
	Novembre . . . . .	10	70	»	»	20	»	»	»	350	»	95	60	»	»	»	»	476	30
	Décembre . . . . .	6	60	»	»	20	»	»	»	700	»	77	55	22	»	»	»	826	15
1909	Janvier . . . . .	2	70	»	»	20	»	»	»	350	»	127	»	»	»	80	»	579	70
	Février . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	430	»	4	»	»	»	»	»	434	»
	Mars . . . . .	1	15	200	»	»	»	»	»	350	»	4	»	»	»	»	»	555	15
	Avril . . . . .	13	40	10	»	20	»	»	»	350	»	»	»	»	80	»	»	473	40
	Mai . . . . .	32	40	»	»	»	»	»	»	450	»	22	75	»	»	»	»	505	15
	Juin . . . . .	5	65	28	»	»	»	»	»	450	»	127	75	»	»	»	»	611	40
	Juillet . . . . .	2	80	»	»	»	»	402	»	450	»	125	50	»	80	»	»	1.060	30
	Août . . . . .	»	»	65	»	25	»	»	»	350	»	584	45	»	»	»	»	1.024	45
	Septembre . . . . .	18	60	»	»	»	»	»	»	350	»	»	»	»	»	»	»	368	60
	Octobre . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	350	»	9	50	60	»	80	»	499	60
	Novembre . . . . .	11	25	15	»	20	»	»	»	350	»	75	30	»	»	»	»	471	55
	Décembre . . . . .	3	80	1.237	»	20	»	»	»	350	»	13	»	88	60	»	»	1.712	40
TOTAUX . . . . .		188	50	2.260	»	165	»	402	»	6.680	»	2.955	70	453	30	546	»	13.650	50

# BILAN DE LA SECTION DES BOURSES

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

RECETTES		DÉPENSES	
Cotisations . . . . .	10.523 60	Correspondance . . . . .	188 50
Divers . . . . .	401 90	Impressions . . . . .	2.260 »
Brochures . . . . .	400 05	Frais de bureau . . . . .	165 »
Souscriptions . . . . .	34 »	Cotisation Internationale . . . . .	402 »
		Appointements . . . . .	6.680 »
		Divers . . . . .	2.955 70
		Délégations . . . . .	453 30
		Loyer . . . . .	546 »
	11.359 55		13.650 50
En caisse au 30 juin 1908 . . . . .	2.754 30	En caisse au 31 décembre 1909 . . . . .	463 35
	14.113 85		14.113 85

85

# Situation du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909

BOURSES OU UNIONS		EFFECTIFS DES SYNDICATS		PAIEMENTS EFFECTUES	SOMMES		RESTE DU AU 31 Decemb. 1909
		1908	1909		REÇUES	PAIÉES	
1	Aix . . . . .	6	6	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	40	60	»
2	Agde . . . . .	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	40	45	»
3	Agen . . . . .	»	»	A compte sur l'année 1909	20	»	»
4	Alais . . . . .	9	9	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	62	70	»
5	Albi . . . . .	13	14	— au —	92	40	»
6	Abbeville (1 <sup>er</sup> Août 1908) . . . . .	5	6	Du 1 <sup>er</sup> Août 1908 au —	35	85	»
7	Alençon . . . . .	6	5	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	36	80	»
8	Alger (1 <sup>er</sup> Janvier 1909) . . . . .	»	10	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au 31 Mars 1909	10	50	9 mois
9	Amiens . . . . .	30	30	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	246	»	»
10	Angers . . . . .	31	34	— au —	228	90	»
11	Angoulême . . . . .	16	16	— au —	116	05	»
12	Annecy (1 <sup>er</sup> Janvier 1910) . . . . .	»	»	— — —	»	»	»
13	Ardennes (Fédération des) . . . . .	»	»	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	»	»	»
14	Arles . . . . .	6	4	— au —	27	75	»
15	Aubusson (1 <sup>er</sup> Août 1909) . . . . .	»	4	Du 1 <sup>er</sup> Août 1909 au —	8	40	»
16	Auch . . . . .	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	39	70	»
17	Aurillac (1 <sup>er</sup> Août 1909) . . . . .	»	6	Du 1 <sup>er</sup> Août 1909 au —	10	50	»
18	Auxerre . . . . .	20	20	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	138	60	»
19	Bastia . . . . .	6	6	— au —	35	50	»
20	Bayonne . . . . .	8	6	— au —	43	90	»
21	Bédarieux . . . . .	5	5	— au —	31	80	»
22	Belfort . . . . .	13	8	— au —	78	50	»
23	Besançon . . . . .	22	22	— au —	145	80	»
24	Béziers . . . . .	18	18	— au —	128	20	»
25	Blois . . . . .	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au —	63	60	»
26	Bône . . . . .	13	10	Du 1 <sup>er</sup> Juin 1908 au —	85	75	»

BOURSES OU UNIONS		EFFECTIFS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	SOMMES REÇUES	RESTE DU AU 31 Décemb. 1909
		DES SYNDICATS				
		1908	1909			
27	Bordeaux (réadmis le 1 <sup>er</sup> Juillet 1909).	»	27	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1909 au 31 Décembre 1909	109 70	»
28	Boulogne-sur-Mer	8	8	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	72 90	»
29	Bourg (Ain-Jura)	3	»	Du 1 <sup>er</sup> Mars 1908 au 30 Septembre 1908	7 35	»
30	Bourges	20	20	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au 31 Décembre 1909	193 20	»
31	Brest	»	»			12 mois
32	Brive	9	10	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1909	73 20	»
33	Caen (Union des Syndicats du Calvados).	19	18	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	114 80	»
34	Cahors	9	9	— au —	58 70	»
35	Calais	»	»			24 mois
36	Carcassonne	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au 31 Décembre 1909	46 20	»
37	Castres	13	14	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	92 55	»
38	Cette	20	20	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au —	186 40	»
39	Chalon-sur-Saône	6	6	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1907 au —	70 60	»
40	Chambéry (réadmise)					
41	Chartres (Eure-et-Loir)	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	32 55	»
42	Chaumont	8	10	— au —	51 10	»
43	Châteauroux	12	12	— au —	83 10	»
44	Chauvigny	»	»			16 mois
45	Cherbourg	13	13	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	88 20	»
46	Cholet	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	23 10	»
47	Clichy (Union des Syndicats de la Seine)	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Novemb. 1907 au 30 Juin 1909	38 70	»
48	Clermont-Ferrand	20	22	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	139 35	»
49	Cognac	11	11	— au 30 Juin 1909	48 »	6 mois
50	Commentry	7	3	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1909	39 30	»
51	Constantine	12	12	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	85 10	»
52	Fédération des Syndicats de l'Oise	12	12	— au —	75 »	»
53	Dinan (1 <sup>er</sup> Janvier 1910)					
54	Dun-sur-Auron (1 <sup>er</sup> Janvier 1910)					
55	Dijon (1 <sup>er</sup> Janvier 1909)	»	20	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au 31 Décembre 1909	90 »	»
56	Dôle (Ain-Jura)	9	»	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Septembre 1908	10 40	»
57	Dunkerque	20	20	— au 31 Décembre 1909	138 60	»
58	Dreux (Eure-et-Loir)	5	5	— au 31 Octobre 1909	28 90	»
59	Elbeuf	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au 31 Décembre 1909	58 80	»
60	Epernay	6	5	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	37 »	»
61	Evreux	6	»	Du 1 <sup>er</sup> Septemb. 1908 au 30 Novembre 1908	6 30	13 mois
62	Firminy (1 <sup>er</sup> Janvier 1909)	»	6	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au 31 Décembre 1909	25 20	»

BOURSES OU UNIONS		EFFECTIFS DES SYNDICATS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	SOMMES		RESTE DU AU 31 Décemb. 1909
		1908	1909		REÇUES		
63	Flers (1 <sup>er</sup> Janvier 1910)						
64	Fougères	8	4	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	43	90	»
65	Givors	2	4	— au —	18	90	»
66	Grenoble (Isère)	»	31	A. compte	50	»	56 40
67	La Guerche	10	13	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1909	112	90	»
68	Le Havre	18	25	— au —	185	20	»
69	Issoudun						
70	Issy-les-Moulineaux	4	4	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	27	90	»
71	Ivry (1 <sup>er</sup> Janvier 1909)	»	4	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	16	80	»
72	Lapalisse	3	3	Du 1 <sup>er</sup> Juin 1908 au —	27	10	»
73	La Rochelle	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	56	50	»
74	La Roche-sur-Yon	4	4	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1907 au 30 Juin 1909	29	40	6 mois
75	Laval	6	6	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	48	50	»
76	Lille	27	27	— au —	157	50	»
77	Limoges	33	36	— au —	227	50	»
78	Lois-le-Saunier (Ain-Jura)	4	»	— au 30 Septembre 1908	10	»	»
79	Lorient	11	11	— au 31 Décembre 1909	76	65	»
80	Luchon						
81	Lyon (Union des Syndicats)	44	50	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	339	50	»
82	Macon	5	5	— au —	32	»	»
83	Le Mans	18	18	— au —	112	40	»
84	Marseille	73	73	— au —	477	75	»
85	Mazamet	4	9	— au —	30	10	»
86	Mehun-sur-Yèvre	2	3	— au —	18	45	»
87	Mèze	4	4	— au —	29	05	»
88	Millau (1 <sup>er</sup> Janvier 1910)						
89	Montargis	4	4	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1909	17	70	6 mois
90	Montauban (Réadmise)						
91	Montceau-le-Mines						
92	Montluçon	5	6	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	39	35	»
93	Montpellier	20	20	— au —	138	60	»
94	Moulins	9	9	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	72	35	»
95	Nancy (Meurthe-et-Moselle)	15	15	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	103	95	»
96	Nantes	29	26	Du 1 <sup>er</sup> Sept. 1907 au —	282	70	»
97	Narbonne	18	6	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	65	80	»



BOURSES OU UNIONS		EFFECTIFS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	SOMMES		RESTE DU
		DES SYNDICATS					
		1908	1909		31 Décemb. 1909		
99	Nice (Alpes-Maritimes)	42	20	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au 31 Décembre 1909	237	90	»
100	Nîmes	20	14	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	58	80	»
101	Niort	10	10	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	85	05	»
102	Orléans	30	30	— au —	207	90	»
103	Oullins (1 <sup>er</sup> Janvier 1909)	»	5	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	22	15	»
104	Oyonnax (Ain-Jura)	5	»	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Septembre 1908	5	25	»
105	Pantin-Aubervilliers (1 <sup>er</sup> Janvier 1909)	»	6	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au 31 Décembre 1909	25	20	»
106	Paris (Union des Syndicats de la Seine)	209	200	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	1.427	60	»
107	Pau	»	»	— — — —			18 mois
108	Périgueux	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	46	85	»
109	Perpignan	12	12	— au —	78	10	»
110	Poitiers	12	12	— au —	75	60	»
111	Puteaux (U. S. Seine)	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au —	64	70	»
112	Quimper	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Mars 1908 au 30 Juin 1909	29	80	6 mois
113	Reims	33	15	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	139	20	»
114	Rennes	20	20	— au —	138	90	»
115	Rive-de-Gier	5	5	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1907 au —	45	60	»
116	Roanne	11	11	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	73	90	»
117	Rochefort-sur-Mer	17	17	— au —	119	30	»
118	Romans	5	5	— au —	31	50	»
119	Romilly-snr-Seine	5	5	— au —	35	10	»
120	Romorantin	5	3	— au —	25	65	»
121	Roubaix	12	12	— au —	83	15	»
122	Rouen	46	40	— au —	293	50	»
123	Saint-Amand (Cher)	7	7	— au —	44	10	»
124	Saint-Brieuc	7	3	— au —	25	50	»
125	Saint-Claude (Union Synd. Ain-Jura)	34	29	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1908 au —	168	25	»
126	Saint-Chamond	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	48	60	»
127	Saint-Etienne	25	25	— au —	173	40	»
128	Saint-Malo	8	8	— au —	55	50	»
129	Saint-Nazaire	10	10	— au —	68	80	»
130	Saint-Quentin	12	12	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1907 au —	123	65	»
131	Saint-Raphaël	3	3	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1908 au —	12	»	»
132	Seine-et-Marne	18	22	Du 1 <sup>er</sup> Avril 1908 au —	162	45	»
133	Sens	8	8	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	61	40	»
134	La Seyne (1 <sup>er</sup> Janvier 1909)	»	4	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	16	80	»

BOURSES OU UNIONS		EFFECTIFS DES SYNDICATS		PAIEMENTS EFFECTUÉS	SOMMES		RESTE DU AU 31 Décemb. 1909
		1908	1909		REÇUES		
135	Soissons . . . . .	7	6	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	42	85	»
136	Tarare . . . . .	4	5	— au —	35	95	»
137	Tarbes . . . . .	12	12	— au —	75	»	»
138	Thiers . . . . .	5	5	— au —	31	50	»
139	Toulon . . . . .	15	15	— au —	98	50	»
140	Toulouse . . . . .	29	29	Du 1 <sup>er</sup> Octobre 1906 au —	455	»	»
141	Tourcoing . . . . .	10	11	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	81	95	»
142	Tours . . . . .						
143	Le Tréport (1 <sup>er</sup> novembre 1909) . . . . .	»	4	Du 1 <sup>er</sup> Novemb. 1909 au 31 Décembre 1909	2	80	»
144	Troyes . . . . .	8	8	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1909 au —	56	10	»
145	Tulle . . . . .	6	3	— au —	35	70	»
146	Tunis (réadmis 1 <sup>er</sup> mars 1909) . . . . .	»	»				9 mois
147	Valence . . . . .	10	10	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909	69	30	»
148	Vaucluse (Avignon) . . . . .	11	11	— au —	76	10	»
149	Seine-et-Oise (Versailles) . . . . .	30	34	— au —	226	30	»
150	Vichy . . . . .	15	15	— au —	104	10	»
151	Vienne . . . . .	7	7	Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1909 au —	45	60	»
152	Vierzon . . . . .	12	12	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1909 au —	88	25	»
153	Voiron . . . . .	5	8	Du 1 <sup>er</sup> Mars 1908 au —	53	55	»
154	Vosges (Fédération des) . . . . .	17	18	Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au —	120	»	»

Sur 154 Organisations qui figurent au Rapport financier de la Section des Bourses, 137 ont payé des cotisations.

Parmi celles qui étaient en retard au 31 décembre 1909 se trouvaient les Bourses suivantes : Grenoble, a versé 50 francs d'acompte sur 1909 ; Agen, 20 francs, acompte sur 1909 ; Alger doit depuis le 1<sup>er</sup> avril 1909 ; Cognac, le deuxième semestre 1909 ; Dreux, le quatrième trimestre 1909 ; La Roche-sur-Yon, le deuxième semestre 1909 ; Montargis, le deuxième semestre 1909 ; Quimper, le deuxième semestre 1909, et Vienne, le deuxième semestre 1909.

N'ont donné aucun signe de vie au cours de l'exercice : Issoudun, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1907 ; Bagnères-de-Bigorre, Draguignan et la Fédération des Syndicats des Ardennes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1908 ; Brest, Calais et Chauvigny, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1908 ; Tours, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1908 ; Evreux, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1908 ; Luchon, depuis le 1<sup>er</sup> avril 1909 (date d'admission ; Tunis, depuis le 1<sup>er</sup> mars 1909 ; Pau, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1908.

Les Bourses de Chambéry (réadmise), d'Annecy, de Valenciennes, de Dinan, de Flers, de Millau, de Montauban (réadmise) n'avaient rien à payer, puisque d'adhésion récente.

*Bourses disparues* : Chauny, Villeneuve-sur-Lot.

Formation d'Unions de Syndicats : Avignon devient « Fédération des Syndicats du *Vaucluse* » ; Nice et Cannes, « Fédération des Syndicats des *Alpes-Maritimes* » ; Lons-le-Saunier, Bourg, Oyonnax et Dôle, « L'Union des Syndicats de l'*Ain-Jura* » ; Montceau-les-Mines et Mâcon, « L'Union des Syndicats de *Saône-et-Loire* » ; Orléans et Montargis, « L'Union des Syndicats du *Loiret* ».

*Fusions* : Les Bourses du Travail de Puteaux et de Clichy se sont affiliées à « L'Union des Syndicats de la Seine » ; Chartres et Dreux à « L'Union des Syndicats d'Eure-et-Loir ».

Au 31 décembre, il ne reste que 146 Bourses ou Unions, en comptant celles qui n'ont pas encore été rayées pour défaut de paiement et les deux Bourses de Montargis et de Mâcon qui, ayant pris des timbres, ne figurent sur le tableau que pour ce motif, puisqu'affiliées à une Union.

## RECETTES

Les cotisations régulières des organisations.

*Souscriptions* : Andrieux, versé sur la vente du papier à cigarettes « Le Syndiqué » : 34 francs ; un camarade d'Alger, 5 francs.

*Brochures* : Manuels du Soldat et Notices : 403 fr. 55.

*Mandats* pour la Conférence extraordinaire des Bourses et des Fédérations, 393 francs.

## DEPENSES

*Correspondance* : Envois de lettres, reçus, circulaires, etc...

*Imprimés* : 5.000 Notices pour les Unions, 200 francs ; Manuels du Soldat, 475 francs ; Cartes confédérales, 1.237 francs ; Circulaires pour le 1<sup>er</sup> Mai, 10 francs ; Chemises pour la Conférence des Bourses et des

Fédérations, 28 francs ; 600 affiches « Guerre à la Guerre », 65 francs ; 500 circulaires, 15 francs.

*Cotisation* au Secrétariat International, 402 fr. (part de la Section).

*Appointements* : Yvetot, 18 mois à 250 francs, soit 4.500 francs ; Lévy, 8 mois et indemnité, 800 francs ; Marck, 8 mois à 100 francs (part de la Section des Bourses), 780 francs (et 300 francs pour les 3 mois pendant son incarcération à Rouen) ; Jouhaux, 300 francs, intérim pendant la détention de Marck.

*Loyer* : 546 francs.

*Divers* : Location de la salle pour la Conférence des Bourses et des Fédérations, 115 francs ; « Salle du Globe », pour la Conférence des Secrétaires Internationaux, 130 francs ; part de la location de la « Salle Wagram », pour le Meeting de la « Guerre à la Guerre », 400 francs ; Défense de Marck et de Torton à Rouen, 100 francs ; installation du gaz (part de la Section), 108 fr. 50 ; nettoyage des bureaux, travaux de menuiserie, frais de bureaux, etc...

#### DELEGATIONS

Blanchard, Calais, 28 fr. 70 ; Lévy, Marseille, 54 francs ; Garnery, Marseille, 200 francs ; Lefebvre, Saint-Amand, 22 francs ; Yvetot, Fougères, 60 francs ; Robert, Toulouse, 88 fr. 60.

---

# RAPPORT FINANCIER

DE LA

CAISSE CENTRALE

---

# RAPPORT FINANCIER DE LA CAISSE CENTRALE

## RECETTES du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1910

ANNÉE	MOIS	COTISATIONS 1908-1909		TIMBRES				CARTES		BROCHURES		LABELS		SOUSCRIPTIONS		DIVERS		TOTAUX	
				FÉDÉRATIONS		BOURSES ou UNIONS		Confédérales											
1910	Janvier . . . .	1.331	20	1.194	30	924	80	443	05	32	75	12	20	100	»	»	»	4.038	30
—	Février . . . .	577	50	1.158	80	1.062	50	19	20	10	»	14	10	164	»	9	»	3.015	10
—	Mars . . . . .	533	15	1.211	»	1.025	»	74	40	34	60	24	90	41	»	161	10	3.105	15
—	Avril . . . . .	208	30	2.866	95	1.032	15	168	»	29	75	60	90	5	»	901	80	5.272	85
—	Mai . . . . .	774	55	2.170	15	940	»	48	»	32	55	15	»	1.255	35	781	10	6.016	70
—	Juin . . . . .	391	20	2.534	05	1.662	40	532	»	350	05	74	65	237	95	2.025	75	7.808	05
	TOTAUX . . .	3.815	90	11.135	25	6.646	85	1.284	65	489	70	201	75	1.803	30	3.878	75	29.256	15

94

## DÉPENSES du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1910

ANNÉE	MOIS	CORRESPONDANCE		IMPRESSIONS		PROVISIONS		Délégations		Appointements		Cotisations		LOYERS		DIVERS		EXPÉDITIONS		TOTAUX	
						Frais de Bureau															
1910	Janvier . . . .	41	55	1.325	70	342	60	14	50	700	»	»	»	160	»	49	»	267	65	2.901	»
—	Février . . . .	»	»	1.000	50	263	85	2.174	35	700	»	»	»	»	»	250	30	198	45	4.587	45
—	Mars . . . . .	93	15	1.325	»	202	65	352	15	700	»	»	»	»	»	212	15	47	45	2.932	55
—	Avril . . . . .	36	60	2.728	75	115	60	816	55	700	»	»	»	160	»	61	»	388	25	5.006	75
—	Mai . . . . .	18	25	1.771	25	50	85	1.846	80	739	20	»	»	»	»	419	50	213	20	5.059	05
—	Juin . . . . .	9	35	723	»	53	65	297	65	700	»	»	»	»	»	49	»	60	80	1.893	45
	TOTAUX . . .	198	90	8.874	90	1.029	90	5.502	»	4.239	90	»	»	320	»	1.040	95	1.175	80	22.380	25

# RAPPORT FINANCIER GÉNÉRAL DE LA CAISSE CENTRALE

## RECETTES

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1910

	COTISATIONS		TIMBRES				CARTES		BROCHURES		LABELS		SOUSCRIPTIONS		DIVERS		TOTAUX	
			FÉDÉRATIONS		BOURSES ou UNIONS		Confédérales											
Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909. . .	34.012	30	»	»	»	»	»	»	1.238	15	365	»	1.410	30	1.699	25	38.725	»
Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1910 au 30 Juin 1910 . . . . .	3.815	90	11.135	25	6.646	85	1.284	65	489	70	201	75	1.803	30	3.878	75	29.256	15
TOTAUX . . . . .	37.828	20	11.135	25	6.646	85	1.284	65	1.727	85	566	75	3.213	60	5.578	»	67.981	15

95

## DÉPENSES

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1910

	CORRESPONDANCE		IMPRESSIONS		PROVISIONS Frais de Bureau		Délégations		Appointements		Cotisations		LOYERS		DIVERS		EXPÉDITIONS		TOTAUX	
Du 1 <sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909. . .	881	45	11.510	90	850	50	4.263	20	14.244	»	804	25	934	»	9.033	25	»	»	42.521	55
Du 1 <sup>er</sup> Janvier 1910 au 30 Juin 1910, . .	198	90	8.874	20	1.029	20	5.502	»	4.239	20	»	»	320	»	1.040	95	1.175	80	22.380	25
TOTAUX . . . . .	1.080	35	20.385	10	1.879	70	9.765	20	18.483	20	804	25	1254	»	10.074	20	1.175	80	64.901	80

# BILAN GÉNÉRAL

de la

## CAISSE CENTRALE

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1910

### RECETTES

Cotisations . . . . .	37.828	20
Timbres. {		
Fédérations . . .	11.135	25
Bourses ou Unions. .	6.646	85
Cartes confédérales . . . . .	1.284	65
Brochures . . . . .	1.727	85
Labels . . . . .	566	75
Souscriptions. . . . .	3.213	60
Divers . . . . .	5.578	»
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>67.981</b>	<b>15</b>
En Caisse au 30 Juin 1908	7.149	70
	<b>75.130</b>	<b>85</b>

### DÉPENSES

Correspondance . . . . .	1.080	35
Impressions . . . . .	20.385	10
Provisions, Frais de Bureau	1.879	70
Délégations . . . . .	9.765	20
Appointements. . . . .	18.483	20
Cotisations . . . . .	804	25
Loyers . . . . .	1.254	»
Divers . . . . .	10.074	20
Expéditions diverses. . . . .	1.175	80
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>64.901</b>	<b>80</b>
En Caisse au 30 Juin 1910	10.229	05
	<b>75.130</b>	<b>85</b>



# RAPPORT FINANCIER DE LA SECTION DES FÉDÉRATIONS

du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1910

## COTISATIONS PERÇUES AU MOYEN des TIMBRES CONFÉDÉRAUX

FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS		Cartes délivrées	TIMBRES						TOTAL des Timbres	Sommes reçues	
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
1	Travailleurs Agricoles du Midi. . . . .	3.500	5.500	»	5.000	»	»	5.000	15.500	93	»
2	— — Nord . . . . .	800	»	2.000	»	»	»	»	2.000	12	»
3	Alimentation. . . . .	10.800	9.000	10.000	»	10.000	»	»	29.000	174	»
4	Allumettiers . . . . .	2.000	»	»	»	7.500	1.500	»	9.000	54	»
5	Ameublement. . . . .	5.800	600	4.000	2.000	2.000	4.000	4.500	17.100	102	60
6	Ardoisiers (fusionné avec la F <sup>on</sup> du Sous-Sol). .	3.000	»	7.700	»	»	»	»	7.700	46	20
7	Bâtiment . . . . .	139.520	50.000	50.000	50.000	150.000	100.000	100.000	500.000	3.000	»
8	Bijouterie—Orfèvrerie . . . . .	4.000	1.000	2.000	»	2.000	1.000	6.000	12.000	72	»
9	Blanchisseurs . . . . .	600	50	250	»	»	»	250	550	3	30
10	Brossiers-Tabletters. . . . .	2.700	»	»	9.535	4.630	»	»	14.165	84	95
11	Bûcherons . . . . .	8.000	18.000	»	»	18.000	»	»	36.000	216	»
12	Céramique . . . . .	5.000	10.000	»	10.000	»	»	12.000	32.000	192	»
13	Chapellerie. . . . .	4.500	»	»	»	»	»	»	3.000	Non payés.	
14	Chauffeurs-Conduct <sup>rs</sup> -Mécan <sup>ns</sup> -Electr <sup>ns</sup> . . .	8.500	11.500	»	»	13.200	»	»	24.700	148	20
15	Chemins de Fer . . . . .	50.000	»	»	»	»	167.690	167.690	335.380	2.012	30
16	Coiffeurs . . . . .	2.300	»	»	»	6.000	»	»	6.000	36	»
17	Confection militaire . . . . .	950	»	2.500	»	»	2.500	»	5.000	30	»
18	Cuirs et Peaux. . . . .	10.000	4.000	4.000	»	4.000	4.000	4.000	20.000	120	»
19	<b>CANNES, FOUETS et PARAPLUIES . . .</b>	100	»	»	»	»	»	500	500	25	»

97

FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS		Cartes délivrées	TIMBRES						TOTAL des Timbres	Sommes reçues	
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
20	Dessinateurs . . . . .	600	»	»	»	»	»	1.800	1.800	10	80
21	Eclairage . . . . .	11.000	11.000	11.000	11.000	11.000	»	11.000	55.000	330	»
22	Employés . . . . .	9.000	»	18.000	»	15.000	»	»	33.000	198	»
23	Ferblantiers-boitiers . . . . .	700	»	»	»	2.000	2.000	»	4.000	24	»
24	Fourrure . . . . .	1.000	1.000	1.000	»	4.000	1.000	1.000	5.000	30	»
25	Magasins administratifs de la Guerre .	1.150	»	3.000	»	»	3.000	»	6.000	35	80
26	Personnel civil des Etabl <sup>ts</sup> de la Guerre	5.500	»	»	30.000	»	»	»	30.000	180	»
27	Gantiers . . . . .	600	»	»	»	»	»	1.100	1.100	6	60
28	Habillement . . . . .	5.000	1.500	2.500	»	2.500	3.500	»	10.000	60	»
29	Horticoles . . . . .	3.000	»	»	2.000	»	»	2.000	4.000	24	»
30	Institutrices et Instituteurs . . . . .	2.000	6.700	4.300	»	»	»	»	11.000	66	»
31	Lithographie . . . . .	2.000	5.000	»	»	»	3.000	»	8.000	48	»
32	Livre . . . . .	10.000	»	»	»	20.000	»	10.000	30.000	180	»
33	<b>Maréchalerie</b> . . . . .	1.500	»	»	»	3.000	»	3.000	6.000	36	»
34	Travailleurs de la Marine et de l'Etat .	9.200	»	20.000	»	25.000	20.000	»	65.000	390	»
35	Syndicats Maritimes . . . . .	5.000	»	»	»	11.000	»	»	11.000	66	»
36	Mécaniciens . . . . .	1.000	»	3.000	»	»	»	»	3.000	18	»
37	Métaux . . . . .	40.000	15.000	15.000	15.000	30.000	15.000	15.000	105.000	630	»
38	Mineurs . . . . .	30.000	»	»	»	60.000	»	»	60.000	360	»
39	<b>MONNAIES et MÉDAILLES</b> . . . . .	400	»	»	»	»	1.320	»	1.320	66	»
40	Papier (Industries du) . . . . .	2.800	2.000	2.000	»	2.000	2.000	»	8.000	48	»
41	<b>PEINTRES DE LEVALLOIS</b> . . . . .	50	»	»	»	»	»	100	100	5	»
42	Ports, Docks et Transports . . . . .	13.000	12.000	6.000	6.000	20.000	»	»	44.000	264	»
43	P. T. T. . . . .	5.200	»	»	»	»	»	19.000	19.000	114	»
44	Préparateurs en Pharmacie . . . . .	1.000	»	1.000	1.000	1.000	»	»	3.000	18	»
45	Poudreries et Raffineries . . . . .	2.500	»	»	»	»	»	12.000	12.000	72	»
46	Produits chimiques . . . . .	2.200	»	»	»	»	»	»	2.000	Non payés.	

FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS		Cartes délivrées	TIMBRES						TOTAL des Timbres	Sommes reçues	
			Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
47	Sabotiers-Galochiers. . . . .	1.150	»	2.000	»	»	2.000	»	4.000	24	»
48	Services de Santé . . . . .	3.300	»	»	5.000	»	5.000	»	10.000	60	»
49	Scieurs et Découpeurs à la Mécanique	3.000	1.000	»	»	1.000	»	1.000	3.000	18	»
50	Spectacle . . . . .	8.000	»	»	»	»	»	»	—	—	»
51	Sous-Agents des P. T. T. (Août 1909). .	»	»	»	»	»	»	»	—	—	»
52	Tabacs . . . . .	10.000	»	»	»	»	59.400	»	59.400	356	40
53	Teinturiers-Dégraisseurs . . . . .	900	4.000	»	»	»	»	»	4.000	24	»
54	Teintures et Appréts. . . . .	2.400	»	3.000	»	6.000	»	»	9.000	54	»
55	Textile . . . . .	20.000	»	»	»	40.000	»	»	40.000	240	»
56	Tonneau . . . . .	1.600	»	4.000	»	4.000	»	1.000	9.000	54	»
57	Transports . . . . .	29.500	26.200	»	30.000	»	»	20.000	76.200	457	20
58	Travailleurs Municipaux . . . . .	27.000	»	6.000	9.000	12.000	12.000	12.000	51.000	306	»
59	Vanniers . . . . .	1.000	4.000	»	»	»	»	»	4.000	24	»
60	Verriers. . . . .	5.000	»	»	8.800	»	»	»	8.800	52	80
61	Voiture . . . . .	2.000	»	4.500	»	»	2.000	»	6.500	39	»
62	<b>VOILIERS DE DUNKERQUE. . . . .</b>	50	»	50	»	»	»	»	50	2	50
63	Crieurs de Journaux de Marseille. . .	»	»	»	30	»	»	»	30	3	»
64	Syndicat des Employés de la Région Parisienne . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

# RAPPORT FINANCIER DE LA SECTION DES BOURSES DU TRAVAIL

Du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1910

## COTISATIONS PERÇUES AU MOYEN des TIMBRES CONFÉDÉRAUX

BOURSES DU TRAVAIL OU UNIONS DE SYNDICATS		TIMBRES						TOTAL DES TIMBRES	SOMMES REÇUES	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
1	Abbeville . . . . .	»	1.000	»	»	1.000	»	2.000	8	30
2	Agde . . . . .	»	»	»	»	»	3.800	3.800	15	80
3	Agen . . . . .	»	»	1.500	»	»	1.500	3.000	12	70
4	Ain-Jura (Saint-Claude) . . . . .	»	8.000	»	»	14.000	»	22.000	91	75
5	Aix . . . . .	»	600	»	»	»	3.350	3.950	16	40
6	Alais . . . . .	»	2.400	»	»	»	»	2.400	10	»
7	Albi . . . . .	»	»	»	5.000	»	»	5.000	20	95
8	Orne (Alençon) . . . . .	»	1.200	»	»	»	1.200	2.400	10	»
9	Alpes-Maritimes (Nice) . . . . .	»	»	6.000	6.000	»	»	12.000	50	10
10	Amiens . . . . .	15.000	»	»	»	»	»	15.000	62	50
11	Angers . . . . .	»	4.000	2.000	»	2.000	2.000	10.000	41	75
12	Angoulême . . . . .	»	»	»	»	»	5.000	5.000	16	70
13	Annecy . . . . .	»	2.400	»	»	»	»	2.400	10	»
14	Arlès . . . . .	»	2.400	»	»	»	»	2.400	10	»
15	Creuse (Aubusson) . . . . .	»	665	»	»	»	»	665	2	80
16	Auch . . . . .	»	»	»	»	»	1.200	1.200	5	»
17	Aurillac . . . . .	»	»	500	»	»	»	500	2	10
18	Auxerre . . . . .	»	»	»	»	»	4.000	4.000	16	70
19	Bastia . . . . .	»	»	»	2.525	»	500	3.025	12	80

100

BOURSES DU TRAVAIL OU UNIONS DE SYNDICATS		TIMBRES						TOTAL des TIMBRES	SOMMES REÇUES	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
20	Bayonne . . . . .	»	»	2.000	»	»	1.700	3.700	15	30
21	Bédarieux . . . . .	»	»	»	»	1.000	»	1.000	4	20
22	Belfort . . . . .	»	»	»	»	7.100	»	7.100	29	55
23	Besançon . . . . .	»	»	»	»	»	2.000	2.000	8	40
24	Béziers . . . . .	»	2 000	»	»	2.000	2.000	6.000	25	20
25	Blois . . . . .	»	500	»	»	1.000	»	1.500	6	30
26	Bône . . . . .	»	»	»	»	3.000	»	3.000	12	50
27	Bordeaux . . . . .	»	»	»	»	»	12.000	12.000	50	05
28	Boulogne-sur-Mer . . . . .	»	»	»	1.200	»	1.000	2.200	9	20
29	Bourges . . . . .	»	»	»	»	»	»	22.000	non payés	
30	Brest . . . . .	»	»	»	»	»	»	1.000	—	
31	Brive . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	20
32	Cahors . . . . .	»	1.200	»	»	»	»	1.200	5	»
33	Calvados (Caen) . . . . .	»	3.000	»	3.000	»	3.000	9.000	37	65
34	Carcassonne . . . . .	»	3.000	»	»	»	»	3.000	12	50
35	Castres . . . . .	»	»	»	»	»	1 000	1.000	4	15
36	Cette . . . . .	»	10.000	»	»	»	»	10.000	41	70
37	Chalon-sur-Saône . . . . .	»	»	»	»	»	»	1.000	non payés	
38	Châteauroux . . . . .	2.000	»	»	2.000	»	2.000	6.000	25	05
39	Chaumont . . . . .	»	»	2.400	»	»	»	2.400	10	»
40	Cherbourg . . . . .	»	»	»	»	»	»	10.000	non payés	
41	Cholet . . . . .	»	»	»	»	»	»	500	—	
42	Clermont-Ferrand . . . . .	3.000	»	»	»	»	»	3.000	12	50
43	Cognac . . . . .	»	»	»	»	»	»	500	non payés	
44	Commentry . . . . .	»	750	»	»	»	750	1.500	6	30
45	Constantine . . . . .	»	»	»	»	»	4.000	4.000	16	70
46	Dijon . . . . .	»	»	»	»	6.000	»	6 000	25	»

BOURSES DU TRAVAIL OU UNIONS DE SYNDICATS		TIMBRES						TOTAL DES TIMBRES	SOMMES REÇUES	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
47	Dinan . . . . .	»	3.250	»	1.950	»	»	5.200	21	70
48	Dunkerque . . . . .	»	»	»	»	»	47.400	47.400	197	65
49	Dun-sur-Auron . . . . .	»	»	»	2.200	»	»	2.200	9	10
50	Elbeuf . . . . .	»	1.000	»	»	3.600	2.100	6.700	28	»
51	Epernay . . . . .	»	2.000	»	»	»	»	2.000	8	35
52	Eure-et-Loir (Chartres) . . . . .	2.400	»	»	»	»	2.400	4.800	20	»
53	Firminy . . . . .	»	»	»	»	»	4.800	4.800	20	»
54	Flers (Nouvelle adhésion) . . . . .	»	»	»	»	»	»	1.000	non payés	
55	Fougères . . . . .	»	4.000	»	6.000	»	»	10.000	41	75
56	Givors . . . . .	»	»	»	»	»	2.520	2.520	10	45
57	La Guerche . . . . .	»	2.400	»	»	2.400	3.400	8.200	34	20
58	Le Havre . . . . .	»	»	12.000	»	6.000	12.000	30.000	125	»
59	Isère (Grenoble) . . . . .	»	»	7.230	»	»	2.400	9.630	40	»
60	Ivry . . . . .	»	250	»	»	»	»	250	1	05
61	Issy-les-Moulineaux . . . . .	»	»	»	4.000	»	»	4.000	16	70
62	La Pallisse . . . . .	»	3.000	»	»	»	»	3.000	12	50
63	La Rochelle . . . . .	»	1.200	»	»	»	1.000	2.200	9.20	
64	La Roche-sur-Yon . . . . .	»	»	»	»	»	»	500	non payés	
65	Laval . . . . .	»	»	3.600	»	»	5.000	8.600	35	85
66	Lille . . . . .	»	9.000	»	»	3.000	3.000	15.000	62	55
67	Limoges . . . . .	8.670	»	14.000	»	»	»	22.670	94	20
68	Lorient . . . . .	»	4.000	4.000	»	4.000	»	12.000	50	10
69	Rhône (Lyon) . . . . .	24.000	»	24.000	»	»	24.000	72.000	300	80
70	Macon . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	20
71	Le Mans . . . . .	»	2.000	»	»	»	2.000	4.000	16	70
72	Marseille . . . . .	»	15.000	»	15.000	»	»	30.000	125	10
		TIMBRES						TOTAL	SOMMES	

BOURSES DU TRAVAIL OU UNIONS DE SYNDICATS		TIMBRES						TOTAL	SOMMES REÇUES	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	des TIMBRES		
74	Mehun-sur-Yèvre . . . . .	2.500	»	»	2.400	»	»	4.900	20	45
75	Mèze . . . . .	»	875	»	900	»	»	1.775	7	50
76	Meurthe-et-Moselle (Nancy). . . . .	»	»	»	»	6.000	»	6.000	25	»
77	Millau (fon) . . . . .	»	»	»	12.000	»	»	12.000	50	»
78	Montargis . . . . .	»	»	»	»	»	»	1.000	non payés	
79	Montauban . . . . .	»	»	»	»	»	500	500	2	10
80	Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire). . . . .	»	»	»	»	»	5.500	5.500	22	95
81	Montluçon . . . . .	»	2.600	»	»	»	»	2.600	11	»
82	Montpellier. . . . .	»	2.400	»	»	»	»	2.400	10	»
83	Moulins. . . . .	»	750	»	»	»	750	1.500	6	40
84	Nantes . . . . .	16.500	»	»	»	»	»	16.500	68	80
85	Narbonne. . . . .	6.000	»	»	»	»	»	6.000	25	»
86	Nevers (Nièvre) . . . . .	»	6.000	»	»	»	»	6.000	25	»
87	Nîmes . . . . .	»	»	2.000	»	»	2.000	4.000	16	70
88	Niort . . . . .	»	»	»	»	2.000	»	2.000	8	30
89	Oise (Creil) . . . . .	»	»	3.000	5.000	»	5.000	13.000	54	20
90	Orléans (Loiret) . . . . .	6.030	»	»	6.000	»	»	12.030	50	»
91	Oullins . . . . .	»	5.000	»	»	»	»	5.000	20	85
92	Pantin-Aubervilliers. . . . .	»	»	»	»	»	5.500	5.500	22	95
93	Pau . . . . .	»	»	»	»	»	»	500	non payés	
94	Périgueux . . . . .	»	2.000	»	»	2.000	»	4.000	16	70
95	Perpignan . . . . .	»	»	1.000	»	»	1.000	2.000	8	40
96	Poitiers. . . . .	»	»	»	»	»	4.800	4.800	20	»
97	Quimper . . . . .	»	500	»	»	»	»	500	2	10
98	Reims . . . . .	2.400	»	»	5.000	»	»	7.400	30	85
99	Rennes . . . . .	»	»	4.000	»	»	8.000	12.000	50	05
100	Rive-de-Gier. . . . .	»	»	»	»	1.080	»	1.080	4	50

BOURSES DU TRAVAIL OU UNIONS DE SYNDICATS		TIMBRES						TOTAL DES TIMBRES	SOMMES REÇUES	
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin			
101	Roanne . . . . .	»	»	»	»	»	6.000	6.000	25	05
102	Rochefort-sur-Mer . . . . .	»	»	6.000	»	»	6.000	12.000	50	»
103	Romans . . . . .	»	1.250	»	»	»	1.200	2.450	10	»
104	Romilly-sur-Seine . . . . .	»	»	»	»	6.000	»	6.000	25	»
105	Romorantin . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	20
106	Roubaix . . . . .	»	»	»	5.500	5.000	»	10.500	43	80
107	Rouen . . . . .	»	»	3.000	6.000	»	15.000	24.000	100	05
108	Savoie (Chambéry) . . . . .	»	200	1.800	»	»	»	2.000	8	35
109	Seine (Paris) . . . . .	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000	600.000	2.499	50
110	Seine-et-Oise (Versailles) . . . . .	24.000	»	12.000	24.000	12.000	12.000	84.000	350	»
111	Seine-et-Marne (Melun) . . . . .	»	4.800	»	2.400	11.250	»	18.450	76	95
112	Saint-Amand (Cher) . . . . .	»	1.000	»	»	1.000	»	2.000	8	50
113	Saint-Brieuc . . . . .	»	1.200	»	»	»	»	1.200	5	»
114	Saint-Chamond . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	20
115	Saint-Etienne . . . . .	»	15.000	»	»	»	15.000	30.000	125	10
116	Saint-Malo . . . . .	»	5.000	»	600	4.000	»	9.600	40	05
117	Saint-Nazaire . . . . .	»	»	»	»	»	10.500	10.500	43	75
118	Saint-Quentin . . . . .	»	»	6.000	»	6.000	6.000	18.000	75	»
119	Saint-Raphaël . . . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
120	Sens . . . . .	»	600	»	»	1.000	»	1.600	6	70
121	La Seyne . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	20
122	Soissons . . . . .	1.625	»	»	»	»	»	1.625	6	75
123	Tarare . . . . .	»	500	»	»	»	»	500	2	10
124	Tarbes . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	20
125	Thiers . . . . .	»	»	»	»	»	1.000	1.000	4	15
126	Toulon . . . . .	»	»	»	»	»	»	7.500	non payés	
TIMBRES							TOTAL			







Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1910, la Caisse de la Section des Fédérations, celle de la Section des Bourses du Travail et celle de la Grève Générale et des 8 heures ont été fondues, et ne forment plus qu'une seule et même comptabilité — comme il est, d'ailleurs, permis de s'en rendre compte par les tableaux qui précèdent.

Toutefois, le livre de *Caisse Centrale* a été divisé en colonnes, qui permettent de se tenir au courant, sans grandes recherches, des sommes encaissées par la C. G. T. et provenant soit des Fédérations, soit des Bourses, Unions ou des Syndicats, pour les cartes ou les timbres livrés, ou tous autres objets spécifiés en tête de chaque colonne.

On trouvera également, à la suite du bilan, deux états, l'un pour les Fédérations, l'autre pour les Bourses ou Unions qui relatent la situation spéciale de chaque organisation pour les timbres pris et payés pendant le premier semestre de l'année 1910.

Pour les exercices prochains, la comptabilité confédérale ne comportera donc plus que deux livres-caisses : celui de la « Caisse Centrale » et celui de la *Voix du Peuple*. C'est là une simplification qui était devenue nécessaire, par suite de l'extension prise par la C. G. T. en ces derniers temps.

Il faut dire, en passant, qu'en général, le nouveau mode de perception des cotisations, par le moyen des timbres et l'emploi de la Carte confédérale, a rencontré le meilleur accueil de la part des *syndiqués*. Il pourra être formulé quelques critiques sur les inconvénients rencontrés par certaines organisations dans la pratique ! Mais une chose doit subsister — tout en admettant qu'il y soit apporté quelques modifications de détails — c'est l'application stricte de la Carte et du Timbre à tous. C'est le seul et le plus efficace des contrôles qu'il soit possible d'exercer, par la C. G. T., sur les Fédérations ou les Bourses ou Unions qui y sont affiliées ; par les Fédérations, les Bourses ou les Unions, sur leurs Syndicats, et par les Syndicats sur leurs membres adhérents.

De plus, c'est par ce moyen seulement qu'il sera possible d'établir les statistiques de nos forces confédérales et d'en connaître plus exactement les fluctuations.

Le Congrès sera certainement de cet avis, espérons-le ?

Etant donné les tâtonnements et les hésitations qu'on rencontre dans tout début ou dans toute innovation qui amène, fatalement, un bouleversement dans les habitudes contractées, il serait difficile d'établir, même approximativement, les retards qui pourraient exister dans le paiement des cotisations par les Fédérations, les Bourses ou les Unions pour le premier semestre 1910.

Mais, si l'on s'en tient aux chiffres d'adhérents pour lesquels certaines Fédérations cotisaient en 1909, on conviendra qu'il en est qui sont loin de se conformer aux obligations que comportent les Statuts de la C. G. T. Il en est de même de certaines Bourses ou Unions. Citons, entre autres, la Fédération du *Livre*, avec 10.000 membres, laquelle prend 30.000 timbres au lieu de 60.000 ; le *Spectacle*, qui ne croit pas devoir en prendre un seul, et reste, d'ailleurs, avec un retard de six mois de l'année 1909 ; les *Produits Chimiques*, 2.000 timbres (non payés), au lieu de 3.600 ; les sous-agents des P. T. T. ; les mécaniciens...

Par contre, il est des organisations fédérales auxquelles l'application de la carte et du timbre est loin d'avoir nui au développement. Qu'on

en juge par les chiffres qui figurent au Rapport financier. « Cotisations perçues au moyen des timbres » et d'où nous extrayons : La Fédération du *Personnel civil des Etablissements de la Guerre* paie, à la fin de 1909, pour 5.000 membres, elle double presque son effectif à la C. G. T. en juin 1910 ; la Fédération des *Employés*, qui cotise pour 3.000 membres en décembre 1909, prend une moyenne de 5.550 timbres au cours du premiers semestre 1910 ; la *Bijouterie-Orfèvrerie* passe de 1.800 membres à 2.000 ; les *Brossiers-Tabletters*, de 1.500 à 2.300 ; la Fédération de l'*Eclairage* saute de 5.700 à 9.170 ; la Fédération du *Bâtiment* arrive avec un effectif de près de 100.000 cotisants contre 85.000 au 31 décembre 1909 ; les Travailleurs de la Marine et de l'Etat doivent délivrer 10.835 timbres environ mensuellement ; cette Fédération ne payait que pour 5.000 membres en 1909. Toutes seraient à citer.

Il est des Fédérations, des Bourses ou Unions qui n'ont appliqué la carte et le timbre que vers le milieu du semestre, d'autres en mai, cependant qu'une certaine quantité ne l'appliquent que partiellement, ou lorsqu'on les contraint. Le Congrès dira quelles sanctions devront être prises contre les organisations réfractaires, au cas où cette situation se prolongerait.

Mais nous aimons à croire que toutes les Fédérations, les Bourses ou les Unions auront à cœur d'appliquer strictement toutes les décisions qui pourraient être prises à ce sujet.

## RECETTES

*Cotisations*, dues par les Fédérations pour 1909 et payées avant le 30 juin 1910.

Les *Timbres confédéraux*, livrés aux organisations, Fédérations, Bourses, Unions ou Syndicats, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1910.

Les *Cartes confédérales* livrées en supplément aux Fédérations : 1.284 fr. 65.

*Brochures* : Rapports de la Conférence des Bourses et des Fédérations ; Répertoires confédéraux ; Statuts-types ; Manuels du Soldat ; Vaticum ; *Labels*, galvanos et caoutchouc.

*Souscriptions*. — Pour les Meetings contre les Retraites Ouvrières, Bourses du Travail de Nantes, 50 francs ; Fougères, 35 francs ; Mèze, 10 francs ; Firminy, 30 francs ; Albi, 10 francs ; Arles, 25 francs ; Alençon, 15 francs ; La Seyne, 30 francs ; La Guerche, 25 francs ; Montflucan, 9 francs.

*Souscriptions diverses*. — Versé par le camarade Andrieux, sur la vente du papier à cigarettes « Le Syndiqué », 20 francs ; Syndicat des Verriers de Terrasson, 25 francs.

Vente d'affiches et de cartes postales illustrées sur les Retraites Ouvrières : 914 fr. 50.

## DEPENSES

*Correspondances* : lettres, envois de reçus et circulaires.

*Impressions* : 3.000 circulaires « contre les Retraites Ouvrières, 18 francs ; 200.000 circulaires d°, 650 francs ; circulaires, 33 francs ; appels pour les grèves, 69 fr. 70.

*Affiches* : 5.000 « contre les Retraites », 150 francs ; 3.000 meetings

« contre les Retraites », 88 francs ; 5.000 « Escroqueries des Retraites Ouvrières », 230 francs ; 5.000 « Dénouons leurs crimes », 190 francs ; 8.000 « 1<sup>er</sup> Mai 1910 », 228 francs ; 6.000 « Requins à l'œuvre », 200 fr. ; 1.000 « Qu'on relâche Vignaud », 75 francs. — Divers : 100.000 bandes, 130 francs ; 1 registre comptabilité, 25 fr. 25.

*Cartes confédérales supplémentaires* : 673 fr. 20. Expéditions : 148 fr. 90.

*Timbres confédéraux*, 4.157 francs. Expéditions, 83 fr. 25.

*Affiches illustrées* et *Cartes postales illustrées* sur les Retraites Ouvrières, et expéditions, 679 fr. 05.

*Petits Guides confédéraux*: 5.000, 250 francs.

*1<sup>er</sup> Mai* : 10.000 « Grèves générales d'Aristide Briand », distribuées dans les meetings, 250 francs. Armoire pour les Timbres, 509 fr. 75. 250 francs. Armoire pour les Timbres, 509 fr. 75.

*Divers* : Gaz d'éclairage, chauffage des bureaux, labels, ficelle, papier d'emballage, travail au bureau, confection de bandes et d'adresses sur enveloppes, travaux divers, loyer, 320 francs.

## DELEGATIONS

Lefebvre, Château-Thierry, 7 fr. 50 ; Péricat, Congrès Tours, 7 fr. ; Lemoux, Etampes, 6 francs ; Marty-Rollan, grève de Graulhet, 149 fr. 55 ; Péricat, *Retraites Ouvrières*, Mâcon, 32 francs ; Métivier, *id.*, La Guerche, Foëcy, Dun-sur-Auron, 87 fr. 10 ; Constant, *id.*, Albi, 79 fr. 85 ; Lemoux, *id.*, Givros, Romans, Tarare, 117 fr. 15 ; Le Guéry, Saint-Quentin, Tergniers, 17 fr. 45 ; Robert, *id.*, Le Havre, Rouen, Elbeuf, 103 francs ; Griffuelhes, *id.*, Orléans, Bourges et Saint-Florent, 65 fr. 80 ; Garreau, *id.*, Melun, 13 fr. 55 ; Yvetot, tournée en Bretagne, 192 fr. 25 ; Beausoleil, *Retraites Ouvrières*, Versailles, Chartres, 15 francs ; Gallois, *id.*, Nancy, Romilly-sur-Seine, 78 fr. 20 ; Marck, *id.*, Saint-Nazaire, Nantes, 65 francs ; Bourderon, *id.*, Le Mans, Alençon, 51 fr. 15 ; Jouhaux, Barcelone, Cette, Perpignan, mouvement espagnol, 180 francs ; Jacquemoud, *Retraites Ouvrières*, Toulouse, Béziers, Mèze, 150 fr. 95 ; Luquet, *id.*, Arles, Nice, 185 francs ; Jouhaux, *id.*, Fougères, Rennes, Saint-Malo, 96 fr. 25 ; Lenoir, *id.*, Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond, 70 francs ; Klemzinsky, *id.*, Besançon, 22 fr. 80 ; Marty-Rollan, Montpellier, Esperaza, 101 fr. 30 ; Marie, *id.*, Saint-Amand, Commeny, Montluçon, 73 francs ; Bousquet, *id.*, Dunkerque, 49 francs ; Lefebvre, *id.*, Bordeaux, Angoulême, Cognac, 83 francs ; Le Guennic, *id.*, Oullins, Lyon, 49 francs ; Savoie, *id.*, Cherbourg, 5 francs ; Merrheim, *id.*, Clermont-Ferrand, Roanne, 46 fr. 15 ; Robert, *id.*, Méru, 19 fr. 20 ; Jacquemoud, grève des mineurs, Ronchamps, 236 fr. 80 ; Delmas, 1<sup>er</sup> Mai, Saint-Etienne, 50 francs ; Jouhaux, Angers et Congrès du Bâtiment, Orléans, 73 fr. 75 ; Jouhaux, grève Le Chambon, 76 fr. 25 ; Thuilier, Monthermé, 34 fr. 70 ; Yvetot, grève inscrits, Dunkerque, 39 francs ; Marck, grève des inscrits maritimes, Le Havre, 32 fr. 10 ; Marck, *id.*, Dunkerque, 42 fr. 60 ; Janvion, *id.*, Saint-Nazaire et Bordeaux, 221 fr. 85 ; Yvetot, grève métallurgistes, Argenteuil, 1 fr. 50 ; Jouhaux, grève ardoisiers, Trélazé, 60 francs ; Jouhaux, grève des inscrits maritimes, Marseille, 227 fr. 10 ; Lemoux, *id.*, Le Havre, 56 fr. 80 ; Bourderon, Pithiviers, 12 fr. 40 ; Jouhaux, supplément de voyage pour la Suisse, 1<sup>er</sup> Mai, 15 francs ; Yvetot, grève des inscrits maritimes, Marseille, 127 fr. 25 ; Griffuelhes, grèves d'Esperaza, 44 fr. 70 ; Lemoux, grève du Bâtiment, Dunkerque, 93 fr. 20 ; Péricat, Auxerre et Joigny, 26 fr. 45 ;

Thuilier, Congrès, Orléans, 17 francs ; Blanchard, Grenoble, 49 francs ; Jouhaux, Méry, 4 francs ; de Fontclare, tournée Algérie, 183 fr. 15.

*Délégations pour le 1<sup>er</sup> Mai, réglées par les Bourses du Travail* : Marie, Cette, Mèze, 100 francs ; Lévy, Fresnes, 20 fr. 10 ; Fabry, Epernay, 30 fr. 80 ; Grandidier, Amiens, 25 francs ; Bourderon, Rochefort, 50 fr. ; Bled, Trelazé, 40 fr. 40 ; Delzant, Bessèges, 100 francs ; Garreau, Mouy, Méru, 37 fr. 85 ; Beausoleil, Montpellier, 111 francs ; Janvion, Laval, 39 francs ; Vervialle, Commeny, 42 francs ; Savoie, Dijon, 40 francs ; Robert, Nantes, 76 fr. 30 ; Hagmann, Le Havre, 40 fr. 10 ; Travers, Mehun-sur-Yèvre, 32 fr. 50 ; Monatte, Bourges, Saint-Florent, 30 francs ; Fay, Angoulême, Ruelle, 64 fr. 10 ; Pied, Montereau, 13 fr. 50 ; Roux, Melun, 15 francs ; Diem, Clermont-Ferrand, 63 francs ; Le Blavec, Roanne, 40 fr. 50 ; Jouhaux, Montluçon, 25 francs ; Hinoux, Châtellerault, 43 fr. 90 (dont 3 fr. 90 par la Caisse confédérale), Lemoux, Montvicq, Doyet, 58 fr. 80 ; Péricat, Lyon, 60 francs ; David, Nancy, 57 fr. 95 (dont 15 francs par la Caisse Confédérale) ; Tabard, Lorient (dont 14 francs par la Caisse confédérale), 74 francs ; Bodechon, Vierzon, 31 fr. 20 ; Marck, Armentières, 29 francs.

*Le Trésorier,*

CH. MARCK.

---

# RAPPORT FINANCIER

DE LA

“ VOIX DU PEUPLE ”

---

# RAPPORT FINANCIER DE LA " VOIX DU PEUPLE "

RECETTES du Journal du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1910

ANNÉES	MOIS	ABONNÉS		VENTE						DIVERS		TOTAUX					
				AU BUREAU		A PARIS		Départements et Extérieur						HACHETTE		Nos exceptionnels	
1908	Juillet . . . . .	856	45	7	75	15	»	127	40	124	40	»	»	»	»	1.131	»
—	Août . . . . .	554	10	2	50	13	»	202	50	153	35	235	50	»	»	1.160	95
—	Septembre . . . . .	1.422	45	»	»	16	75	217	35	226	65	1.225	90	113	50	3.222	60
—	Octobre . . . . .	793	90	1	50	»	»	124	20	224	80	323	25	1.512	»	2.979	65
—	Novembre . . . . .	991	55	»	»	37	25	336	45	293	05	72	»	6	»	1.736	30
—	Décembre . . . . .	2.284	85	»	»	351	50	194	10	358	15	30	»	»	»	3.218	60
1909	Janvier . . . . .	1.718	65	3	75	»	»	168	05	295	20	117	»	»	»	2.302	65
—	Février . . . . .	1.017	30	»	»	»	»	268	40	»	»	606	»	»	»	1.891	70
—	Mars . . . . .	899	35	»	»	»	»	58	20	307	40	150	50	»	»	1.415	45
—	Avril . . . . .	1.215	90	»	»	7	60	63	35	353	90	1.292	70	»	»	2.933	45
—	Mai . . . . .	537	50	»	»	1	75	36	65	»	»	226	35	12	»	814	25
—	Juin . . . . .	654	55	»	»	»	»	30	50	555	80	94	»	33	»	1.367	85
—	Juillet . . . . .	914	75	»	»	»	»	67	50	233	55	14	»	»	»	1.229	80
—	Août . . . . .	625	55	»	»	»	»	19	75	155	85	107	»	298	95	1.207	10
—	Septembre . . . . .	697	05	5	05	64	»	298	»	209	35	744	30	46	35	2.064	10
—	Octobre . . . . .	921	90	7	75	»	»	65	50	226	40	881	85	»	»	2.103	40
—	Novembre . . . . .	1.548	70	»	»	»	»	335	15	»	»	190	»	»	»	2.073	85
—	Décembre . . . . .	1.938	90	2	»	»	»	82	35	139	70	7	»	»	»	2.169	95
1910	Janvier . . . . .	1.348	50	»	»	»	»	66	65	248	45	108	50	»	»	1.772	10
—	Février . . . . .	1.393	10	»	»	»	»	231	50	»	»	1.133	55	»	»	2.758	15
—	Mars . . . . .	1.421	60	14	15	2	»	46	85	225	95	631	20	»	»	2.341	75
—	Avril . . . . .	1.271	10	»	»	4	10	65	25	258	»	1.737	50	»	»	3.335	95
—	Mai . . . . .	1.159	»	5	70	»	»	142	80	246	40	240	75	»	»	1.794	65
—	Juin . . . . .	1.212	05	»	»	»	»	94	70	305	30	1.021	85	10	»	2.643	90
TOTAL		27.398	75	50	15	512	95	3.343	15	5.141	65	11.190	70	2.031	50	49.669	15



DÉPENSES du Journal du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1910

ANNÉES	MOIS	Frais de bureau		Appointements		IMPRESSIONS		N <sup>os</sup> exceptionnels		EXPÉDITIONS		LOYER		DIVERS		TOTAUX	
1908	Juillet . . . . .	57	20	205	»	773	50	»	»	217	05	»	»	200	»	1.452	75
—	Août . . . . .	155	45	323	70	585	90	»	»	73	15	»	»	»	»	1.138	20
—	Septembre . . . . .	263	45	510	»	1.344	40	584	15	411	05	146	»	»	»	3.259	05
—	Octobre . . . . .	230	45	491	»	926	90	286	50	313	80	80	»	552	85	2.881	50
—	Novembre . . . . .	113	20	508	»	749	60	78	35	178	40	»	»	37	»	1.664	55
—	Décembre . . . . .	159	75	538	»	1.962	»	»	»	383	50	»	»	60	»	3.103	25
1909	Janvier . . . . .	396	35	258	»	1.205	30	24	»	259	10	80	»	»	»	2.222	75
—	Février . . . . .	66	95	740	»	931	60	496	10	284	85	»	»	»	»	2.519	50
—	Mars . . . . .	97	85	170	»	926	50	91	70	212	30	»	»	»	»	1.498	35
—	Avril . . . . .	50	75	185	»	1.150	90	608	50	197	90	80	»	25	»	2.298	05
—	Mai . . . . .	45	»	304	60	1.093	»	»	»	376	»	»	»	127	55	1.946	15
—	Juin . . . . .	104	20	220	»	918	»	91	30	197	85	»	»	25	»	1.556	35
—	Juillet . . . . .	10	25	250	»	1.170	90	»	»	249	75	80	»	»	»	1.760	90
—	Août . . . . .	87	50	90	»	918	»	»	»	145	75	»	»	»	»	1.241	25
—	Septembre . . . . .	54	15	250	»	1.147	50	314	50	214	90	»	»	100	»	2.081	05
—	Octobre . . . . .	81	25	230	»	918	»	231	65	139	30	80	»	»	»	1.680	20
—	Novembre . . . . .	228	95	170	»	901	»	199	60	131	90	»	»	3	»	1.634	45
—	Décembre . . . . .	172	»	329	»	1.113	50	»	»	187	20	»	»	10	60	1.812	30
1910	Janvier . . . . .	132	85	339	»	890	»	»	»	103	60	80	»	»	»	1.545	45
—	Février . . . . .	48	60	297	»	884	»	516	65	163	20	»	»	»	»	1.909	45
—	Mars . . . . .	200	15	354	»	442	»	1.123	95	133	90	»	»	19	20	2.273	20
—	Avril . . . . .	62	70	271	»	889	40	1.067	30	132	90	80	»	»	»	2.503	30
—	Mai . . . . .	80	70	511	60	884	»	90	60	167	65	»	»	68	»	1.802	55
—	Juin . . . . .	94	55	340	»	1.105	»	572	05	155	60	»	»	»	»	2.267	20
	TOTAUX . . . . .	2.994	25	7.884	90	23.830	90	6.376	90	5.030	60	706	»	1.228	20	48.051	75

# BILAN DU JOURNAL

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 30 Juin 1910

RECETTES		DÉPENSES			
Abonnements . . . . .	27.398	75	Frais de Bureau . . . . .	2.994	25
Vente au bureau . . . . .	50	15	Appointements . . . . .	7.884	90
— à Paris . . . . .	512	95	Impressions . . . . .	23.830	90
— en Province . . . . .	3.343	15	Frais Numéros exceptionnels .	6.376	90
— Hachette . . . . .	5.141	65	— expéditions . . . . .	5.030	60
— Numéros exceptionnels .	11.190	70	Loyer . . . . .	706	»
Divers . . . . .	2.031	80	Divers . . . . .	1.228	20
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>49.669</b>	<b>15</b>	<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>48.051</b>	<b>75</b>
En caisse au 30 juin 1908 . .	372	95	En caisse au 30 juin 1910 . .	1.990	35
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . .</b>	<b>50.042</b>	<b>10</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . .</b>	<b>50.042</b>	<b>10</b>

## RECETTES

*Abonnements.* — Une moyenne de 2.300 abonnés pour le deuxième semestre 1908.

Une moyenne de 2.180 abonnés pour l'année 1909.

Une moyenne de 2.600 abonnés pour le premier semestre 1910.

La moyenne des abonnés de juin 1909 à juin 1910 est de 2.520.

*Vente à Paris et bureau.* — Une moyenne de 155 exemplaires.

*Vente en province.* — Une moyenne de 500 exemplaires.

*Vente Hachette.* — Une moyenne de 660 exemplaires.

Tous ces chapitres donnent une vente moyenne de 3.835 exemplaires par numéro.

Le tirage a été de 6.000 numéros. Il est de 6.200 depuis la fin de juin 1910.

*Numéros exceptionnels.* — Il a été tiré 9 numéros spéciaux : 2 pour le Départ de la Classe ; 2 pour le Conseil de Revision ; 2 pour le 1<sup>er</sup> Mai ; 2 pour les Retraites Ouvrières (contre le projet) et 1 contre les Bagnes Militaires « Biribi ». La vente de ces numéros a produit la somme de 10.955 fr. 20.

## DEPENSES

*Frais de bureau.* — Comprenant tous les frais de correspondance pour les recouvrements mensuels des abonnés ; les envois de circulaires ; les reçus pour les abonnements réglés ; les achats de ficelle et de papier d'emballage ; reliures de journaux ; nettoyage du bureau, etc.

*Appointements aux secrétaire et trésoriers.* — Pouget, secrétaire, 7 mois à 250 francs, soit 1.750 francs ; Lévy, trésorier, 8 mois à 50 francs, soit 400 francs ; Marck, trésorier, 14 mois à 50 francs, soit 700 francs (plus 3 mois pendant sa détention, soit 150 francs) ; Jouhaux (pendant la détention du trésorier), 3 mois à 50 francs, soit 150 francs.

*Gérance.* — Vignaud, 2.244 fr. 60 (plus 870 francs au cours de sa détention, jusqu'au 30 juin) ; Grandidier, 75 francs ; Deshayes, 63 francs ; Capy, 787 francs.

*Travaux supplémentaires.* — Robert, 414 francs. Divers 343 francs. Depuis janvier 1909, par suite du départ de Pouget, les fonctions de secrétaire de la *Voix du Peuple* ont été supprimées. Lorsque le surcroît de besogne l'exige, on a recours à des camarades chômeurs pour faire le travail. Comme on peut s'en rendre compte, les dépenses supplémentaires se sont élevées, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 1909 au 30 juin 1910, à 757 francs.

*Formes de bandes.* — Les frais pour la confection des bandes imprimées ont été de 1.265 fr. 50 pour l'exercice.

*Renouvellement d'abonnements.* — Il faut expédier, chaque mois, une moyenne de 160 à 200 avis de renouvellement d'abonnements, soit une dépense d'environ 10 francs. Les recouvrements par la poste ont coûté 317 fr. 25 et les refus 62 fr. 10. C'est un total de dépenses de 580 francs, approximativement, pour ce chapitre.

Combien cette somme serait mieux placée dans les caisses syndicales. Quand on songe qu'il ne s'agirait, pour les organisations, que de payer un premier avis, pour éviter plus des deux tiers de ces débours.

*Numéros spéciaux.* — Les frais d'impression ont été de 3.674 fr. 10.

Les expéditions ont entraîné une dépense de 602 fr. 45 ; la publicité, affiches et circulaires, 248 francs ; la photogravure, clichés, 570 fr. 75 ; il a été payé à Grandjouan, pour les dessins, 650 francs. Soit au total, 5.745 fr. 30.

*Routages du service.* — Un premier routage, exigé par la poste, contraignit à une dépense de 97 francs pour confection d'étiquettes spéciales. Avec ce système, l'expédition de la *Voix du Peuple* coûtait, chaque semaine, environ 68 francs. Après un changement nouveau intervenu dans le mode d'expédition postal, il fut versé 100 francs à un camarade postier révoqué pour établir le routage qui est actuellement en pratique. Aujourd'hui, grâce au nouveau fonctionnement du service, les frais d'expéditions se sont trouvés diminués de moitié, en moyenne 33 francs à 34 francs.

*Délégations.* — Lévy, à Marseille, 53 francs ; Desplanques, à Marseille, 266 fr. 75 ; Thil, à Marseille, 233 fr. 10.

*Frais de procès.* — Pour Biétry, 210 francs.

*Installation du gaz.* — Part du journal, 108 fr. 50.

Comme on peut s'en rendre compte, le bilan de la *Voix du Peuple*, pour ces deux années, se clôt par un excédent de 1.990 fr. 35. Il y avait en caisse, au 30 juin 1908, 372 fr. 95.

---

# BILAN

## des Huit Heures et de la Grève Générale

du 1<sup>er</sup> Juillet 1908 au 31 Décembre 1909.

### RECETTES

Cotisations .....	2.868 95
Souscriptions organisations .....	485 65
— individuelles .....	185
Brochures.....	1 70
Divers .....	80 »
	<hr/>
	3.621 30
En caisse au 30 juin 1908.....	591 15
	<hr/>
	Fr. 4.212 45

### DEPENSES

Correspondance .....	167 25
Délégations .....	1.442 75
Provision au secrétaire.....	5 »
Divers et impressions.....	1.243 20
	<hr/>
	2.858 20
En caisse au 31 décembre 1909.....	1.354 25
	<hr/>
	Fr. 4.212 45

### RECETTES

Jusqu'au 31 décembre 1909, la Caisse des 8 heures et de la Grève générale a été alimentée par le 10 0/0 versé par les Fédérations, les Bourses ou les Unions.

Né se sont pas conformés à la décision dernière :

*Fédérations* : Employés ; Instituteurs.

*Bourses ou Unions* : Aix, Agen, Auch, Aubusson, Aurillac, Cahors, Chaumont, Cognac, Elbeuf, Givors, Ivry, La Roche-sur-Yon, Lille, Le Mans, Mazamet, Nantes, Nîmes, Oullins, Pantin-Aubervilliers, Poitiers, Romans, Romorantin, Saint-Amand, Saint-Raphaël, La Seyne, Tarare, Tarbes, Thiers, Tulle, Voiron.

*Souscriptions reçues* : Andrieux, sur la vente du papier à cigarettes « Le Syndiqué », 85 fr.; Verriers de Terrasson, 45 fr.; Bourse du Travail

de Cherbourg, 5 fr.; Syndicat des Granitiers, Nantes, 5 fr.; Bourse du Travail de La Rochelle, 5 fr.; Syndicat des Polisseurs sur métaux, Paris, 5 fr.; Bourse du Travail de Périgueux, 10 fr.; Bourse du Travail d'Agen, 5 fr.; Bourse du Travail de Saint-Etienne, 7 fr.; Syndicat des Mouleurs, Le Havre, 5 fr.; Syndicat des Employés, Abbeville, 1 fr.; Union des Syndicats, Abbeville, 1 fr.; Syndicat des Mouleurs, Caudebec-les-Elbeuf, 5 fr.; Syndicat de la Voiture, Paris, 5 fr.; Bourse du Travail de La Guerche, 4 fr. 25; Syndicat des Canonniers, Saint-Etienne, 5 fr.; Syndicat des Charpentiers de la Seine, 5 fr.; Syndicat de la Chaussure, Nancy, 5 fr.; Bourse du Travail d'Angers, 15 fr.; Bourse du Travail de Béziers, 5 fr.; Syndicat des Armuriers, Saint-Etienne, 3 fr. 25; Syndicat des Bûcherons, La Guerche, 3 fr.; Syndicat des Bûcherons, Cuffy, 3 fr.; Bourse du Travail d'Épernay, 5 fr.; Bourse du Travail de Lorient, 15 fr.; Bourse du Travail d'Alais, 10 fr.; Bourse du Travail de Brive, 3 fr. 75; Syndicat de la Bonneterie, Romilly, 5 fr.; Syndicat des Bûcherons, Torteron, 5 fr.; Syndicat des Maçons, Brive, 3 fr.; Bourse du Travail d'Albi, 10 fr.; Syndicat des Employés, Laval, 5 fr.; Bourse du Travail de Clermont-Ferrand, 10 fr.; Bourse du Travail de Firminy, 30 fr.; Bourse du Travail de Rennes, 10 fr.; Syndicat des Crieurs de journaux, Marseille, 5 fr.; Bourse du Travail de Nîmes, 5 fr.; Bourse du Travail de Saint-Denis, 10 fr.; Bourse du Travail de Dunkerque, 20 fr.; Bourse du Travail de Puteaux, 10 fr.; Bourse du Travail de Valence, 30 fr.; Syndicat des Comptables et Employés, Saint-Nazaire, 5 fr.; Bourse du Travail de Montluçon, 10 fr.; Syndicat des Mineurs, Aubin, 20 fr.; Bourse du Travail de Carcassonne, 10 fr.; Syndicat des Tailleurs de pierres-Maçons, La Rochelle, 5 fr.; Syndicat des Coiffeurs, Montpellier, 3 fr.; Bourse du Travail de Vierzon, 5 fr.; Bourse du Travail de Voiron, 5 fr.; Syndicat des Chemins de fer, Béthune, 20 fr.; Syndicat des Mouleurs, Abbeville, 1 fr.; Bourse du Travail de Limoges, 16 fr. 90; Syndicat des Métallurgistes du Vimeu, 15 fr.; Syndicat des Métallurgistes, Fumel, 0 fr. 75; Syndicat des Métallurgistes, Jeumont, 7 fr.; Divers : 13 fr. 75.

#### DEPENSES

*Correspondance* : Envois de lettres, affiches, circulaires, reçus, etc.

*Impressions* : Carnets de reçus, 25 fr.; 10.000 appels pour Draveil, 104 fr. 50; appels pour Saint-Loup-sur Semouse, 132 fr.; 3.000 circulaires, Draveil, 31 fr. 50; 3.000 appels, lock-outés de Vallauris, 108 fr.; circulaires pour le 1<sup>er</sup> Mai 1909, 50 fr. 10

*Affiches* : 28 décembre, 135 fr.; expéditions de cette affiche, 16 fr. 15; 4 janvier 1909, 44 fr.; 6.000 affiches 1<sup>er</sup> Mai, 355 fr.; expéditions de ces affiches, 156 fr. 30; confection de bandes et divers, 53 fr. 25.

#### DELEGATIONS (1)

Lévy, Draveil, 47 fr. 50; Merrheim, Griffuelhes, Marck, grèves de Draveil, 25 fr. 70; Bourse du Travail de Toulouse, Decazeville, Mèze, Mas-

---

(1) Pour les frais de délégation, il convient de retenir que les indemnités versées aux délégués mandatés par la C. G. T. sont toujours comptées à raison de 15 francs par jour pour les non-permanents et à 7 francs pour ceux qui occupent une fonction pour laquelle ils sont rétribués.

Les frais du voyage, aller et retour, en plus.

sillargues, 62 fr.; Millerat, enquête Draveil, 5 fr.; Marie, grève des cordonniers, Nancy, 43 fr.; Yvetot, Lyon, 50 fr.; Dumas, grève des bûcherons du Cher, 220 fr. 75; Aulagnier, Saint-Etienne, 55 fr.; Voirin, grève de Mazamet, 61 fr. 90; Delalé, Méru, 20 fr.; Blanchard, grève de Freteval, 34 fr. 55; Jouhaux, Méru, 20 fr.; Maître, La Machine, 71 fr. 50; Propagande Givors, 15 fr.; Jouhaux, Aix, Marseille, 70 fr.; Loiseau, Armentières, 50 fr.; Roche, Tarbes, 100 fr.; Lemoux, Nantes, 50 fr.; Lévy, Rennes, Saint-Malo, 66 fr. 90; Passerieu, Orléans, 30 fr. 30; Jouhaux, Méru, 20 fr.; Jouhaux, Chantilly, 3 fr. 25; Jouhaux, Montceau-les-Mines, 50 fr.; Jouhaux, La Ferté-sous-Jouarre, grève des carriers, 7 fr.; Jouhaux, grève de Montmagny, 2 fr.; Tabard, grève des dockers, Le Havre, 97 fr. 70; Péricat, Grève des Lads, Maisons-Laffitte, 2 fr.; Lemoux, Lyon, 92 fr. 50; Dumas, bûcherons du Cher, 69 fr. 20.

Par suite de la suppression du 10 0/0, cette caisse a été supprimée le 1<sup>er</sup> janvier 1910 et les fonds versés à la Caisse centrale.

---

# BILAN

## de la Caisse des Grèves

### RECETTES

Souscriptions aux grèves.....	61.444 50
	<hr/>
	61.444 50
En caisse le 30 juin 1908.....	473 80
	<hr/>
	Fr. 61.918 30

### DEPENSES

Versements aux grèves.....	59.694 25
	<hr/>
	59.694 25
En caisse le 30 juin 1908.....	2.224 05
	<hr/>
	Fr. 61.918 30

### CAISSE DES GREVES

Pour la Caisse des Grèves, il est de coutume de signaler, *en bloc*, les sommes reçues et dépensées ; la C. G. T. ne servant que d'intermédiaire entre les organisations qui lui font parvenir des fonds pour les grèves, et celles des organisations syndicales auxquelles ces fonds sont destinés.

Sous la rubrique : « Solidarité », toutes les souscriptions sont insérées dans la *Voix du Peuple*.

Nous nous serions bornés à pratiquer de même cette fois-ci, mais nous avons eu à enregistrer deux faits saillants qu'il convient de mentionner : les événements de Draveil-Villeneuve-Saint-Georges et ceux d'Espagne, pour lesquels des appels à la solidarité furent lancés.

On verra, par les chiffres qui suivent, comment il y fut répondu, en même temps qu'on pourra se rendre compte du puissant appui que seraient à même de prêter les *organisations syndicales confédérées*, si le même élan se manifestait également à chaque appel pour les conflits auxquels sont acculés les prolétaires.

Pour Draveil-Villeneuve-Saint-Georges, il a été reçu 22.931 fr. 50.

Cette somme a permis de soutenir *toutes les victimes* : les emprisonnés ont reçu des secours pendant toute la durée de leur incarcération et les veuves et orphelins ont été soutenus jusqu'au règlement des comptes qui a permis d'octroyer une somme de 2.000 francs à chacune des veuves.



En faveur de nos camarades Espagnols, le chiffre des sommes reçues s'est monté à 4.747 fr. 50.

L'appel fait par le Comité confédéral avait pour but de recueillir des fonds pour lui permettre de créer une vaste agitation dans toute la France. C'est sous forme de meetings que cette agitation devait se manifester. Ils furent organisés avec le concours des délégués désignés dans les villes suivantes :

Robert, à Rennes ; Jouhaux, à Marseille ; Lévy, à Nancy ; Bourderon, à Béziers ; Voirin, à Rouen ; Lefebvre, à Valence ; Tabare, à La Rochelle ; Thuilier, à Clermont-Ferrand ; Griffuelhes, à Toulouse ; Diem, à Lille ; Métivier, à Bourges ; Marck, à Bordeaux ; Lefebvre, à Firminy ; Le Guéry, à Epernay ; Torton, à Paris ; Bousquet, à Limoges ; Jacquemin, à Versailles ; Fortuné Henri, à Mazières ; Blanchard, à Decazeville ; Jouhaux, à Lyon ;... sans compter les meetings qui eurent lieu à Paris et dans les environs.

Le Comité de Défense des Victimes de la Répression espagnole reçut 3.573 fr. 10 de secours.

— Nous croyons aussi devoir signaler l'intervention des Coopératives qui, outre que ces organisations ont fait leur possible pour aider nos grévistes, soit en leur fournissant des locaux pour y établir des soupes communistes ou en leur envoyant des denrées, nous ont fait encore parvenir des fonds à leur adresse.

C'est ainsi que la Coopérative « L'Abeille », de Saint-Ouen, nous a versé 1.275 francs ; la « Bellevilloise », 1.625 francs ; « La Famille », à Lyon, 261 fr. 20 ; L'« Avenir du Haut de Montreuil », 50 francs ; « L'Economie Parisienne », 100 francs ; L'« Avenir de Plaisance », 239 fr. 15 ; « Le Bel-Air », 40 francs, etc.

Mentionnons aussi, pour mémoire, la collecte faite au 56<sup>e</sup> d'infanterie, pour Draveil, qui a produit 42 fr. 15.

*Le Trésorier,*

CH. MARCK.



# RAPPORT

DE LA

## Commission de Contrôle

---

CAMARADES,

Nous nous efforçons à donner à ce rapport toute l'ampleur nécessaire de façon à éclairer toutes les organisations, et, en même temps, pour simplifier la discussion au Congrès qui pourrait s'élever sur ces questions.

Tout d'abord, il faut vous dire que cette Commission ne fonctionne qu'imparfaitement, malgré les appels réitérés par convocations et par la presse, ainsi que les notes parues dans l'organe confédéral ; et pourtant il serait de toute logique que chaque Fédération assume sa part de responsabilité par l'intermédiaire de son délégué au contrôle. Pendant cinq mois aucun contrôle n'avait été fait ; depuis le 3 novembre 1909, il a repris son cours d'une façon assez normale, c'est-à-dire que sur les 12 fédérations désignées, 6 environ s'y trouvent représentées, ce qui n'est pas suffisant.

Il est évident que les camarades désignés étant des militants, ceux-ci se trouvent pris aux travaux de leur organisation ; ce serait aux Fédérations à choisir parmi leurs membres ceux qu'elles croient être libres les jours de contrôle. La Commission du Contrôle se réunissant le *mercredi* qui suit le *premier dimanche de chaque mois*.

En ce qui concerne nos attributions vis-à-vis du trésorier, les délégués présents ont constaté la parfaite régularité de ses comptes et la tenue irréprochable de ses livres, ainsi que la caisse toujours exacte avec les totaux portés au grand livre.

Nous avons constaté que la décision prise par la Conférence des Bourses et Fédérations, concernant le nouveau mode de comptabilité, fut mise en application, ce qui la simplifie énormément ; elle se compose donc de trois livres : Caisse de la C. G. T. ; Caisse du Journal ; Caisse de Grèves.

Le vœu émis par la Commission du Contrôle au Congrès de Marseille, lequel consistait à ce qu'un membre de la Commission assiste au Comité confédéral, deux sections réunies, afin de pouvoir rendre le contrôle plus efficace en connaissant le caractère et le bien fondé des dépenses engagées. Après deux lettres successives au C. C., celui-ci adopta en décembre 1909.

Sur notre demande, le trésorier fit imprimer des feuilles spéciales pour délégations (dites mandat de délégué), sur lesquelles celui-ci détaillerait ses frais.

Ces quelques améliorations, nous les jugeons insuffisantes. En effet, la Commission de Contrôle, telle que la conçoit certains membres du Comité Confédéral (et c'est ici que le Congrès aura à définir d'une façon exacte le rôle de cette Commission), ne doit être qu'une machine à compter, vérifier les livres, les souches, les chiffres, les additions et les totaux, et c'est tout. Nous, Commission, nous pensons autrement pour qu'un contrôle soit sérieux, qu'il ne soit pas sujet à contestations de la part des organisations ; nous devons *contrôler*. Exemple :

Si nous jugeons des délégations excessives, le Congrès devra préciser s'il nous est permis de demander des explications à l'intéressé d'abord, puis, si celles-ci ne sont pas jugées suffisantes ou sans réponse, d'en faire part au bureau, lequel soumettra au Comité.

Sans nous immiscer dans les décisions prises par le Comité Confédéral, nous pensons de notre devoir de contrôler la façon donnée à ces décisions, c'est-à-dire que nous devons veiller à ce qu'aucun travail ne soit confié au patronat quand des coopératives ouvrières peuvent l'exécuter.

En outre, nous demandons au Congrès, à propos des délégations, de déterminer d'une façon précise les frais, c'est-à-dire le taux de l'indemnité de journée ainsi que l'indemnité de séjour.

Nous émettons le vœu qu'un poste de quatrième permanent soit créé de façon à décharger le travail du trésorier, fonction qui commande un surmenage de travail bien au delà de la normale, malgré les camarades qu'il emploie pour ce travail et qui sont portés au grand livre sous la rubrique travaux supplémentaires ; l'ensemble des sommes payées mensuellement étant à peu près égal à l'indemnité d'un fonctionnaire.

Egalement, nous vous demandons de décider l'envoi à toutes les organisations confédérées d'un rapport financier trimestriel, sur lequel figurerait la liste de toutes les organisations ; en regard, leurs cotisations payées, les mois impayés restant en blanc, les cartes confédérales prises ; au verso, la liste des dépenses et leur nature.

Pour la Caisse des Grèves, que les sommes globales et mensuelles y figurent, tant que recettes et envois.

Pour le journal, ses recettes et dépenses.

Que ce rapport soit vérifié et signé de la Commission du Contrôle avant d'être distribué.

Nous ne jugeons pas utile de dire que ce rapport ne devra être inséré dans aucun organe fédéral, local ou corporatif.

Nous concluons et nous demandons au Congrès de nous donner satisfaction ; au besoin même, qu'il revise la partie des statuts concernant cette commission ; il en résultera que le contrôle sera fait d'une façon parfaite, que les camarades mettront plus d'ardeur à leur tâche, n'étant plus des machines à additionner ; leurs présences seront plus nombreuses ; leur responsabilité plus grande. En un mot, ce sera la confiance dans l'organisation confédérale.

Ont signé les délégués au contrôle des Fédérations suivantes : *Ameublement*, Toussaint ; *Bijouterie*, Plu ; *Bâtiment*, Gallois ; *Lithographie*, Ricard ; *Papier*, Papillon ; *Travailleurs municipaux*, Albouze ; *Voiture*, Calinaud. — Excusé : *Employés*, Hergès.

Le secrétaire :

J. GALLOIS.

Au moment de l'impression du Répertoire, les organisations suivantes ont payé leur retard et pris des timbres pour 1910.

Fédérations : Livre, Tabacs, Spectacle, Alimentation (erreur de 1908, 4<sup>e</sup> trimestre).

Bourses ou Unions de Syndicats : Brest, Grenoble, Alger, Cognac, Cherbourg, Tours, Toulon.

---